10e ANNÉE — T. 19

N° 431 — 9 JUIN 1928

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*

PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75

ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe

(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte No 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

« REVUE D'ORGANISATION ET DE DÉFENSE RELIGIEUSE »

Créée en 1906, au moment où la législation hostile à l'Eglise et aux œuvres catholiques rendait urgente une organisation de défense de nos droits et de nos libertés, la Revue d'organisation et de défense religieuse *constitue un recueil absolument nécessaire à tous ceux qui ont à s'occuper des questions juridiques.*

Avec les textes législatifs et jurisprudentiels, émanant de l'Eglise et de l'Etat, elle a donné, jusqu'en 1914, des études doctrinales et des exposés de faits de la plus haute valeur.

Citée par les journaux et les grands recueils judiciaires, sans distinction d'opinion, elle a été et est encore utilisée et reste l'organe le mieux informé et le plus autorisé pour tout ce qui regarde le contentieux civil-ecclésiastique.

En réponse à des demandes assez fréquentes, nous faisons savoir à nos lecteurs qu'il existe encore quelques collections complètes de la Revue (1906-1913), au prix de 80 francs, port en sus.

Des volumes séparés des années 1907 à 1913 sont également en vente au prix de 10 francs chaque volume, port en sus.

LES « QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

LES LIVRES NOUVEAUX

Les martyrs des Pontons et de l'Ile Madame

Sous le titre *Le défilé des ombres* (1), vient de paraître un ouvrage posthume de M. Gabriel Aubray (Gabriel Audiat). Les premières pages contiennent, en guise de préface, le discours prononcé par Mgr Baudrillart au service célébré dans la crypte de la Réunion des Etudiants, le 7 novembre 1920. L'éminent recteur y trace un portrait très attachant de l'écrivain et du grand chrétien que fut M. Gabriel Audiat. Citons-en quelques lignes :

« Il avait [...] une dévotion très particulière : la dévotion aux prêtres martyrs de la Révolution française et surtout à ceux qui sont ensevelis dans l'Ile Madame, où, seule, une humble petite croix de cailloux tracée à terre indique le lieu ou reposent ceux qui ont subi les plus barbares des tourments. Avec quelle éloquence il a retracé leurs souffrances! Pour ces martyrs, près desquels il allait en pèlerinage chaque année, il professait un culte ardent; il se faisait l'apôtre de leur canonisation, usant même parfois, auprès des autorités ecclésiastiques, trop tièdes à son avis, d'une certaine véhémence de langage. C'est qu'il croyait cette « cause » nécessaire au salut de la France. La France, avait-il coutume de dire, ne sera sauvée que le jour où elle aura compris ce qu'elle doit au martyre de ses prêtres, et que c'est dans ce berceau sanglant que sa foi, compromise au XVIIIe siècle, a pris une vie nouvelle. »

Parmi les dix-sept études recueillies en ce volume, il en est une justement consacrée aux martyrs de l'Ile Madame et dont la *D. C.* offre à ses lecteurs de très larges extraits. Elle forme la troisième partie du chapitre intitulé « Scènes de la Révolution » (2).

(1) *Le défilé des ombres*, par GABRIEL AUBRAY, avec préface de Mgr BAUDRILLART. Un vol. 14 × 21 cm. de 366 pages. Desclée, de Brouwer et Cie, 59 *bis*, rue Bonaparte. Paris, 1928.

(2) Ces pages sont extraites d'une brochure parue en 1912 à la librairie des catéchismes, 10, rue de Mézières : *Un reliquaire national. Les six cents prêtres martyrs des Iles de la Charente* (1793-1795).

L'histoire de la déportation des prêtres et religieux à l'Ile Madame au moment où écrivait M. Gabriel Aubray n'existait guère qu'en chroniques. « Les feuillets seulement, disait-il, en sont épars et perdus dans la poussière comme les morts eux-mêmes. Mais les témoins de ces horreurs, ceux qui, dans ce tombeau des pontons, avaient pendant onze mois été ballottés de l'épouvante des souffrances au milieu desquelles ils vivaient à l'admiration de tant de gestes héroïques, tant de paroles d'une sonorité surnaturelle, tant de fins douces et sereines, ont parlé, ont écrit, ont même publié. Il y a, parus dès 1796, le *Récit abrégé des souffrances de près de 800 ecclésiastiques, par un curé de Paris* (Philippe Bottin), *que Dieu a daigné associer à ces ecclésiastiques persécutés*; le *Journal de la déportation des ecclésiastiques du département de la Meurthe, par l'un des déportés* (l'abbé Michel, curé de la cathédrale de Nancy), et la *Relation* très détaillée de Labiche de Reignefort, official de Limoges. Il y a le poème de Dumonet, édité et annoté par son ami Lequin. Il y a les *Mémoires* de l'abbé Michel Soudais, de Sens ; de l'abbé Rousseau, d'Amiens ; du curé Guilloreau, du Mans ; les lettres de l'abbé Rollet, de Saint-Dié ; celles des frères Massainguiral, de Tulle ; celles du Lazariste Parisot, de Metz, etc. ; tous des revenants — ou des morts — de là-bas... Il y a, dans ces mines obscures et méconnues que sont les revues des sociétés savantes de province, et les bons gros livres maladroits, mal faits le plus souvent, mal imprimés et mal vendus, des érudits locaux, quantité de précieux documents tirés peu à peu des archives officielles ou des papiers des familles, et qui n'ont trop souvent fait que passer d'une cave dans une autre. Il ne faudrait que les remettre au vrai jour pour émouvoir les âmes ; que les mettre méthodiquement en œuvre pour que soit établie de façon à peu près définitive la figure de ce lâche et ignominieux carnage ; pour que soit faite à chacun de ces héros son histoire ; pour qu'on puisse au moins dresser enfin complète et graver sans mutilation la liste de leurs noms !

» Je cueille parmi ces documents quelques traits. La déportation limousine, qui, après avoir eu dans Labiche de Reignefort un chroniqueur excellent, d'une sincérité poignante et d'un style joliment suranné, a aujourd'hui dans M. le chanoine Lecler un annaliste très sûr, m'en fournira la plupart. » (PP. 171-172.)

Voir surtout *Les prêtres pendant la Terreur. Les pontons de Rochefort*, par JACQUES HÉRISSAY, chez Perrin, Paris. (*D. C.*, t. 17, col. 1472.)

Parmi les brochures citons encore : *Ecclesia purpurata. Le martyre du clergé sous la Révolution*, par GABRIEL AUBRAY, chez Beauchesne, Paris ; — *Actes des martyrs et des confesseurs de la foi pendant la Révolution*, par JEAN-JACQUES D'ADVISARD, chez Mame, Tours ; enfin une *Histoire populaire des prêtres déportés*, éditée chez Collas, à Cognac (Charente).

Sous le titre de *Cultores Martyrum*, une revue a été spécialement créée pour faire revivre la mémoire des martyrs de la Révolution ; elle était éditée chez Mame, Tours.

I — Héroïsme et sainteté

Proportion des prêtres déportés pour certaines villes de France (1).

Donc, à la fin de 93 et au commencement de 94, après que la Convention a hurlé à la mort, des directoires de département se sont mis en mesure de purger au plus vite la terre de la liberté de ces ennemis du bien public qui encombrent depuis des mois plus ou moins longs les couvents changés en

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

prison. De partout, de Metz, de Nancy, de Verdun, de Lille, d'Amiens, de Reims, de Troyes, de Sens, de Chartres, de Rouen, de Coutances, de Saint-Brieuc, de Quimper, de Moulins, de Bourges, de Tulle, de Saint-Flour, aussi bien que de Périgueux, d'Angoulême, de Limoges et de La Rochelle, toutes les routes de France qui vont vers le Sud-Ouest charrient tout l'hiver les lamentables convois. De Limoges, il est parti pour Rochefort, le 25 février, 40 prêtres ; le 29 mars, 39 autres ; avec ceux qu'on enverra un peu plus tard et ceux de la Creuse, c'est 122 environ que le diocèse fournit au sacrifice : et plus de 80 succomberont. Telle est la proportion. La Meuse aura presque exactement les mêmes chiffres. L'Allier compte 62 morts sur 76 déportés, et Rouen 73 sur 81.

Douloureux exode : haine et sarcasmes de la foule.

Et ils s'en vont, les pauvres prêtres et religieux de tous Ordres, et à peu près de tous âges, malgré la loi, qu'on interprète largement, honteux de leurs vêtements civils, enchaînés, escortés de gardes qui ont la consigne de « fusiller le premier qui bronchera », qui les outragent, les maltraitent, excitent contre eux la foule : « Si vous étiez des animaux, on pourrait avoir pitié de vous ; mais étant des monstres, vous ne méritez aucune compassion... » Huées : « A l'eau ! » « A la guillotine ! », blasphèmes, coups de pierres, menaces de mort. A La Rochelle, il y en a six qui, livrés à la populace en attendant leur embarquement, ont été massacrés ; et l'on a promené leurs têtes sur des piques et traîné leurs corps en lambeaux par la ville. A Limoges, on a servi à la caravane du Bourbonnais la réédition d'une mascarade infâme, déjà offerte un mois auparavant à des détenus de la Corrèze ; la « piquante singularité », dit le *Journal du département*, d'un cortège où, précédés de la garde nationale, les sans-culottes, ayant revêtu chapes, chasubles, costumes de Carmes et de nonnes, accompagnaient un âne mitré monté à rebours par un prêtre, et un cochon en habits pontificaux avec une triple couronne et cette inscription : *Ego sum Papa*. Et quand on les a eu traînés en chantant par toute la ville, on les a rangés autour de la guillotine, et le bourreau a exécuté devant eux, en feignant de les devoir passer tous à leur tour au couperet, un bandit de curé, l'abbé Gaston, qui depuis deux ans se cachait dans des champs de genêts, autour de sa paroisse, pour continuer ses secours à ses ouailles, et que des patriotes avaient enfin arrêté.

Il est vrai qu'en de certains endroits les populations, au contraire, leur sont sympathiques, voudraient les délivrer ; que de braves gens les ravitaillent, que des femmes sanglotent, que des geôliers même ont pour eux des délicatesses. Et il est vrai aussi qu'ils sont pleins de courage. Le P. Imbert, un Jésuite, a même composé un chant du départ pour l'Afrique qui a le lyrisme ardent et l'air... de la *Marseillaise*.

Arrivée à Rochefort : le dépouillement.

Enfin, d'étape en étape, de prison en église désaffectée et profanée, et de grenier en écurie, ils arrivent à Rochefort.

Au nom de la loi de confiscation, on les a fouillés tout le long de la route. On les fouille encore. On les fouillera toujours et partout, parce qu'il reste toujours quelque chose aux doigts de ceux qui font la fouille. On leur prend d'abord tout leur argent — et il y en avait de riches, et les plus pauvres avaient pris sur eux ce qu'ils pouvaient, — leurs montres, leurs tabatières, leurs boucles de souliers et de jarretières, leurs boutons de manches (on a les procès-verbaux de dépôt). Mais on leur vole aussi leurs livres, leurs bréviaires, leurs manteaux, leurs vêtements, couteaux et fourchettes, leurs valises. On se donne le plaisir obscène de les mettre nus pour les mieux visiter. On leur laisse juste les quelques nippes qui les couvrent, et sur lesquelles, quand ils pourront, l'on s'empressera de faire — toujours très légalement — main basse. Puis on les entasse avec des forçats au réfectoire des Capucins et à la prison Saint-Maurice, sans paille, couchant sur les banquettes ou par terre, sans feu, sans lumière, sans air, sans exercice, au pain et à l'eau, incertains de leur sort, en proie aux rats, à la vermine, aux propos violents et aux rixes sanglantes de leurs compagnons...

Et s'il y a déjà des maladies et des morts, tout cela n'est que le mal ordinaire des prisons trop chargées, le mal qu'ont enduré les déportés de Bordeaux à la prison du Hâ et au fort Pâté de Blaye. Aussi, sur 1 100 que furent à peu près ceux-ci au cours de 1794, n'en a-t-il péri que 250 : mince tribut à côté de l'autre !

Les prisons regorgeant de déportés, le supplice des pontons commence.

Mais voici que, déjà, les prisons de terre n'ayant plus suffi, on a jeté le trop-plein de la charge dans la cale d'un vieux vaisseau à trois ponts, le *Bonhomme-Richard*, qui sert d'hôpital aux soldats galeux, et dans celle d'un autre vaisseau du port, le *Borée*. Puis, dès le mois de mars, les prisonniers atteignant le nombre de 800, et les arrivages, qui ne devaient cesser qu'en août, continuant toujours, il fallut bien que, harcelé par la Majorité maritime de Rochefort, le ministre donnât des ordres pour l'embarquement. Il affecta à la déportation des prêtres deux anciens vaisseaux à nègres et à charbon, les *Deux-Associés* et le *Washington ;* et le supplice des « pontons » aussitôt commença.

Supplice sans nom, et dont la pudeur littéraire de jadis en même temps que la dignité humaine forcent les témoins qui le racontent d'en voiler en partie la hideuse réalité. Dans l'entrepont des *Deux-Associés*, où il y a 40 places, on en a, le sabre en main, précipité 400.

— Entrez, scélérats que vous êtes, ou je vous hache ; qu'il y ait de la place ou non, il faut vous f... là.

— Bah ! 400 nègres ont logé à ce même bord, et ils y étaient au large !...

— Vous en verrez bien d'autres ! S'il en meurt 20, nous en ferons venir 40 !...

Et, chaque nuit, fermés sous verrous pendant onze ou douze heures, ils doivent croupir, malades, agonisants ou morts, littéralement emmêlés les uns dans les autres, se marchant dessus, s'écrasant pour aller aux deux baquets qui servent de latrines. Et tout cela que travaillent et vont dévorer très vite la gale, le scorbut, la gangrène, la dysenterie, le typhus et les fièvres putrides ; tout cela sue, saigne, vomit, fiente, gémit, crie, délire et expire dans une atmosphère de cauchemar. On étouffe sans pouvoir se retourner, on se heurte aux poutres et aux planches ; on se blesse mutuellement. Qui est là ? Et c'est un égaré qui tombe sur vous, qui râle, et dont on va jusqu'au jour porter le corps sur ses jambes et soutenir la tête sur sa poitrine. C'est un dément qui vous étreint, qui vous frappe, vous mord en hui-

lant... L'abbé Théobald Petit, un jeune curé de grande valeur, a pris la mort en dormant sur un cadavre, figure contre figure, et humant son haleine empestée... Sylvain Maréchal, l'abominable auteur de la parade dramatique *Le Jugement dernier des rois*, qui s'est jouée au théâtre de la République, le lendemain même de la mort de la reine, devant une élégante galerie d'impures en fourreau de satin, devant Lucile Desmoulins, jeune mariée à robe rose, n'a guère imaginé pire quand il a mis en scène le Pape et tous les rois d'Europe jetés sur une île déserte et se battant comme des chiens autour d'une barrique de biscuit.

« La guillotine, disait le sans-culotte qui les montrait, c'eût été trop doux et trop court. Il a paru plus convenable d'offrir à l'Europe le spectacle de ses tyrans détenus dans une ménagerie et se dévorant les uns les autres... »

Il semblerait que c'est le programme d'une haine diabolique qui a évacué de tout le pays et poussé à cette sentine immonde, pour l'y faire pourrir, ce qui fut la fleur du clergé de l'ancienne France !

Au jour, quand, avant de les faire sortir de leur cachot empuanti, on a, pour désinfecter ensemble l'étable et le bétail, plongé dans des barriques de goudron des boulets rouges, dont la fumée les asphyxie et leur fait cracher le sang, on parque sur une moitié du pont fermé par une grille le troupeau hâve des malheureux en haillons, abrutis, abêtis, un grand nombre, par une névrose étrange, qui a tué en eux toute pensée, toute mémoire — quelques-uns ne peuvent même plus réciter leur *Pater*, — absorbés par le seul soin d'écraser les poux qui les rongent, de gratter leurs plaies, de laver leur unique chemise et rapiécer leur culotte, de lutter contre le froid, et d'avoir quelque chose à manger. Car la pitance est infecte et si rare qu'il y en a qui sont morts de faim, qu'on se bat presque à la distribution du pain, et que certains se font punir pour dérober quelque trognon dans l'auge des pourceaux du capitaine... Car les effets des morts n'appartiennent même pas aux vivants qui les ont aidés à mourir. Et le P. Retouret, des Grands Carmes, qui avait été un professeur de rhétorique, un prédicateur en renom de grandes stations, embarqué malgré ses joues creuses et sa maladie de foie, et dont la sciatique grelotte sous un frêle habit de camelot, mourra sans avoir obtenu du capitaine le vêtement d'un confrère disparu... Et l'on voit, et l'on entend, et l'on souffre de si horribles choses que les cerveaux se vident ou que la folie les envahit par brusques éclats.

Les fers, et souvent la mort, guettent tous ces malheureux.

Il y a un arrêt de la Majorité de Rochefort qui ordonne de « fusiller sur l'heure les déportés qui seraient convaincus de complot ». Donc, parce que le chanoine Roulhac, un doux et qui va mourir très calme en pardonnant aux hommes et demandant à Dieu pardon pour lui-même, est accusé d'un propos imprudent, au mât de misaine, devant la moitié des déportés, sur lesquels on a peureusement braqué les canons, on le fusille de vingt balles à bout portant. Ou, parce que le P. Coudert, un Carme déchaussé d'Angoulême, qui devait finir très paisiblement, très pieusement, et expirer sans qu'on s'en aperçût, se démène dans un accès de fièvre chaude au milieu de ses confrères en émoi ; l'équipage affolé s'arme en hâte, allume la mèche des canons ; sur-le-champ, le jury déclare coupable de révolte tout le groupe et le condamne à être mitraillé. La fatalité fit qu'un chirurgien de l'état-major voulût bien reconnaître le cas et empêchât l'exécution de ceux qui l'avaient attendue toute une nuit comme une délivrance. Et aux fers celui qui n'exécute pas assez vite une répugnante ou dure corvée ! Aux fers pour quinze jours celui qui a osé demander aux matelots de lui apporter quelque fruit pour le rafraîchir... Aux fers celui qui s'est plaint que les biscuits étaient pleins de vers, et avec lui les quatre prêtres qui mangeaient au même plat... Aux fers celui qui a inséré dans une lettre à ses parents un passage des psaumes. Aux fers les dix-sept prêtres qui ont adressé une pétition au district de Rochefort : et le supplice est si dur que la moitié y succombent...

Dans cet enfer la sainteté fait pousser des œuvres merveilleuses.

Cependant, au milieu de cet enfer et sur ce fumier de Job, la sainteté fait pousser ses fleurs merveilleuses. Aux prisons de Rochefort, on observait l'abstinence du Carême. Qui croirait que sur les pontons, où une guerre terrible est faite à tous objets de superstition, non seulement l'un a pu sauver un bréviaire, un autre un Evangile, une croix d'argent remplie de reliques, une boîte des saintes Huiles, mais qu'il y en a qui ont encore conservé leur cilice et leur discipline ? Et l'on se confesse, et on s'absout, on se donne dans l'ombre les derniers sacrements, on reçoit le repentir des renégats, on se réconforte, on s'édifie mutuellement. Il y a un règlement qu'on s'est fait à bord des *Deux-Associés*, un corps de résolutions pour ne rien tirer de ces terribles épreuves qu'un effort de perfection qui est proprement un chef-d'œuvre de sainteté.

Il y a des traits charmants et il y en a de sublimes. Le chanoine Doudinot de La Boissière, qui avait été conseiller au Parlement de Bordeaux, se fait, pour s'occuper et gagner quelques morceaux de pain de supplément, le tailleur d'habits des gens de l'équipage. L'abbé de Cardaillac, qui est fils d'un marquis, qui a été aumônier de Madame, comtesse de Provence, et qui, comme tant d'autres, possède, avec les vertus sacerdotales, l'esprit enjoué et les manières pleines de grâce du grand monde, a un entrain, une affabilité, une complaisance, un zèle apostolique « qui électrise tout le monde ». En attendant qu'il meure lui-même victime de sa charité d'infirmier incomparable est son adresse à se procurer quelques remèdes et à les présenter aux malades ; et ses discours, pleins de l'onction du Saint-Esprit, fortifient merveilleusement les âmes... Quand il faut faire sourire ceux qui ont l'humeur noire, il a, pour lui donner la réplique, l'abbé de Féletz, le jeune et fin lettré qui, s'étant, lui, échappé du naufrage, sera le brillant journaliste des *Débats*, l'académicien qu'aimait Chateaubriand et que redoutait Sainte-Beuve.

Mais c'est la mort qui, réveillant les âmes, les dégageant de la fange des chairs ulcérées, leur fait jeter de merveilleux rayons. Le vicaire général de Limoges, Pétiniaud de Journiac, qui, par son aménité, sa piété tendre, sa charité, son talent et sa figure extérieure elle-même, évoquait saint François de Sales, tout couvert de plaies, tout mangé des vers, souriait à la douleur, et, les lèvres toutes pleines de paroles de l'Ecriture, versait un peu de sa générosité et de sa joie à ceux qui mouraient en même temps que lui. Et un ancien docteur de l'Université d'Angers, Pierre de La Morelie de Puyredon, qui avait, comme doyen du Chapitre de Saint-Yrieix, rédigé contre la Constitution civile une protestation

nergique et déposée chez un notaire, tenait en agonisant des propos si pleins d'une force surnaturelle que le capitaine lui-même vint par curiosité les ntendre.

'rois cents martyrs succombent pendant les chaleurs.

Or, la mort, comme on l'avait prévu, comme il le allait pour faire place à d'autres et hâter pour les natelots le pillage des derniers effets, fauchait dans e tas et allait d'une vitesse toujours s'accélérant. « Bah! Si le scélérat meurt, disait au début un médecin en ordonnant une dose d'émétique à tuer un cheval, ce sera un ennemi de moins pour la République! » On jeta d'abord tout simplement les cadavres à l'eau. Mais les courants très forts, de flux et de jusant, charrièrent ces épaves affreuses sur les bords du fleuve et jusque dans Rochefort. Les riverains, empestés, jetèrent les hauts cris. Alors on les enfouit, çà et là, dans les hautes boues, autour du Fort-Lupin, du Fort-Vaseux, du Port-des-Barques ou dans le sable des îles, surtout de l'île d'Aix, où l'on peut facilement accoster. Les confrères étaient là pour la corvée, qui de la barque jusqu'à terre, enfonçant sous leur fardeau, dans l'eau ou la vase, trébuchant dans les galets et sur la « banche », obtenaient quelquefois de la pitié des voisins une brouette pour finir le trajet.

Mais, l'été venu, c'est la pestilence que portent en leurs flancs les deux navires et qu'ils répandent avec leurs morts sur toute la côte. Le conseil de santé de Rochefort s'alarma. A la visite d'un chirurgien, il y a déjà eu cent douze morts sur les *Deux-Associés* depuis trois mois ; il y en a deux cent quarante-trois en août et cent quarante-quatre malades. Et maintenant, chaque matin, c'est dix, douze et jusqu'à quatorze cadavres qu'il faut remonter du charnier par l'écoutille...

« Sans doute, dit le rapport d'un major, si ce système n'avait d'autres inconvénients que de débarrasser la société de grands coupables, on pourrait fermer les yeux sur ce fléau destructeur ; mais on ne peut favoriser le développement d'une maladie contagieuse sans compromettre le reste de la société, qu'elle peut atteindre... »

On n'a pas osé, comme quelques-uns en ont émis l'idée, supposer une révolte et mitrailler toute cette prêtraille, ou empoisonner ses aliments. Alors, après qu'on a essayé de se débarrasser des malades en les versant par cinquante et soixante sur deux chaloupes non pontées, où, ballottés sans relâche, baignant dans l'ordure et l'eau, ils périssaient encore plus vite, au 18 août on prit le parti de tout jeter, moribonds et morts, avec leurs infirmiers fossoyeurs, sur le rocher de l'île Madame, autre ponton à peu près détaché du continent et presque aussi flottant que les autres.

Et voilà comme elle fut, la pauvre île déserte sans gloire, l'autel où, pendant deux mois d'un été torride, toute cette souffrance brûla pour Dieu, comme elle devint la tombe solitaire et muette où trois cents de ces martyrs trouvèrent le sommeil de la terre en attendant le grand réveil...

Scènes de la vie quotidienne dans l'île Madame.

Descendus par des palans dans des barques, portés pour finir d'atterrir sur les épaules des confrères qui se sont faits leurs infirmiers, près de deux cents moribonds, dont trente-six rendirent le dernier soupir dans ce débarquement, et que d'autres devaient suivre, vinrent donc échouer là, et, nus sur la terre nue, finir leur vie de souffrance comme l'Enfant-Dieu avait commencé la sienne!

On leur donna pourtant de quoi se bâtir quelques baraques et quelques tentes. Et puis, l'île était à peu près déserte, séparée de la terre habitée par toute la longueur de la Passe-aux-Bœufs. Ce n'était qu'un radeau de misère, mais le radeau était pour ainsi dire à eux... Aussi ceux qui réchappèrent de ce naufrage devaient en garder à tout jamais quelque douceur dans le souvenir et un attendrissement de gratitude.

Ici, sous le plein ciel du bon Dieu, devant la pleine mer que la plupart n'avaient jamais connue, dans cette lumière limpide où ils revoyaient, après leur ténébreux cauchemar, de la verdure, des papillons, des oiseaux, de la vie, l'âme enfin renaissait, devenait plus capable de sentir la souffrance et de l'offrir à Dieu.

Ici on pouvait, un peu plus libres sous la surveillance moins impitoyable, faire quelques pas dans le champ devenu depuis « le Jardin des Prêtres », cueillir des mûres aux haies, de l'oseille sauvage et du fenouil, vrai régal ; à marée basse ramasser, parmi les roches, des crabes, des moules, des escargots de mer...

Ici, malgré les sentinelles, un peu d'humanité pénétrait par les pêcheurs allant et venant, avec lesquels on échangeait quelques propos, et, du côté de la terre, par le pourvoyeur installé au fortin ruiné de Port-des-Barques.

Ici, dans l'île aussitôt consacrée à la Vierge du 15 août, on pouvait prier, chanter, se soutenir, s'édifier les uns les autres, tirer les quelques bréviaires échappés aux perquisitions, se donner autrement que dans le noir du cachot les hosties qu'un prêtre avait réussi à garder sur sa poitrine, les gouttes des saintes Huiles miraculeusement conservées par un autre.

Ici surtout, après avoir enduré sous le frêle abri des tentes la bonne souffrance, et baisé le petit Crucifix que l'un d'eux tailla dans un morceau de buisson au couteau, on pouvait mourir en paix...

On ne s'en fit pas faute, de bien souffrir, ni de bien mourir, puisque près de trois cents, comme j'ai dit, ont été mis en terre là. Mais des traits d'héroïsme et de sainteté, des mots de piété sublime ont fleuri sur cette pauvre lande, qui fut à la fois champ du martyre et champ du repos.

Dans ce cadre de solitude presque aimable, cette sombre tragédie eut son horreur adoucie et atteignit la suprême beauté. Ici la nature, comme Véronique au Calvaire, essuya, lava de leur sanie ces crucifiés. C'est ici que la pensée supporte le mieux d'évoquer leur image et de méditer sur tout le poème de leur martyre...

Nouvel accroissement de souffrances des martyrs durant l'hiver.

L'éclaircie fut courte d'ailleurs, et de quelques semaines seulement, car l'automne vint, avec les bourrasques d'équinoxe et les coups de vent d'une violence, sur cette fin de la terre, à tout emporter. Les rafales crevant la toile des tentes et les paquets d'eau ruisselant sur les grabats forcèrent, en octobre, à rembarquer sur les pontons ceux qui restaient de ce massacre. On se trouvait, il est vrai, plus au large, puisque, des huit à neuf cents de cette fournée, il restait à peine un tiers.

Mais l'hiver fut cette année-là terrible, et pendant trois mois, sur le pont couvert de neige ou de verglas, les pieds mouillés, grelottants sous les

haillons trempés par la pluie, et cinglés par la bise, comme ils durent envier leur repos à tous ces morts dont ils avaient, à quelques encâblures, le lieu de sépulture sous les yeux!

C'est à la fin de décembre que la tempête, qui les avait assaillis au large, rejeta près d'eux dans cette même rade de la Charente, en face Port-des-Barques, les trois navires qui étaient allés le mois précédent charger à Blaye et à Bordeaux les sept cents prêtres enfermés au fort Pâté et au fort du Hâ.

Or, ceux-là aussi, en leurs prisons de terre, avaient durement souffert ; ceux-là aussi avaient payé à la mort le lourd tribut de plus de deux cents victimes.

Pourtant, voici qu'après s'être crus les plus malheureux des hommes, en revoyant, sans pouvoir reconnaître leurs parents, leurs amis, ce troupeau hâve d'ombres en guenilles, avec les visages terreux, aux yeux hagards ou éteints, et dont la misère comme une lèpre avait fait tomber les cheveux et la barbe, ils éclatèrent en sanglots. Ce furent eux qui, se faisant les pourvoyeurs de leurs confrères, les ravitaillèrent en partageant avec eux leur linge, leurs vêtements, leurs souliers, leur argent. Et c'est encore, avec les témoignages des uns et des autres, une émouvante histoire à écrire.

Mais de terre commençait à venir un souffle moins dur qui faisait les bourreaux tremblants de peur et complaisants par lâcheté, qui mettait dans le cœur des victimes l'espoir de la délivrance.

La délivrance vint lentement et ne vint pas pour tous. C'est grâce à des délibérations presque individuelles qu'un certain nombre, à partir de février jusqu'en avril, furent acheminés sur Saintes, la bonne ville qui leur fut hospitalière et vraiment maternelle, et puis obtinrent peu à peu d'être rapatriés en leur pays. Mais ils en laissaient derrière eux cent cinquante qui furent, pendant quatre longs mois, emprisonnés, oubliés à Brouage.

Les morts de Brouage, dernier lieu de détention.

Brouage, la ville de Richelieu, la ville morte qui, sur la plaine de Broue, morne comme une steppe, dresse ses bastions en ruines et ses tourelles en encorbellement où poussent les arbres entre les pierres, fut le terme dernier de ce douloureux calvaire ; et elle est une station marquée des futurs pèlerinages.

Soit, en effet, dit M. le chanoine Lemonnier, que certains ecclésiastiques fussent plus compromis que leurs confrères, soit que les listes eussent été faites avec précipitation, il en restait, après l'appel des libérés et les ravages des épidémies, encore cent quarante-sept, presque tous appartenant aux diocèses du Midi et venus par les négriers de Bordeaux.

Comme ils étaient pour la plupart rongés du scorbut et qu'on craignait la contagion, sauf sept moribonds qu'on porta à l'hôpital de la marine à Rochefort, on poussa le lamentable troupeau vers la vieille citadelle abandonnée où il n'y avait rien de prêt pour les recevoir, ni médecins, ni remèdes, ni lits, ni paille. On les enferma dans l'ancien couvent des Récollets et dans l'église paroissiale... Six mois après on en était encore à demander pour eux un officier de santé, des matelas et des couvertures !

Et les lettres du juge de paix de Marennes, celles de deux officiers de santé de passage à Brouage, les montrent « presque nus, couchant dans les locaux immondes, souvent sur des planches, n'ayant pas seulement de paille (et l'on est en novembre), atteints de fièvres tenaces, ou de dysenterie violente... Depuis quinze jours, huit ont succom[bé] et dans ce moment le nombre de ceux qui [se] portent passablement suffit à peine pour porter [les] défunts en terre... »

Un peu plus tard, en février 1796, c'est l'ord[on]nateur du port qui informe la marine qu'il ne [peut] plus fournir de vivres aux détenus de Brouage, [car] « le port et la ville sont à la veille de manquer [de] pain »!

Mais ceux-là aussi, sans doute, au milieu de l[eurs] misères, avaient peu à peu joui de quelque libe[rté]. Car une tradition affirme que, dans une ancie[nne] casemate qu'on montre formant grotte au f[ond] du jardin du commandant de la place, sur une pi[erre] d'autel en débris, ils auraient, à un certain mom[ent], célébré la messe. Et sur les voûtes de la porte [de] de l'église, et dans les guérites des remparts, [on] trouve, gravés dans la pierre, comme les graf[fiti] des catacombes, des croix, des monogrammes [du] Christ, et quelques inscriptions qui sont sans d[oute] la marque de leur passage.

Or, voici qu'en 1910 la pauvre église de c[ette] petite cité déchue et morte, qu'habitent seuls, [au] milieu des fièvres de marais, quelques pêche[urs], s'en allait en ruines, comme les remparts. [Mais] Brouage est la patrie de Champlain, le fondateu[r de] Québec : il y a son petit monument. Pour sauve[r le] sanctuaire où il avait, il y a deux siècles et d[emi], reçu le baptême, on s'adressa — la France es[t si] loin ! — au maire de Québec, on implora [du] secours.

Et tout de suite la Société Saint-Jean-Bapt[iste], fondée là-bas pour la conservation de la langue e[t de] la foi française, forma un comité spécial, ouvrit [une] souscription et envoya 6 000 francs pour rép[arer] l'église.

Trait touchant, bel exemple, et toutefois un [peu] humiliant. Faudra-t-il aussi tendre la main par [delà] les mers pour qu'au cimetière on relève les sé[pul]tures des prêtres qui sont morts là et qu'un m[onu]ment, élevant au-dessus de terre leurs n[oms], apprenne à saluer en Brouage non plus seulem[ent] une grande ruine mélancolique, mais un tom[beau] sacré ?...

Le registre de l'état civil de la commune énum[ère], en effet, quarante-deux décès ecclésiastiques. [Et] lorsque, en mars 1796, on se décida à fréter [une] barque pour transporter ce qui restait à Sai[ntes], ils n'étaient plus que soixante-treize !

Les survivants :
nombre infime, et tous près du tombeau.

Hélas! de ces survivants de Brouage, de [l'île] Madame et des pontons, que la faim et la ma[ladie] avaient faits spectres, combien en réapparut-i[l en] leur pays, après qu'ils eurent encore jalonn[é de] leurs cadavres les routes du retour ?...

On le saura au juste quand chaque diocèse [aura] dressé son bilan et de chacun de ses « mart[yrs] établi le dossier. Rouen, par exemple, qui en [avait] vu partir quatre-vingts, n'en vit revenir que [...]

J'ai dans les mains la brochure de deux p[rêtres] bourbonnais qui donne pour leur diocèse à peu [près] les mêmes chiffres.

C'est le poème en vers latins d'un de ces [...] humanistes comme il y en avait beaucoup da[ns le] clergé de l'ancien régime, Dumonet, principa[l du] collège de Mâcon, qui, témoin de tant de c[hoses] affreuses et de traits admirables, mais croya[nt la] persécution à sa fin et se croyant près d'être s[...] se mit sur place, et sans plus attendre, à cél[ébrer]

martyre de ses confrères en hexamètres, comme ait fait Prudence au IVe siècle.

Quot fidei patuere oculis miracula nostris !

A peine l'avait-il achevé qu'il le signa de son ng, étant décédé, comme dit l'acte dressé à bord, 27 fructidor an IIe de la République, une et indi-sible (29 janvier 1795), sur l'île Citoyenne, d'une èvre putride. Un autre, Antoine Lequin, prieur-ıré de Loriges en Bourbonnais, recueillit le poème, durant les quelques semaines où, avant de le bérer, on le détint à Saintes, dans le couvent des lles Notre-Dame, il le retoucha, le compléta, le aduisit, y ajouta des notes, un catalogue, et data tout de Saintes, le 30 mars 1795.

Rien de plus sinistre que les tableaux qu'il a essés des soixante-seize ecclésiastiques séculiers et guliers partis comme lui-même pour la déporta-on de la maison de Sainte-Claire de Moulins. Il en a un où ils sont inscrits par rang d'âge : Le Loir, Capucin, 77 ans : mort ; — Charles Godin, ıré, 75 ans : mort ; — le P. Imbert, ex-Jésuite, ans : mort... Vous entendez sonner vingt-neuf is ce glas avant d'arriver à Lequin lui-même, ans, qui est le seul échappé de sa génération ; r le glas après lui recommence à tinter et je mpte encore douze coups, douze victimes, avant de ouver un autre survivant, Jean Dhérat, chanoine la Sainte-Chapelle d'Aigueperse, qui n'a que ans !

Un autre tableau les classe d'après leurs titres, je vois treize chanoines, trente-trois curés, desser-ınts ou vicaires, dont il est mort trente ; treize ligieux, Capucins, Récollets, Bénédictins, Jésuites, ordeliers, Minimes, Trappistes de Septfonts, sur squels il en a survécu deux ; et des prêtres non néficiers, et deux Frères de la Doctrine chrétienne, orts aussi tous les deux. En dehors de l'épiscopat qui a eu ses martyrs aux Carmes, — tous les grés de la hiérarchie et tous les Ordres religieux it fourni des victimes au sacrifice, et toutes les asses sociales, races de patriciens, familles d'ar-sans, ont de leurs enfants, leurs saints, ensevelis ... et depuis plus d'un siècle ignominieusement pandonnés...

I — Les ecclésiastiques déportés en 1793-1795

Du *Bulletin religieux de La Rochelle* (21. 4. 28) :

On est aujourd'hui en mesure d'établir la statis-que exacte des ecclésiastiques compris dans la éportation de l'an II (1793-95).

Il importe de bien distinguer les deux groupes : elui de Bordeaux-Blaye et celui de Rochefort.

I. *Groupe de Bordeaux-Blaye.* — On évalue à 494 le nombre des ecclésiastiques internés, en qua-té de « déportables », dans les huit geôles de Bor-eaux et les deux de Blaye.

Sur ces 1 494, il en est mort 220 à Bordeaux u à Blaye ; 630 ont été transférés à Rochefort, où s sont arrivés, les 21-22 décembre 1794, sur trois aisseaux. — De ces 630, il en est mort 46 : 5 à ort-des-Barques, dont les ossements reposent au ort-Vaseux ; 5 à l'hôpital de Rochefort ; 36 à rouage. — Soit un total de 266 décès sur les 1 494 u contingent de Bordeaux-Blaye-Rochefort-Brouage.

II. *Groupe de Rochefort.* — L'abbé Lequin, prêtre éporté de l'Allier, nous a laissé une statistique, econnue exacte, des ecclésiastiques déportés à Rochefort. Il en compte, en tout, 827, dont 542 sont morts et 285 ont été libérés. — Les voici, tels qu'il les a répartis, par diocèses et par départements :

DIOCÈSES : 33.	DÉPARTEMENTS : 35.	Morts.	Libérés.	TOTAL
Amiens.	Somme.	5	5	10
Angoulême.	Charente.	14	9	23
Autun.	Saône-et-Loire.	14	22	36
Bayeux.	Calvados.	2	2	4
Besançon.	Doubs.	4	2	6
Bourges.	Cher.	6	3	9
Châlons.	Marne.	4	1	5
Chambéry.	Savoie.	1	6	7
Chartres.	Eure-et-Loir.	7	2	9
Coutances.	Manche.	1	1	2
Langres.	Haute-Marne.	2	1	3
La Rochelle.	Charente-Inférieure.	10	3	13
Le Mans.	Sarthe.	0	3	3
Limoges.	Haute-Vienne.	57	32	89
	Creuse.	14	7	21
Meaux.	Seine-et-Marne.	0	1	1
Mende.	Lozère.	0	1	1
Metz.	Moselle.	27	18	45
Moulins.	Allier.	62	14	76
Nancy.	Meurthe.	38	10	48
Nevers.	Nièvre.	0	1	1
Périgueux.	Dordogne.	44	18	62
Poitiers.	Vienne.	17	16	33
	Deux-Sèvres.	0	2	2
Quimper.	Finistère.	10	19	29
Rennes.	Ille-et-Vilaine.	0	2	2
Rouen.	Seine-Inférieure.	73	8	81
Saint-Brieuc.	Côtes-du-Nord.	17	10	27
Saint-Dié.	Vosges.	3	12	15
Séez.	Orne.	5	3	8
Sens.	Yonne.	10	5	15
Tours.	Indre-et-Loire.	1	1	2
Troyes.	Aube.	0	3	3
Vannes.	Morbihan.	11	6	17
Verdun.	Meuse.	83	36	119
		542	285	827

Dans cette liste, on ne fait naturellement pas état des 6 prêtres morts en route avant d'avoir rejoint Rochefort, et des 6 massacrés à La Rochelle les 21-22 mars 1793, tandis qu'on les acheminait vers Rochefort.

Le nombre total des déportés destinés à Rochefort serait donc de 839, dont 827 seulement parvinrent au terme de leur voyage.

Sur ces 827, il en est mort 542, à répartir ainsi qu'il suit : 33 à l'hôpital de Rochefort ; 231 en rade de l'île d'Aix ; 254 à l'île Madame ; 20 à Port-des-Barques et 4 à Saintes (et non 13, comme l'écrit l'abbé Michel).

Les 38 déportés morts à l'hôpital de Rochefort sont inhumés à Rochefort même ou au Vergeroux. Les 231 morts en rade de l'île d'Aix reposent au Fort Lupin, dans les boues de la Charente, ou à l'île d'Aix. Les 254 (et non 275, comme l'on a toujours dit, par erreur) morts à l'île Madame reposent au cimetière de cette île. Les sépultures à l'île Madame ont commencé vers le 20 août et ont duré jusqu'au 31 octobre 1794. Les 25 morts à Port-des-Barques sont enterrés au Fort-Vaseux.

Il resta du groupe de Rochefort 285 survivants, qui furent libérés : 2 à Port-des-Barques, 48 à Rochefort et 235 à Saintes.

III. *Les deux groupes réunis* forment un total de 2 333 déportés, dont 820 sont morts : 220, à Bordeaux et à Blaye ; 6, en route vers Rochefort ; 6, massacrés à La Rochelle ; 548 à Rochefort ; 4 à

Saintes, au retour ; 36 à Brouage ; — au total, 594 sur le territoire de la Charente Inférieure et 226 en dehors.

La proportion des décès a été :

Pour le contingent total de Bordeaux, de 18 pour 100 à répartir en trois années.

Pour Brouage seulement, de 14 pour 100.

Pour le contingent de Rochefort, des 2/3 à répartir sur onze mois.

Cette énorme disproportion dans la mortalité montre que l'on ne saurait établir de comparaison entre les souffrances endurées, à Bordeaux, à Blaye ou à Brouage, par les déportés du premier groupe, et le véritable martyre subi par les déportés de Rochefort sur le *Washington* et les *Deux-Associés*.

Les précisions que nous venons de donner permettront de corriger de nombreuses erreurs d'évaluation qui subsistent encore dans tous les ouvrages traitant de la déportation de l'an II, erreurs dont la source première est dans les tables dressées, il y a quarante ans, par l'abbé Manseau.

III — Les martyrs des Pontons (1794-1795) (1)

Du *Bulletin religieux de La Rochelle* (28 avril, 5, 12 et 19 mai 1928) :

1. ADAM (LOUIS-ARMAND-JOSEPH), Cordelier, né à Rouen, le 19 décembre 1741, prêtre et religieux profès de la maison de Rouen, arrêté le 17 avril 1793, comme insermenté, détenu à la prison de Rouen, puis dirigé, le 6 mars 1794, sur Rochefort. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 13 juillet 1794, à l'âge de 52 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Il observait le silence d'un saint occupé des choses du ciel et se montrait plein de charité envers ses compagnons d'infortune. » (GUILLON.)

2. ANCEL (CHARLES-NICOLAS-ANTOINE), Eudiste, né à Rouen, le 11 octobre 1763, prêtre et religieux, professeur au petit séminaire de Lisieux. Arrêté à Rouen, comme insermenté, détenu à la prison Saint-Vivien, puis dirigé, le 9 mars 1794, sur Rochefort. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 29 juillet 1794, à l'âge de 30 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Il honorait le sacerdoce plus encore par ses vertus que par son savoir. » (GUILLON.)

3. AUBIEL (ANTOINE-CONSTANT), né le 19 avril 1764, à Fayolles, diocèse de Cahors. Curé de Calviat, au diocèse de Périgueux. Insermenté. Déporté le 2 novembre 1793. Dirigé sur Rochefort, et là, embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort victime de son dévouement, en soignant ses confrères, le 16 juin 1794. Inhumé à l'île d'Aix. — « Il fut un des premiers qui se sacrifièrent pour leurs frères dans le périlleux emploi d'infirmier. » (LABICHE.)

4. AUZANET (JEAN-BAPTISTE), né à Saint-Junien (Haute-Vienne), le 19 novembre 1748, chanoine prébendé de Saint-Junien, arrêté comme insermenté et enfermé à la Règle, déporté, partit de Limoges le 29 mars 1794, avec le second convoi. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 21 août 1794, à l'âge de 46 ans. Enterré à l'île Madame. — « Prêtre de grand mérite et fort vertueux. » (GUILLON.)

5. BANNASSAT (ANTOINE), né à Guéret, le 20 mai 1729, curé de Saint-Fiel, député de Guéret à l'Assemblée nationale, signa l'*Exposition des principes*, refusa le serment. Condamné à la déportation, il fut d'abo[rd] envoyé à Bordeaux ; de là transféré à Blaye, pu[is] libéré, parce que sexagénaire et infirme. De no[u]veau déporté, il quitta Guéret le 24 mars 1794, [à] destination de Rochefort. Embarqué sur les *Deu[x-]Associés*. Mort le 18 août 1794, âgé de 65 a[ns]. Inhumé à l'île d'Aix. — « Ecclésiastique d'une ra[re] piété, d'une science théologique éprouvée, d'[un] solide jugement. Doux, gai, modeste. Conserva [sa] présence d'esprit et son courage jusqu'au bout. » (LABICHE.)

6. BÉGUIGNOT (DOM CLAUDE), né le 19 septemb[re] 1736, à Langrey (?). Chartreux au couvent de Sai[nt-]Pierre de Quevilly, près de Rouen. Arrêté le 23 av[ril] 1793, comme prêtre réfractaire, interné à la pris[on] Saint-Vivien, à Rouen. Déporté, le 6 mars 179[4]. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 16 juil[let] 1794, âgé de 58 ans. Enterré à l'île d'Aix. — « To[us] l'avaient en vénération et le regardaient comm[e] un saint. Ils l'appelaient familièrement le Bienhe[u]reux Labre, à cause de sa ressemblance avec l[ui]. Passait des heures en contemplation. On ne se l[as]sait pas de l'entendre parler de Dieu. Presque to[us] les malades le recherchaient comme confesseur. [Sa] mort fut d'un prédestiné. » (GUILLON.)

7. BELTRÉMIEUX (PHILIPPE-ROBERT), né à [La] Rochelle, le 1er mai 1746. Chanoine de Saint-Flore[nt] (Somme). Arrêté comme insermenté, interné à [la] prison de Bicêtre, à Amiens, déporté le 23 mai 17[94]. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 3 s[ep]tembre 1794. Enterré à l'île Madame. — « Suppo[rta] d'horribles souffrances, avec des sentiments de pié[té,] de foi et de résignation. » (GUILLON.)

8. BÉRAUD (JEAN-JACQUES), né à Moulins, [le] 12 janvier 1757. Chanoine de Moulins. Insermen[té]. Arrêté en 1793, interné à la prison Sainte-Clai[re,] déporté le 26 novembre 1793. Embarqué sur [les] *Deux-Associés*. Mort le 28 juillet 1794, âgé de 37 a[ns]. Inhumé à l'île d'Aix. — « Ecclésiastique disting[ué,] doux, instruit, régulier, d'un jugement sain [et] solide. Devenu extraordinairement sourd. » (LABICHE.)

9. BLOT DE CHOUVIGNY (JEAN-GILBERT), né à Sai[nt-]Bonnet de Rochefort (Allier), le 20 mars 17[..]. Chanoine de Moulins, vicaire général de Vabr[es]. Prêta le serment de Liberté-Egalité, qu'il rétra[cta] presque aussitôt. Fut pour ce motif arrêté, inte[rné] à Moulins, puis déporté, le 29 novembre 17[93]. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 22 s[ep]tembre 1794, âgé de 46 ans. Inhumé à l'île Madam[e]. — « Modèle de douceur, de complaisance et d'h[on]nêteté. Ces aimables qualités se peignaient jusq[ue] dans les traits de sa figure, extrêmement inté[res]sante. » (LABICHE.)

10. BONHOMME DE FORESTIER (JEAN-BAPTISTE), [né] à Saint-Yrieix (Haute-Vienne), le 26 octobre 17[..]. Chanoine de Saint-Yrieix. Arrêté comme insermen[té,] interné à la Règle, à Limoges, déporté le 25 févr[ier] 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort [le] 25 juillet 1794, âgé de 55 ans. Inhumé à l'île d'A[ix]. — « Respectable et régulier, chanoine zélé p[our] la splendeur du culte, directeur très estimé. M[es] petites infirmités, dont il souffrait, le disposèr[ent] au sacrifice de sa vie. » (LABICHE.)

11. BONNEFONT (CLAUDE-JOSEPH JOUFFRET [DE]), né à Gannat (Allier), le 23 décembre 1752. Sulpici[en,] supérieur du petit séminaire d'Autun. Arrêté com[me] insermenté, interné à la maison Sainte-Claire [à] Moulins, déporté le 29 novembre 1793. Embar[qué] sur les *Deux-Associés*. Mort le 10 août 1794, [âgé] de 42 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Tous le c[hé]rissaient pour sa rare prudence, sa douceur et

(1) Nous donnons ici la liste complète et définitive des noms retenus par la Postulation, en les accompagnant d'une très courte notice. (Note du *Bull. rel.*)

rtu. Il n'avait que des paroles de paix et de résiuation à la volonté divine. Mourut en prédestiné. » ABICHE.)

12. BOURDON (JEAN), né à Séez (Orne), le 3 avril 47. Capucin (en religion Frère Protais), gardien ı Couvent de Sotteville-lès-Rouen. Arrêté comme sermenté, interné à la maison Saint-Vivien, à ouen. Déporté, le 9 mars 1794. Embarqué sur les *ux-Associés*. Atteint de fièvre et de délire, le jury ilitaire le fit mettre aux fers. Il expira en se meurssant avec ses chaînes. le 23 août 1794, âgé de ans. Inhumé à l'île Madame. — « Religieux de and mérite, ferme dans la foi, régulier. Homme perbe, en imposant par sa taille. Dépensa ses rces au soulagement de ses confrères. » (LABICHE.)

13. BRIGEAT DE LAMBERT (SCIPION-JÉRÔME), né le juin 1733, à Ligny (Meuse). Vicaire général et and doyen d'Avranches. Insermenté. Arrêté le mai 1793, interné à Bar-le-Duc, déporté, pour avoir pas prêté le serment de Liberté-Egalité, le avril 1794. Embarqué sur le *Washington*. Mort 4 septembre 1794, âgé de 61 ans. Inhumé à l'île adame. — « Il se fit, malgré son grand âge, nfirmier de ses confrères. Désolé de manquer de nèdes, il y suppléait par des invitations à la résiation et à l'esprit de pénitence. » (GUILLON.)

14. BRUGIÈRES DE SERRE DE FARSAC (CHARLES), à Limoges, le 1er août 1735. Chanoine d'Eymours. Insermenté. Arrêté en juillet 1793, interné à Règle, déporté le 25 février 1794. Embarqué sur *Deux-Associés*. Mort le 8 août 1794, âgé de ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Très estimable ur sa régularité, sa profonde religion, la fermeté de principes. Très dur à lui-même... Et cependant régime des vaisseaux l'avait rapidement affecté, point de le rendre méconnaissable. » (LABICHE.)

15. BRULARD (MICHEL-LOUIS), né à Chartres, le juin 1758. Carme, professeur au collège de artres. Refusa le serment. Fut, pour ce motif, porté. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le juillet 1794, âgé de 36 ans. Inhumé à l'île d'Aix. « Véritable séraphin, ne vivant que de sacrifice, pensant qu'au ciel et ne parlant que du ciel. duit à une maigreur effroyable. On avait peine croire que dans un pareil squelette pût loger e âme aussi remplie de l'amour de Dieu que celle cet ange de la terre. » (LABICHE.)

16. BRUNEL (GERVAIS-PROTAIS), né le 18 juin 44, à Magnières (Meurthe). Prieur claustral de Trappe de Mortagne (Allier). Insermenté. Arrêté 12 mai 1793, interné à Nancy, déporté le 27 janer 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le août 1794, âgé de 50 ans. Inhumé à l'île d'Aix. « Un des plus connus de la déportation. » (BOTTIN.) uillon parle des « nombreux admirateurs de sa inteté pure, calme et céleste », qui empêchèrent juges de Nancy de l'envoyer à la guillotine.

17. BRUXELLES (JEAN-BAPTISTE DE), né à Saint-Léord (Haute-Vienne), le 12 septembre 1734. Chaoine de Saint-Léonard. Insermenté. Arrêté dès 92, interné à la Règle, dont il fut choisi par ses nfrères comme supérieur, déporté le 29 mars 1794. nbarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 18 juillet 94, âgé de 60 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Bon éologien, directeur recherché, avec une piété lide, des lumières peu communes et du talent pour assurer. » (LABICHE.)

18. CARDAILLAC (FLORENT DUMONTET DE), né le février 1749, à Saint-Méard (Haute-Vienne). Chaoine et vicaire général de Castres, aumônier de Madame de Provence. Insermenté. Arrêté, conduit à Limoges, le 8 novembre 1793 et enfermé à la Règle. Déporté le 25 février 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 5 septembre 1794, à l'âge de 45 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Homme d'esprit et cœur excellent, mourut victime de sa charité et de son zèle à soigner ses confrères. » (GUILLON.) « Semblait né pour faire aimer la vertu et réconcilier les gens du monde avec la piété, dont sa conduite toute seule était une apologie complète. » (LABICHE.)

19. CHABAN DE RICHEMONT (FRANÇOIS DE), né le 8 novembre 1739, au château de Richemont, paroisse de Bourdeilles (Dordogne). Vicaire général, chanoine, grand archidiacre de Périgueux. Insermenté. Arrêté, interné à Périgueux, déporté. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 19 juillet 1794, à l'âge de 54 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Homme d'esprit et cœur excellent, modeste et silencieux, faisant, par la bonté de son caractère, les délices de ses amis. » (LABICHE.) Brugière rapporte que, sur le vaisseau, « il fut accablé de toutes sortes d'infirmités, de misères et d'opprobres. Il était si infirme qu'il ne pouvait se rendre à lui-même aucun service. La vermine dévorait ses chairs, malgré les soins de ses confrères. »

20. CHARLES (PAUL-JEAN) (Frère Paul), né le 29 décembre 1743, à Millery (Côte-d'Or). Prieur claustral de la Trappe de Sept-Fonts. Insermenté. Arrêté en 1793, interné à Moulins, déporté le 29 novembre 1793. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 25 août 1794, âgé de 51 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Excellent religieux, plein de l'esprit de son état. A la tendre piété qu'on avait lieu d'attendre d'un homme de sa profession, il joignait beaucoup plus d'instruction, de douceur et d'aménité qu'on n'en suppose ordinairement dans un religieux d'un Institut aussi austère. » (LABICHE.)

21. CHERRIER (ANTOINE), né le 23 octobre 1754, à Lunéville (Meurthe). Secrétaire général de l'évêché de Nancy. Insermenté. On le trouve, au début de 1794, interné à la maison Sainte-Claire, à Moulins. Déporté le 13 avril. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 2 septembre 1794, âgé de 40 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Homme d'esprit et de talent, d'un caractère bien prononcé et plein de courage. » (LABICHE.)

22. CORDIER (NICOLAS), né le 6 décembre 1710, à Souilly (Meuse). Jésuite, supérieur de la résidence de Saint-Mihiel. Arrêté le 28 octobre 1793, comme insermenté, interné à Bar-le-Duc, déporté le 15 avril 1794. Embarqué sur le *Washington*. Mort le 30 septembre 1794, âgé de 84 ans. Inhumé à l'île Madame. — « C'était le doyen d'âge des déportés. C'est à lui que le capitaine Gibert enleva le bâton dont il se servait pour se soutenir, et le jeta à la mer en disant : « Vieux scélérat, si je te laissais ton bâton, tu serais capable de t'en servir pour faire la contre-révolution à mon bord. » (BOTTIN.)

23. DESGARDINS (AUGUSTIN-JOSEPH) (Frère Elie), né le 21 décembre 1750, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais). Trappiste de Sept-Fonts. Frère lai, faisant fonction de chirurgien. Insermenté. Incarcéré à Moulins, déporté le 13 avril 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 6 juillet 1794, âgé de 43 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Très pieux, plein de complaisance et de charité pour les malades, qu'il soignait avec un respect religieux. Victime de son dévouement. » (LABICHE.)

24. DUBIGNON (COLAS-CHARLES-RENÉ), né à Mayenne, le 25 août 1743. Sulpicien, supérieur du

petit séminaire de Bourges. Insermenté. Arrêté le 23 mars 1793, incarcéré à Moulins, déporté le 6 mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 2-3 juin 1794, âgé de 51 ans. Inhumé à l'île d'Aix. Ses compagnons vantent son courage et sa piété. Avant d'expirer, sur le plancher de la chaloupe-hôpital, il prononça, d'une voix douce et céleste, ces paroles mémorables, qui devinrent comme le mot d'ordre des prêtres déportés : « Nous sommes les plus malheureux des hommes, mais aussi les plus heureux des chrétiens. » (GUILLON et LABICHE.)

25. DUBOST (JEAN), né le 18 décembre 1726, à Saint-Priest-en-Murat (Cantal). Curé de Theneuille (Allier). Insermenté. Reclus à la maison de Sainte-Claire, à Moulins. Déporté le 25 novembre 1793. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 9 août 1794, âgé de 67 ans. Inhumé à l'île d'Aix.

26. DUBOST (ANTOINE), né le 17 février 1729, à Saint-Priest-en-Murat (Cantal). Curé de Saint-Caprais (Allier). Insermenté. Reclus à la maison de Sainte-Claire, à Moulins. Déporté le 25 novembre 1793. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 19 juillet 1794, âgé de 65 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Ces deux bons vieillards étaient admirables de tendresse fraternelle. Tellement inséparables que, l'un étant tombé malade, l'autre le voulut suivre à l'hôpital, pour lui donner ses soins, et le chagrin qu'il eut de sa mort l'empêcha de lui survivre. » (LABICHE.)

27. DUMONET (CLAUDE), né à Mâcon, vers 1747. Prêtre et principal du collège de cette ville. Insermenté. Condamné à la déportation. Embarqué sur le *Washington*. Mort le 13 septembre 1794, âgé de 47 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Il mourut rongé de poux, auxquels il avait fini par s'abandonner, voyant qu'il ne pouvait réussir à s'en débarrasser. Un passage approprié des Livres Saints, que lui cita un de ses confrères, l'aida à supporter avec courage cette suprême humiliation. » (LABICHE.)

28. DUPAS-MOREL (JACQUES-NOËL), né à Ruffec, vers 1755. Vicaire de sa ville natale (Charente). Insermenté. Condamné à la déportation, le 18 mars 1794, par le tribunal de Poitiers. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort, le 21 juin 1794, âgé de 39 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Caractère sérieux, même un peu triste, mais rempli de religion, de modestie et d'honnêteté. Avait montré beaucoup de fermeté dans la foi. » (LABICHE.)

29. DURANGEON (ETIENNE), né le 4 février 1754, à Ainay-le-Château (Allier). Récollet à Tours. Insermenté. Arrêté en 1793, conduit à Moulins, enfermé à Sainte-Claire, déporté le 25 novembre 1793. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 18 novembre 1794, âgé de 40 ans. Inhumé au Fort-Vaseux. — « Bon religieux, simple, mortifié, ayant la plus haute idée de son état. Son heureuse mémoire était d'une grande ressource pour ceux qui, à défaut de livres, voulaient se rappeler les passages des Psaumes ou des hymnes sacrées de l'Eglise. » (LABICHE.)

30. DUVERNEUIL (JEAN-BAPTISTE), (Père Léonard), né à Saint-Yrieix, le 8 janvier 1759. Carme à Angoulême. Insermenté. Arrêté dans sa famille, en 1793, conduit à Limoges, incarcéré à la Règle, déporté le 25 février 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 1er juillet 1794, âgé de 35 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — Labiche reconnaît à ce « digne fils de sainte Thérèse », entre autres vertus : beaucoup d'assiduité à la prière et un zèle ardent pour le maintien de la religion.

31. FAULTE (JEAN-JOSEPH), né à Limoges, le 27 août 1742. Chanoine et prévôt du Chapitre de Saint-Martial. Insermenté. Arrêté le 23 mai 1[…], interné à la Règle, déporté le 29 mars 1794. [Em]barqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 22 septem[bre] 1794, âgé de 52 ans. Inhumé à l'île Madame. « Il avait toujours été un ecclésiastique très ré[gu]lier. La persécution en fit un prêtre fervent. [Il] recherchait avec une sainte avidité la conversa[tion] de ses confrères, en qui il voyait reluire une p[iété] plus éclatante et de nature à le porter à Dieu. » (LABICHE.)

32. FAVERGE (PIERRE-SULPICE-CHRISTOPHE) (F[rère] ROGER), né à Orléans, le 26 juillet 1745. Frère [des] Ecoles chrétiennes. Directeur de l'école de Moul[ins]. Refusa tous les serments. Incarcéré à Moulin[s le] 11 juin 1793, déporté le 29 novembre. Emba[rqué] sur les *Deux-Associés*. Mort le 12 septembre 1[794], âgé de 49 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Pi[eux et] zélé pour l'instruction de la jeunesse, il jouissait [sur] les vaisseaux d'une grande considération. » (LABIC[HE.])

33. FORET (LOUIS-GABRIEL), né à Saint-Denis [le] 18 mars 1756. Bénédictin de l'abbaye de Saint-D[enis]. Insermenté. Arrêté à Chartres, où il s'était re[tiré]. Déporté sur les *Deux-Associés*. Mort le 27 août 1[794], âgé de 38 ans. Inhumé à l'île Madame. — « J[eune] religieux, vif, actif, d'un extérieur prévenant, [aussi] pieux qu'aimable et instruit. S'était dévoué, co[mme] infirmier, au soulagement de ses confrères. » (LABICHE.)

34. FRANÇOIS (FRANÇOIS) (P. SÉBASTIEN), né à Na[ncy] le 17 janvier 1749. Capucin. Incarcéré à Nanc[y le] 9 novembre 1793, comme insermenté. Condam[né à] la déportation le 26 janvier 1794. Embarqué [sur] les *Deux-Associés*. Mort le 10 août 1794, âg[é de] 45 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Saint relig[ieux] vénéré de tous ses compagnons. Il priait cons[tam]ment. Un jour, dans la chaloupe-hôpital, o[n le] trouva mort à genoux, les mains jointes et les [yeux] levés vers le ciel. Les matelots eux-mêmes, à ce [spec]tacle, ne purent retenir leurs cris d'admiratio[n et] leurs larmes. » (LABICHE, MASSON, MICHEL.)

35. GABILHAUD (PIERRE), né à Pont-Saint-Ma[rtin] près de Bellac (Haute-Vienne), en 1745. Cur[é de] Saint-Christophe (Creuse). Jura, puis rétracta [son] serment. Arrêté pour ce motif, enfermé à la R[ègle], déporté le 29 mars 1794. Embarqué sur les *D[eux-]Associés*, il y « donna l'exemple d'une piété [douce] et pure ». (GUILLON.) Mort le 13 août 1794, âg[é de] 49 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Passa tou[te la] nuit qui précéda sa mort auprès de son confe[sseur] à s'entretenir de Dieu et du ciel. » (LABICHE.)

36. GAGNOT (JACQUES) (P. HUBERT DE SAINT-CLA[UDE]), né à Frolois (Meurthe), le 9 février 1753. C[arme] déchaussé à Nancy. Insermenté. Le 5 mai [1793] interné aux Carmélites, comme « fanatique d[angereux] ». Déporté sur les *Deux-Associés*. Mort le 10 [sep]tembre 1794, âgé de 41 ans. Inhumé à l'île Ma[dame]. — « Infirmier volontaire des plus dévoués. Sau[va la] vie à plusieurs de ses confrères. Quand la cont[agion] l'eut gagné à son tour, il redoubla de ferve[ur et] édifia tout le monde par sa foi, son humilité [et ses] austérités. » (MASSON.)

37. GARNIER (BENJAMIN-JACQUES), né à Av[allon] (Yonne) en 1760. Chapelain, vicaire du Chapit[re de] Vézelay. Insermenté. Déporté le 28 avril [1794]. Embarqué sur le *Washington*, puis sur l'*In[dien]*. Mort à l'hôpital de la Marine, le 21 mars 1795[, âgé] de 34 ans. Inhumé à Rochefort. — « Ecclésia[stique] accompli, dont les veilles avaient usé prématuré[ment] la santé. Eut à subir force humiliations et ma[uvais] traitements de la part d'un major, qui essaya n[…]

ı lui prescrivant une trop forte dose d'émétique, 'en « débarrasser la République. » (Soudais.)

38. Guillaume (Jean-Baptiste) (Fr. Uldaric), né Dampierre-lès-Dôle (Jura), le 1er février 1755. rère des Ecoles chrétiennes à Nancy. Refusa tout rment. Arrêté le 13 mai 1793, interné aux Carélites, condamné à la déportation le 27 janvier 794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 7 août 1794, âgé de 39 ans. Inhumé à l'île Madame. - « Son humilité n'avait d'égale que sa vertu. Il isait l'édification de ses compagnons de tortures ır la fermeté de son caractère et son indomptable ıergie. » (Extrait des Annales de la Congrégation.)

39. Hanus (Charles-Arnauld), né à Nancy, le) octobre 1725. Chanoine de Ligny (Meuse) et oyen du Chapitre. Refusa tout serment. Arrêté le 5 avril 1794, déporté, partit de Bar-le-Duc le ı avril. Embarqué sur le *Washington*. Mort le 3 août 1794, à l'âge de 68 ans. Inhumé à l'île ladame. — « Chaque jour, dit un survivant, à ıesure que son corps dépérissait, son âme acquérait ne vigueur toute divine. » Un demi-siècle plus tard, ı parlait encore de lui avec respect et vénération, regardant comme un saint.

40. Hunot (François), né à Brienon-l'Archevêque Yonne), le 12 février 1753. Chanoine de Brienon. efusa tout serment. Condamné à la déportation, il artit d'Auxerre le 28 avril et arriva à Rochefort le 3 mai 1794. Embarqué sur le *Bonhomme-Richard*, uis sur le *Washington*. Mort le 6 octobre 1794, gé de 41 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Ame aturellement forte, et que la persécution n'avait fait ue fortifier encore. Manifestait une joie toute suraturelle d'avoir à souffrir pour Jésus-Christ. Montra ısqu'à la mort une énergie, un courage, une conance à toute épreuve. » (Soudais.)

41. Hunot (Jean), né à Brienon-l'Archevêque, le septembre 1754. Chanoine de Brienon. Prêta le rment, avec restriction, et le rétracta presque ıssitôt. Arrêté comme « réfractaire », incarcéré au minaire d'Auxerre, déporté le 28 avril. Embarqué ır le *Bonhomme-Richard*, puis sur le *Washington*. Íort le 7 octobre 1794, âgé de 40 ans. Inhumé à île Madame. — « Manifesta, avant de mourir, 'admirables sentiments de foi, d'humilité, de componction, demandant pardon à Dieu et aux hommes u scandale qu'il aurait pu donner par faiblesse ou ar excès de condescendance pour son peuple. » Soudais.)

42. Hunot (Sébastien-Loup), né à Brienon-l'Arıevêque en 1756. Chanoine de Brienon. Refusa out serment. Incarcéré au séminaire d'Auxerre, éporté comme ses frères. Embarqué sur le onhomme-Richard, puis sur le *Washington*. Mort 17 novembre 1794. Inhumé au Fort-Vaseux. — atience, résignation, joie de souffrir, crainte de e pas souffrir assez, tels furent, d'après Soudais, s sentiments qu'il manifesta jusqu'à sa mort.

43. Huppy (Louis-Wulphy), né le 1er avril 1767, Rue (Somme). Prêtre habitué à Limoges. Inserıenté. Emprisonné à la Règle, en 1793. Déporté à ochefort le 29 mars 1794. Embarqué sur les *Deuxssociés*. Mort le 29 août 1794, âgé de 27 ans. ıhumé à l'île Madame. — « Jeune, il avait toute prudence et la solidité d'esprit de l'âge mûr. ieux, doux, prévenant. Sa mort fut celle d'un ienheureux. » (Labiche.)

44. Imbert (Joseph), né dans le diocèse de Marille, le 5 décembre 1719 ou 1721. Jésuite, proısseur à Grenoble. Nommé par Pie VI, pendant la Terreur, vicaire apostolique du diocèse de Moulins. Insermenté. Incarcéré à Sainte-Claire, déporté. Parti de Moulins le 25 novembre 1793. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 9 juin 1794, âgé de 72 ou 74 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Homme de beaucoup d'esprit et d'un rare mérite, fort aimable en société. Auteur du « Chant du départ », sur l'air de la « Marseillaise », par lequel les déportés exprimaient leur joie d'aller porter l'Evangile aux peuplades barbares de l'Afrique. » (Labiche.)

45. Irondy (Guillaume), né à Escladines, paroisse de Chaussenac (Cantal), le 13 février 1723. Curé de Vesse, aujourd'hui Bellerive (Allier), où il laissa la réputation d'un saint. Insermenté. Expulsé de sa paroisse, interné à Moulins, déporté. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 25 septembre 1794, âgé de 71 ans; à l'île Madame. — « Ce bon vieillard, infiniment respectable sous tous les rapports, conserva jusqu'au bout une sérénité céleste et toute la gaieté d'une conscience pure. » (Guillon.) Dans la paroisse de Bellerive, qu'il dirigea pendant quatorze ans, il a laissé la réputation d'un saint.

46. Jarrige de La Morélie de Puyredon (Pierre), né à Saint-Yrieix (Haute-Vienne), le 13 avril 1737. Chanoine de Limoges, puis doyen du Chapitre de Saint-Yrieix. Insermenté. Enfermé à la Règle, déporté le 25 février 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 10 août 1794, âgé de 57 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Vénérable et digne prêtre, d'une taille avantageuse, d'un port majestueux et surtout d'un grand caractère. Son courage apostolique se soutint constamment à la même élévation, tout le temps qu'il demeura sur les vaisseaux. Avant de mourir, il fit à ses confrères un discours plein de magnanimité chrétienne, qui électrisa tous les cœurs et qu'ils n'oublieront de longtemps. » (Labiche.)

47. Jarrige de La Morélie des Biars (Barthélemy), né au château des Biars, paroisse de Glandon (Haute-Vienne), en 1754. Religieux cluniste de l'ancienne observance. Sécularisé, vivait dans sa famille, à Saint-Yrieix, lorsqu'il fut arrêté, conduit à Limoges et enfermé à la Règle, en 1793. Déporté comme prêtre réfractaire le 25 février 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*, il se constitua l'infirmier de ses confrères, dont il contracta la maladie. Mort le 16 juillet 1794, âgé de 40 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « D'une douceur admirable. » (Labiche.)

48. Jarrige de La Morélie du Breuil (Jean-François), né à Saint-Yrieix, le 11 janvier 1752. Chanoine de Saint-Yrieix. Prêta le serment liberté-égalité et le rétracta presque aussitôt. Arrêté comme « réfractaire », conduit à Limoges, enfermé à la Règle, déporté le 29 mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 31 juillet 1794, âgé de 42 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Mourut dans les sentiments d'une parfaite résignation chrétienne. » (Labiche.)

49. Jobier (Pierre), né le 31 janvier 1737, à Ainay-le-Château (Allier). Curé de Voussac. Insermenté. Arrêté, conduit à Moulins, interné à Sainte-Claire, déporté le 25 novembre 1793. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 14 août 1794, à l'âge de 57 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — Lequin, dans la pièce de vers latins consacrée au récit de sa déportation, exprime en termes touchants l'estime et l'amitié qu'il avait pour Jobier. Guillon dit qu'il intéressa ses compagnons d'infortune par la bonté de son caractère et ne les édifia pas moins par sa résignation.

50. Juge de Saint-Martin (Jean-Joseph), né le 14 juin 1739, à Limoges, paroisse Saint-Pierre-du-Queyroix. Sulpicien. Directeur au séminaire et chanoine de la cathédrale de Limoges. Prêta le serment de liberté-égalité, mais le rétracta pendant son séjour à la Règle, en 1793. Déporté le 29 mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 7 juillet 1794, âgé de 55 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Ses vertus ecclésiastiques répondaient à ses autres qualités, et son humeur obligeante autant qu'empressée le faisait rechercher de ses confrères. » (Labiche.) « Il était fort savant et très pieux. » (Guillon.)

51. Julien (Jean), né le 24 juin 1745, à Sainte-Tréphime (Côtes-du-Nord). Curé de Glomel. Insermenté. Arrêté, emprisonné à Saint-Brieuc, déporté le 16 mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort à Saintes le 19 février 1795, âgé de 50 ans. — « Infirmier d'un dévouement incomparable. Aussi zélé pour le salut que pour le soulagement corporel de ses confrères, qu'il assistait à toute heure de nuit comme de jour. La mort, qu'il avait mille fois bravée, vint le prendre au sortir des vaisseaux. » (Labiche.)

52. Labiche (Jean-Baptiste), né le 10 novembre 1738, à Limoges, paroisse Saint-Pierre-du-Queyroix. Bénédictin de Saint-Maur. Prieur claustral de Beaulieu (Corrèze), puis de Bourges. Insermenté. Arrêté en 1793, enfermé à la Règle, déporté le 29 mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 12 août 1794, âgé de 55 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Bon religieux, rempli de l'esprit de son état, très doux de caractère et fort instruit. » (Guillon.)

53. Labiche de Reignefort (Marcel-Gaucher), né le 3 novembre 1751, à Limoges, paroisse Saint-Michel-des-Lions. Missionnaire diocésain à Limoges. Insermenté. Arrêté en 1793, enfermé à la Règle, déporté le 25 février 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 26 juillet 1794, âgé de 42 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Ecclésiastique très vertueux, que distinguaient la plus tendre piété et une grande douceur de caractère. » (Guillon.) « A des talents peu communs il joignait une rare délicatesse de conscience, beaucoup de douceur de caractère, une candeur admirable, un zèle ardent pour la religion, et surtout une résignation à toute épreuve. Il avait désiré mourir pour Dieu. Il vit arriver la mort sans alarmes et la subit sans regret. » (Labiche, son frère.)

54. Laborie du Vivier (Jean-Baptiste), né à Mâcon, le 19 septembre 1734. Chanoine de la cathédrale de Mâcon. Insermenté. Arrêté en 1793, déporté sur les *Deux-Associés*. Mort le 27 septembre 1794, âgé de 60 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Resté diacre par humilité. Les sentiments de religion dont il était pénétré l'occupaient avec tant de force qu'il ne s'entretenait absolument que de Dieu, de la Sainte Vierge, des saints et du bonheur d'avoir été déporté pour le salut de son âme. » (Sombardier.)

55. Labrouhe de Laborderie (Pierre-Yrieix), né à Saint-Yrieix, le 24 mai 1756. Chanoine de Saint-Yrieix. Insermenté. Emprisonné à la Règle en 1793, déporté, dirigé sur Rochefort le 25 février 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 1er juillet 1794, âgé de 38 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Très bon prêtre, très régulier, très dur à lui-même, fort aumônier, rempli en un mot de l'esprit et des vertus de son état, qu'il honora constamment par la pureté de ses mœurs et une grande délicatesse de conscience. » (Labiche.)

56. Laplace (Claude), né à Bourbon-Lanc (Saône-et-Loire), le 15 novembre 1725. Curé d Saint-Jean, à Moulins. Insermenté. Enfermé à maison Sainte-Claire, déporté le 25 novembre 179 Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 14 sep tembre 1794, âgé de 69 ans. Inhumé à l'île Madam — « Homme intérieur, extrêmement aumônier, tr versé dans toutes les sciences ecclésiastiques et do d'un grand talent pour la conduite des âmes et prédication. En vénération auprès de tous ses co frères. » (Labiche.)

57. Laurent de Masclou (Claude-Bernardé), né a Dorat (Haute-Vienne), le 11 juin 1735. Chanoine d Dorat. Insermenté. Arrêté, avec ses deux frère chanoines comme lui, et conduit à Limoges, 16 mai 1793. Interné à la Règle, déporté 25 février 1794. Embarqué sur les *Deux-Associé* Mort le 7 septembre 1794, âgé de 59 ans. Inhumé l'île Madame. — « Esprit très cultivé, avec infir ment d'honnêteté dans le caractère. Fit paraître, au approches de la mort, autant de résignation, calme et de sérénité, qu'il en avait montré ava de tomber malade et pendant tout le cours de vie. » (Labiche.)

58. Lebrun (Louis-François), né à Rouen, 14 avril 1744. Bénédictin de l'abbaye de Saint-Wa drille. Insermenté. Arrêté en avril 1793, incarcé à Saint-Vivien, déporté le 21 mars 1794. Embarq sur les *Deux-Associés*. Mort le 20 août 1794, âgé 50 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Aussi mode qu'instruit et aussi pieux que modeste. La douce de son caractère se peignait jusque dans les traits sa figure. Il mourut au moment où on le débarqu dans l'île, après avoir beaucoup souffert, et toujo avec une grande résignation. » (Labiche.)

59. Le Conte (Noël-Hilaire), né le 3 octobre 17 à Chartres, paroisse Saint-Hilaire. Simple clerc te suré, organiste à la cathédrale de Bourges. Ref tous les serments et se réfugia dans l'Allier, où fut arrêté, interné à Moulins et déporté le 29 vembre 1793. Embarqué sur les *Deux-Associés*, mourut le 17 août 1794, âgé de 29 ans. Inhumé l'île d'Aix. — « Jeune ecclésiastique doué de q lités sociales très intéressantes et rempli de piété. (Guillon.)

60. Legroing de La Romagère (Pierre-Joseph), le 29 juin 1752, à Saint-Sauvier, près Huriel (Allie Chanoine de Bourges et vicaire général. Insermen Arrêté, mis en réclusion à Moulins, déporté 29 novembre 1793. Embarqué sur les *Deux-As ciés*. Mort le 26 juillet 1794, âgé de 42 ans. Inhu à l'île d'Aix. — « Ecclésiastique d'un grand mé et d'une grande fermeté de caractère, qu'on voy le plus souvent debout et silencieux, le visage tou vers la mer, méditant sur l'éternité et se prépar au dernier sacrifice. Mourut dans les sentiments la plus parfaite résignation et avec le plus grand c rage. » (Labiche.) Son frère, mort évêque de Sa Brieuc, dit qu'après avoir reçu le saint Viatique a une ardente piété on l'entendit faire publiquem une admirable profession de foi.

61. Legry (Jacques-François-Germain), né Vézelay (Yonne), en 1761. Grand-chantre du C pitre de Vézelay. Insermenté. Emprisonné à Auxe déporté le 28 avril 1794. Embarqué sur le *Washi ton*. Mort le 13 janvier 1795, âgé de 33 ans. Inhu au Fort-Vaseux. — « Il eut le menton mangé pa vermine. Il souffrait horriblement d'un abcès c par modestie, il cachait depuis plus de deux moi (Soudais.)

62. Leymarie-Laroche (Elie), né au château de La Roche, commune d'Anesse (Dordogne), le 8 janvier 1758. Prieur-curé de Saint-Jean de Coutras. Insermenté. Mis en réclusion à Périgueux, déporté. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort à 36 ans, le 22 août 1794, d'avoir été descendu du vaisseau avec un palan et violemment projeté sur le sol. Inhumé à l'île Madame. — « Doux, complaisant, très religieux, d'un commerce également sûr et facile, il était chéri de tous ses confrères sur les vaisseaux. » (Guillon.) « Sa mort jeta ses amis dans la consternation et causa des regrets à ceux-là mêmes qui le connaissaient le moins. » (Labiche.)

63. Loir (Jean-Baptiste-Jacques-Louis-Xavier), né à Besançon, le 11 mars 1720. Capucin du couvent de Lyon. Insermenté. Arrêté, interné à Sainte-Claire de Moulins, déporté le 13 avril 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 19 mai 1794, âgé de 74 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Excellent religieux, ayant conservé toute la gaieté de la jeunesse. Il chantait pour calmer ses souffrances et faisait les délices de tout le monde. Un matin, dans l'entrepont, ses confrères le trouvèrent à genoux, contre le poteau de son hamac. Après s'être levé, le saint religieux s'était agenouillé pour rendre son âme à Dieu. » (Guillon.) Labiche vante sa gaieté, son esprit d'humilité, de pauvreté et d'obéissance.

64. Lombardie (Jacques), né le 1er décembre 1737, à Limoges, paroisse Saint-Pierre-du-Queyroix. Curé de Saint-Hilaire-de-Foissac (Corrèze). Insermenté. Arrêté à Limoges, dans sa famille, après un an de réclusion à la Règle, fut déporté le 16 avril 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 22 juillet 1794, âgé de 57 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Décharné, n'ayant que la peau collée sur les os, tel Lazare sortant du tombeau, il souriait à tous ceux qui l'approchaient, et les saintes pensées qu'on lui exprimait étaient accueillies par lui avec une satisfaction visible, tant elles correspondaient à celles qu'il nourrissait dans son âme. » (Labiche.)

65. Luchet de La Mothe (Michel-Dominique). D'une famille de 14 enfants, dont 4 se firent Jésuites. Né à Saintes, le 4 août 1734. Jésuite, puis chanoine et vicaire général de Saintes. Refusa tout serment. Emprisonné dans les dernières semaines de 1793, déporté en mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 20 août 1794, âgé de 60 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Ecclésiastique très respectable par ses vertus et très recherché dans la société pour la bonté de son cœur, la douceur et l'aménité de son caractère. » (Labiche.)

66. Marchand (Le) (Michel-Bernard), né au Havre, le 28 septembre 1749. Vicaire de Vaurouy (Seine-Inférieure). Dénoncé comme réfractaire par la municipalité de Caudebec, interné à Rouen, en avril 1793, déporté le 12 mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 15 juillet 1794, âgé de 44 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Rendit beaucoup de services spirituels aux malades et mourut en paix, emportant la reconnaissance et les regrets de ses confrères. » (Labiche.)

67. Marchandon (Joseph), né à Bénévent (Creuse), le 21 août 1745. Sulpicien, puis curé de Marsac. Insermenté. Emprisonné à Guéret en avril 1793. Déporté le 23 mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 22 septembre 1794, âgé de 49 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Prêtre d'une grande régularité de vie, d'une grande délicatesse de conscience, il mourut en pleine connaissance et dans de grands sentiments de piété. » (Labiche.)

68. Masleau (Michel), né le 8 septembre 1739 à Limoges, paroisse Saint-Pierre-du-Queyroix. Chanoine de Saint-Martial. Prêta le serment liberté-égalité, qu'il rétracta peu après. Enfermé à la Règle. Déporté le 29 mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 17 juillet 1794, âgé de 55 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Un bon cœur, beaucoup de religion et de régularité formaient le caractère de ce digne prêtre. Il avait failli mourir une première fois et n'avait réchappé que par miracle. Une rechute l'emporta. » (Labiche.)

69. Mayaudon (Pierre), né à Terrasson (Dordogne), le 4 mai 1739. Chanoine de Saint-Brieuc, puis doyen de la cathédrale de Soissons. Insermenté. Arrêté à Terrasson, interné à Périgueux, déporté sur les *Deux-Associés*. Mort le 11 septembre 1794, âgé de 55 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Le fond de son caractère était la douceur, la bonté, la modestie, l'affabilité. Il mourut comme un saint et fut universellement regretté. » (Labiche.)

70. Meilhac (Jean-Baptiste), né le 16 septembre 1734, à Eymoutiers (Haute-Vienne). Chanoine d'Eymoutiers. Insermenté. Arrêté à Eymoutiers, interné à Limoges, déporté le 25 février 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 17 juillet 1794, âgé de 60 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Médiocrement instruit, mais plein de piété, de régularité, de fermeté dans la foi. Quitta la vie en prédestiné. Sa mort fut si paisible qu'on ne s'en aperçut même pas, quoiqu'il eût eu de tels accès de fièvre chaude qu'il avait fallu plusieurs fois le lier sur son lit de souffrance. » (Labiche.)

71. Ménestrel (Jean-Baptiste), né le 5 décembre 1748, à Séricourt (Vosges). Chanoine de Remiremont. Insermenté. Arrêté le 22 avril 1793, conduit à Epinal, interné aux Annonciades, puis expédié à Rochefort le 18 avril 1794. Embarqué sur le *Washington*. Mort le 16 août 1794, âgé de 45 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Les vers le dévoraient encore vivant. A son jeune confrère Abram de Zincourt, qui pansait ses plaies et en détachait les vers avec un morceau de bois, le vénérable chanoine disait avec douceur : « Laissez-les achever, car, en les éloignant, vous ne faites que prolonger mon martyre. » (Guillon.)

72. Montjournal (Pierre Vernoy de), né à Moulins (Allier), le 17 novembre 1736. Chanoine de Notre-Dame de Moulins. Insermenté. Enfermé à Sainte-Claire, déporté le 25 novembre 1793. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 1er juin 1794, âgé de 58 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Jouissait de la réputation d'un saint et passait pour un excellent directeur de conscience. Dieu lui ménagea cette suprême épreuve de lui envoyer une maladie pédiculaire. La vermine semblait naître sous sa peau... Il fallut le reléguer sous une écoutille et l'isoler, comme un lépreux, de ses frères, même les plus infectés de vermine. Sa patience et sa douceur ne se démentirent jamais dans cette cruelle épreuve, dont il ne paraissait pas extraordinairement affecté. » (Labiche.)

73. Mopinot (Jean), en religion Fr. Léon, né à Reims, paroisse Saint-Jacques, le 12 décembre 1724. Frère des Ecoles chrétiennes à Moulins. Insermenté. Incarcéré le 11 juin 1793 à Sainte-Claire, déporté le 13 avril 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 21 mai 1794, âgé de 69 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Il avait la réputation d'un saint et il la méritait. Il avait conservé dans un âge très avancé toute la candeur et toute la gaieté de la jeunesse. » (Labiche.)

74. Moutet (Alexandre), né à Brioude (Haute-Loire), le 12 novembre 1759. Vicaire de Vichy. Insermenté. Déporté de l'Allier. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 28 septembre 1794, âgé de 35 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Jeune prêtre encore plus estimable par les qualités de son cœur, par sa tendre piété, son zèle et l'heureux assemblage de toutes les vertus ecclésiastiques que par ses talents naturels et les connaissances qu'il avait acquises. » (Labiche.)

75. Noël (Pierre-Michel), né à Pavilly (Seine-Inférieure), le 23 février 1754. Prêtre habitué à Pavilly. Insermenté. Interné à Rouen, déporté le 21 mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 5 août 1794, âgé de 40 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Doté d'une taille majestueuse et de beaucoup de grâces extérieures, il était chéri de tous ses confrères, à cause de l'excellence de son cœur et de l'égalité de son humeur douce et enjouée. Il les édifia par l'héroïsme de ses sentiments et par l'offrande mille fois répétée du sacrifice de sa vie à la cause de Jésus-Christ. » (Labiche.)

76. Normand (François-Nicolas), né à Honfleur, le 4 décembre 1750. Aumônier des Frères des Ecoles chrétiennes à Rouen. Insermenté. Arrêté le 3 avril 1793, incarcéré à Saint-Vivien, déporté sur les *Deux-Associés*. Mort le 26 avril 1794, âgé de 43 ans. Inhumé au Fort-Lupin. — « On attribue à l'influence de ses conseils et de ses exemples ce fait que pas un seul Frère des Ecoles chrétiennes de Rouen ne consentit à prêter le serment. » (Loth.)

77. Oudinot de La Boissière (François d'), né le 3 novembre 1746, à Saint-Germain-de-Masseret (Haute-Vienne). Conseiller au Parlement de Bordeaux et de Saint-Germain. Insermenté. Arrêté dans sa famille, conduit à Limoges, interné à la Règle, déporté le 25 février 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 7 septembre 1794, âgé de 48 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Doux, affable, complaisant même pour ses persécuteurs, jusqu'à se faire le tailleur d'habits des gens de l'équipage. Il exerçait aussi le pénible emploi d'infirmier. A un confrère qui lui faisait espérer sa guérison, il répliqua : « De quoi me parlez-vous ? Croyez-vous que je tienne à cette vie ? Ah ! parlez-moi plutôt de la vie future et de la possession de Dieu ! » (Labiche.)

78. Paignon de Chantegreaud (Joseph), né à Saint-Yrieix, le 14 juin 1755. Chanoine de Saint-Yrieix. Insermenté. Emprisonné à Limoges, déporté le 25 février 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*, puis sur l'*Indien*. Mort le 10 janvier 1795, âgé de 40 ans. Inhumé au Fort-Vaseux. — « Aussi zélé pour affermir ses frères dans la foi qu'il y était lui-même. Se voyant sur le point de mourir, il avait demandé avec la plus grande instance une formule particulière d'acte d'amour de Dieu qu'il avait entendu prononcer par un de ses confrères. » (Labiche.)

79. Papon (Philippe), né à Saint-Pourçain (Allier), le 6 octobre 1744. Curé de Contigny (Allier). Jura avec restriction. Fut dénoncé comme un dangereux fanatique, arrêté le jour de Pâques, interné à Moulins, déporté le 25 novembre 1793. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 10 juin 1794, âgé de 49 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Il avait réussi à soustraire à toutes les fouilles des hosties consacrées, qu'il portait sur sa poitrine et qui permirent de communier en viatique presque tous les mourants de ce vaisseau. » (d'Auribeau.) Mgr de La Romagère dit avoir reçu la communion des mains de l'abbé Papon et l'avoir communié à son tour à ses derniers moments.

80. Parelon du Marroy (Jacques-Barthélemy), né à Bénévent (Creuse), le 26 juillet 1766. Prêtre habitué dans sa ville natale. Insermenté. Fut arrêté, comme son frère Sylvain-François, incarcéré à Guéret, déporté le 25 mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*, pendant que son frère l'était sur le *Washington*, il mourut le 14 juillet 1794 (son frère seulement le 29 janvier 1795), âgé de 28 ans, et fut inhumé à l'île d'Aix. — « Averti d'avoir à se préparer à la mort, il répondit simplement : « Je ne » la crains pas, il y a longtemps que je m'y pré» pare. » Il expira si paisiblement que ceux qui étaient couchés près de lui ne s'en aperçurent pas. » (Labiche.)

81. Pergaud (Gabriel), né à Saint-Priest-la-Plaine (Creuse), le 29 octobre 1752. Chanoine régulier de Sainte-Geneviève, prieur de Beaulieu (Côtes-du-Nord). Insermenté. Arrêté en décembre 1793, conduit à Saint-Brieuc, déporté en mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 21 juillet 1794, âgé de 41 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — Labiche vante sa fermeté de caractère et assure qu'il conserva sa lucidité jusqu'au bout de sa longue agonie, s'associant aux actes de préparation à la mort qu'un confrère lui suggérait.

82. Pétiniaud de Journiac (Raymond), né le 3 janvier 1747, à Limoges, paroisse Saint-Pierre-du-Queyroix. Chanoine de la cathédrale et vicaire général. Insermenté. Arrêté à Riom, par les autorités du Puy-de-Dôme, qui l'envoyèrent à Limoges, le 8 mars 1794. Déporté le 29 mars sur les *Deux-Associés*. Mort le 26 juin 1794, âgé de 47 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « C'était la plus belle âme que j'aie vue de ma vie. On ne peut imaginer plus de douceur, d'aménité, de charité, de piété tendre... Il exprimait dans toute sa conduite et jusque dans son extérieur l'idée qu'on se forme de saint François de Sales... Que de bien ne fit-il pas sur les vaisseaux, et que de prêtres infidèles lui durent leur retour sincère aux vrais principes !... Quand le Chartreux Béguignot lui annonça que sa dernière heure était proche : « L'heureuse nouvelle ! », s'écria-t-il, et il épancha son âme en un discours admirable... Il mourut avec une patience héroïque, couvert de plaies, rongé de vermine, en prononçant ces mots du psaume IV : *In pace in idipsum dormiam et requiescam*. Dom Béguignot ne cessait de louer Dieu de lui avoir accordé la faveur « d'assister un » saint à la mort. » (Labiche.)

83. Pétiniaud du Garraud (Jacques-François), frère du précédent. Né le 12 septembre 1752, à Limoges, paroisse Saint-Pierre-du-Queyroix. Chanoine de la cathédrale. Fit le serment de liberté-égalité, qu'il rétracta étant à la Règle. Déporté comme réfractaire, le 29 mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 17 août 1794, âgé de 42 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Doué d'une mémoire extraordinaire. Extrêmement dur à lui-même. Il avait toujours eu des mœurs angéliques... Sur le vaisseau, il passait des journées entières à prier, se retirant, pour être plus tranquille, dans l'entrepont, avec le chanoine Varagne, son ami. » (Labiche.)

84. Petit (Auguste-Théobald), né le 28 août 1764, à Arnac-la-Poste (Haute-Vienne). Prêtre communaliste à Arnac. Insermenté. Arrêté, conduit à Limoges le 1er mai 1793, déporté le 25 février 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 6 octobre 1794, âgé de 30 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Jeune ecclésiastique plein de zèle et de piété, apte à devenir un excellent directeur d'âmes. On le trouva une fois

dormant sur le corps d'un confrère décédé et une autre fois sur celui d'un confrère mourant, dont il humait l'haleine empestée. » (LABICHE.)

85. RAVETTE (JACQUES), né le 15 mars 1758, à Servaville, près de Rouen. Chanoine de Rouen. Arrêté comme prêtre réfractaire, interné à Saint-Vivien, déporté. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 26 août 1794, âgé de 36 ans. Inhumé à l'île Madame.

86. RAVETTE (JOSEPH), né le 18 janvier 1764, à Servaville, près de Rouen. Chanoine de Rouen. Arrêté, comme prêtre réfractaire, interné à Saint-Vivien, déporté. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 26 août 1794, âgé de 30 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Ces deux frères, qui s'aimaient tendrement, après s'être rendu de mutuels services au cours de leur maladie, moururent dans les bras l'un de l'autre, le plus jeune un quart d'heure après son aîné. » (LABICHE.)

87. BENÉ (GEORGES), né à Vézelay (Yonne), le 16 novembre 1748. Chanoine de Vézelay. Insermenté. Incarcéré à Auxerre, déporté le 28 avril 1794. Embarqué sur le *Bonhomme-Richard*, puis sur le *Washington*. Mort le 2 octobre 1794, âgé de 46 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Homme instruit, d'éducation soignée. Mourut dans les sentiments du plus pur catholicisme et de la plus haute piété. » (SOUDAIS.)

88. RETOURET (JACQUES), né le 15 septembre 1746, à Limoges, paroisse Saint-Pierre-du-Queyroix. Grand Carme. Fit le serment de liberté-égalité, puis le rétracta, étant à la Règle. Déporté comme réfractaire, le 29 mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 26 août 1794, âgé de 48 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Modeste et fervent religieux, de mœurs très pures et d'une édifiante régularité. Prêchant avec onction, mais prêchant surtout d'exemple. Insuffisamment vêtu, sur le vaisseau, il ne vit arriver la mort qu'après de longues souffrances. » (LABICHE.)

89. RHEM (THOMAS-JEAN-GEORGES) (Père THOMAS), Dominicain, né le 21 avril 1752, à Nancy, paroisse Saint-Nicolas. Religieux au couvent du faubourg Saint-Germain, à Paris. Insermenté. Arrêté à Nancy, le 8 juin 1793, déporté sur les *Deux-Associés*. Mort le 11 août 1794, âgé de 42 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Jouissait de la réputation d'un saint. Soutenait les courages par des discours animés de la foi la plus vive et de la charité la plus ardente. Avait une grande dévotion à la Très Sainte Vierge. » (LABICHE.)

90. RICHARD (CLAUDE), né à Lérouville (Meuse), le 19 mai 1741. Bénédictin de Nancy. Arrêté, comme réfractaire, le 26 novembre 1793, enfermé aux Tiercelins, déporté. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 9 août 1794, âgé de 53 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Ce pieux enfant de saint Benoît était la douceur et la bonté personnifiées... Infirmier volontaire, il s'acquitta de ce périlleux emploi avec beaucoup de succès, parce qu'il avait le don de s'insinuer dans les cœurs. Eut une longue et douloureuse agonie. » (LABICHE.)

91. ROULHAC (ANTOINE), né à La Genétouze, canton de Saint-Léonard (Haute-Vienne), le 25 septembre 1760. Chanoine de Saint-Martial de Limoges. Fit le serment de liberté-égalité, qu'il rétracta étant à la Règle. Déporté comme réfractaire, le 29 mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Fusillé par le jury du bord, le 3 mai 1794, à l'âge de 33 ans, pour un propos qu'il n'avait pas tenu. Inhumé à l'île d'Aix. — Sa mort fut on ne peut plus édifiante. Il la subit avec courage, en protestant de son innocence et après avoir pardonné à ses bourreaux. Toutes les relations insistent sur ce point qu'il fut exécuté sans l'ombre de justice et parce qu'on voulait, par un exemple, semer l'épouvante parmi les déportés.

92. ROUVERADE (LÉONARD DE LA), né le 19 septembre 1738, à Badefols-d'Ans (Dordogne). Chanoine de Limoges et de Périgueux. Insermenté. Arrêté comme réfractaire, le 17 mars 1793, interné à la Règle, déporté le 25 février 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort, le 16 juillet 1794, âgé de 55 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Sa science théologique, sa prudence et sa régularité l'avaient fait choisir comme prédicateur de retraites ecclésiastiques. Sa bonté de cœur et son obligeance le faisaient rechercher. Il mourut des suites d'une chute horrible qu'il fit dans la cale du vaisseau. » (LABICHE.)

93. SAUVAGE (FRANÇOIS), né à Saint-Léonard (Haute-Vienne), le 17 juin 1742. Chanoine de sa ville natale. Insermenté. Arrêté en 1793, emprisonné à la Règle, déporté le 25 février 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 7 juillet 1794, âgé de 52 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « A une vive sensibilité il joignait de l'esprit, des talents et de la piété. Il avouait avec un sentiment de sainte reconnaissance que le Seigneur l'avait attiré à lui, depuis quelques années, d'une manière toute particulière. Il souffrit beaucoup dans sa dernière maladie. » (LABICHE.)

94. SAVOURET (NICOLAS), Cordelier, né à Jonvelle (Haute-Saône), le 27 février 1733. Docteur en Sorbonne, directeur des religieuses de Sainte-Claire de Moulins. Insermenté. Déporté le 25 novembre 1793. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 16 juillet 1794, âgé de 61 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Religieux pieux et éclairé. Sa conversation était instructive et édifiante. Il avait désiré être administré le jour de la Saint-Bonaventure, mais on fut bien inspiré de devancer de quelques jours, car il aurait été hors d'état, le 14 juillet, d'apporter à cette sainte action la présence d'esprit et la préparation qu'il y mit. » (LABICHE.)

95. SOLHIER (LÉONARD), dit Père ZACHARIE, prêtre, religieux Récollet. Né à Périgueux le 29 octobre 1746. Gardien de la maison de Guéret. Insermenté. Arrêté à Périgueux le 22 novembre 1793, déporté comme réfractaire. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 25 juillet 1794, âgé de 47 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — Labiche fait de lui un grand éloge, vante sa piété, son zèle pour les principes, ses succès comme directeur de conscience. Sa mort fut presque subite et eut le caractère d'une attaque d'apoplexie.

96. SOUZY (JEAN-BAPTISTE-ETIENNE), né à La Rochelle, paroisse Notre-Dame, le 24 mars 1732. Chanoine et vicaire général de La Rochelle. Vicaire général de la déportation. Insermenté. Arrêté à Beauvoir, conduit à Niort, puis à Saintes, et là, déporté, le 24 décembre 1793. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 27 août 1794, âgé de 62 ans. Inhumé à l'île Madame. — Labiche en fait le plus grand éloge : fort instruit dans toutes les sciences ecclésiastiques, directeur très recherché, prédicateur éminent de stations et de retraites ecclésiastiques, homme de confiance de Mgr de Coucy, il « jouissait sur le vaisseau d'une réputation prodigieuse et y fit tout le bien qu'il pouvait, avant de terminer sa pénible et glorieuse carrière ». Mgr de La Romagère raconte comment, avant de mourir, il rassembla tous les vicaires généraux pour leur transmettre les pouvoirs qu'il avait reçus de son évêque.

97. TABARAUD (MATHURIN), né le 9 octobre 1734, à Limoges, paroisse Saint-Pierre-du-Queyroix. Prêtre communaliste de cette paroisse. Insermenté. Arrêté, en avril 1793, enfermé à la Règle, déporté le 29 mars 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 3 août 1794, âgé de 60 ans. Inhumé à l'île d'Aix. — « Prêtre vertueux et modeste, employant son zèle à l'ornementation de l'église, à la perfection du chant et des cérémonies. » (LABICHE.)

98. TABOUILLOT (NICOLAS), né à Bar-le-Duc, le 16 février 1745. Curé de Méligny-le-Grand (Meuse). Jura avec restriction. Arrêté, emprisonné à Bar, comme prêtre réfractaire, déporté le 16 avril 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort à l'hôpital Saint-Charles, le 23 février 1795, âgé de 49 [50] ans. Inhumé à Rochefort. — « Ayant demandé à boire à M. Brigeat, grand-doyen d'Avranches, qui le servait, et celui-ci lui ayant répondu qu'il n'avait ni tisane ni bouillon à lui donner : « Ah ! répliqua » Tabouillot, il est bien juste que j'endure cette » privation, puisque mon Sauveur a été abreuvé de » fiel et de vinaigre ! » (BOTTIN.)

99. TEXANDIER (JACQUES), né le 17 mars 1747, à Limoges, paroisse Saint-Pierre-du-Queyroix. Chanoine de la cathédrale. Insermenté. Arrêté en 1793, enfermé à la Règle, déporté le 25 février 1794. Embarqué sur les *Deux-Associés*. Mort le 25 août 1794, âgé de 47 ans. Inhumé à l'île Madame. — « Il avait la douceur en partage, et sa vertu, comme son esprit, le rendait très aimable en société. A bord, il écrivit le nécrologe de ses confrères. » (LABICHE.)

100. TIERSOT (LAZARE), Chartreux, né le 29 mars 1739, à Avallon (Yonne). Profès à la Chartreuse de Beaune-en-Châtillon. Insermenté. Interné au séminaire d'Auxerre, déporté le 28 avril 1794. Embarqué sur le *Bonhomme-Richard*, puis sur le *Washington*. Mort le 10 août 1794, âgé de 55 ans, Inhumé à l'île d'Aix. — « Homme précieux, dont la présence suffisait pour nous encourager et nous soutenir. La douceur de son caractère, sa modestie, son humilité, sa piété tendre le faisaient aimer de tout le monde. Ceux qui arrivaient et ne le connaissaient pas nous demandaient, en le voyant : « Qui est donc celui-là ? », et sans attendre notre réponse, ils ajoutaient : « C'est un saint ! » (SOUDAIS.)

Au succès de cette Cause sont intéressés, à titre de lieu de naissance ou de résidence, 38 diocèses et 14 Instituts religieux. La répartition par diocèses et par Instituts se fait de la façon suivante :

Amiens, 2 ; Angoulême, 2 ; Arras, 1 ; Autun 3 ; Bayeux, 2 ; Besançon, 3 ; Bordeaux, 1 ; Bourges, 3 ; Cahors, 1 ; Carcassonne, 1 ; Chartres, 2 ; Coutances, 1 ; Dijon, 1 ; La Rochelle, 3 ; Laval, 1 ; Le Puy, 1 ; Limoges, 35 ; Lyon, 1 ; Marseille, 1 ; Metz, 1 ; Moulins, 21 ; Nancy, 8 ; Orléans, 1 ; Paris, 2 ; Périgueux, 6 ; Reims, 1 ; Rouen, 10 ; Saint-Brieuc, 3 ; Saint-Dié, 1 ; Saint-Flour, 3 ; Séez, 1 ; Sens, 7 ; Soissons, 1 ; Strasbourg, 1 ; Tours, 1 ; Tulle, 1 ; Verdun, 5.

Bénédictins, 4 ; Capucins, 3 ; Carmes, 4 ; Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, 1 ; Chartreux, 2 ; Clunistes, 1 ; Cordeliers, 2 ; Dominicains, 1 ; Eudistes, 1 ; Frères des Ecoles chrétiennes, 3 ; Jésuites, 3 ; Récollets, 2 ; Sulpiciens, 4 ; Trappistes, 3.

Au point de vue des Ordres reçus, on compte 94 prêtres, 1 diacre, 1 clerc tonsuré et 4 religieux laïcs.

Au point de vue situation hiérarchique : 9 vicaires généraux ; 41 chanoines titulaires ; 3 supérieurs de séminaires ou de collèges ; 3 prieurs claustraux ; 1 secrétaire général ; 14 curés ; 3 vicaires ; 1 aumônier ; 1 missionnaire diocésain ; 5 prêtres habitués ; 1 clerc organiste ; 18 religieux.

Enfin, la répartition entre les deux clergés séculier et régulier se fait ainsi : 66 séculiers et 34 réguliers.

BIBLIOGRAPHIE

L'office liturgique de chaque jour, par le Rme Dom FERNAND CABROL, avec la collaboration de Dom J. BAUDOT. — Un vol. 15 × 10 cm. de 1769 pages. Prix, 27 francs. Alfred Mame et fils, éditeurs. Tours.

« Voilà enfin un missel qui est... le missel.

» Le nombre des paroissiens et des missels pour les » fidèles s'accroît sans cesse », constate Dom Cabrol dans son avant-propos. Tous, avec plus ou moins de bonheur, tournent autour de la question. Quelques-uns ont eu et ont un succès mérité : pour ne citer que deux des plus célèbres, celui de Mgr Marbeau et celui de Dom Gaspard Lefebvre sont très remarquables. Mais aucun jusqu'ici ne nous apportait tout simplement la traduction du *Missale romanum* : Dom Cabrol nous la donne, et nous avons enfin, grâce à lui, ce que nous aurions dû avoir depuis longtemps, avant toute autre chose.

» Il nous rappelle, d'ailleurs, que son missel était en projet avant la guerre. L'Angleterre, plus favorisée, a eu le *Roman Missal in latin and English* dès 1921. Nous souhaitons que l'édition française ait la plus large diffusion. nous apportait tout simplement la traduction du *Missale romanum* et l'ordinaire de la messe entre le Samedi-Saint et le jour de Pâques. La fin du volume est consacrée aux saints français. Enfin, de nombreuses illustrations de Mlle Paule Richon (qui eut la première mention au concours des *Cahiers catholiques* de cette année) ajoutent au charme de la présentation. Toutes ne sont pas également réussies, et un trop grand nombre nous rappellent les illustrations de M. de Cramer pour le missel de Dom Lefebvre. Où M. de Cramer était confus, Mlle Richon apporte parfois un peu de sécheresse. Les illustrations n'en sont pas moins un bel effort dont il convient de la féliciter ici. — HENRI BROCHET. » (*Les Cahiers catholiques*, 25. 3. 1926, pp. 4253-4254.)

De la souffrance. *Comment porter sa croix, en face de Dieu, en face de soi-même*, par DUPORTAL (MARGUERITE). — Un vol. 19 × 12 cm. de 264 pages. Prix, 10 fr. 50. Lethielleux, Paris. 1927.

« La souffrance n'a de sens que dans un système spiritualiste, qui voit dans la vie présente une préparation à notre destinée véritable et définitive. Elle est permise par Dieu pour des raisons de lui connues et toujours pour notre bien. Cette épreuve inévitable, il nous faut l'accepter, et c'est un art. Sans prétention, mais avec une sérieuse culture philosophique et une solide érudition, l'auteur nous enseigne l'art si difficile *de bien souffrir*.

» Les âmes éprouvées et ceux à qui incombe le ministère si délicat de consolateur liront ces pages avec le plus grand profit. — J. FRANCKEN, S. J. » (*Nouvelle Revue Théologique*, décembre 1927, p. 799.)

L'Eglise et le mariage, par LOUIS ROUZIC. — Un petit volume de 242 pages. Prix : 5 francs. P. Lethielleux, Paris. 1927.

« Dans ce nouvel ouvrage, M. l'abbé Rouzic donne toute la législation concernant le mariage, à commencer par les fiançailles. Il y ajoute de très précieux conseils aux jeunes époux. Livre éminemment pratique pour les jeunes filles et les jeunes gens qui songent à fonder un foyer. L'auteur, comme toujours, a écrit en apôtre et en prêtre. C'est dire que ceux à qui il destine ces pages les liront avec un grand bien pour leur âme. » (*Le Canada français*, janvier 1928, p. 376.)

« L'ACTION CATHOLIQUE »

LA VOIX DE NOS ÉVÊQUES

Conférences organisées par la Libre-Pensée

Communiqué de S. G. Mgr Arlet, év. d'Angoulême.

De la *Semaine religieuse d'Angoulême* (5. 2. 28), sous le titre « Autour de certaines conférences » :

Depuis quelque temps déjà des conférences antireligieuses sont données en différents centres de la région, par l'initiative de la Libre-Pensée.

Nous rappelons aux catholiques le ferme devoir de s'abstenir de participer à des conférences dont le but avoué est de discréditer et de contredire les enseignements de l'Eglise catholique.

Quand on a l'honneur de partager et de professer la foi chrétienne, on ne va pas, même par une simple présence de curiosité, donner du crédit aux ennemis de notre religion et encourager leur haine acharnée contre tout ce qui touche à Dieu et à l'Eglise. Il y a d'ailleurs le devoir, pour tout catholique, de défendre sa foi en la gardant éloignée de toute compromission avec l'erreur et de tout danger de perversion.

Prière instante à nos prêtres de faire passer en chaire ce rappel de la discipline catholique.

Toilettes de première Communion

Communiqués de Mgr Marty, év. de Montauban.

Sous le titre « Très grave avertissement », la *Semaine religieuse de Montauban* (12. 5. 28) publie la note suivante :

Malgré les défenses et les exhortations répétées du Souverain Pontife, des évêques ; malgré la réprobation unanime de tous les hommes sérieux ; malgré les craintes trop justement ressenties et exprimées au sujet de l'avenir que prépare à notre société déjà si malade l'oubli scandaleux des notions les plus élémentaires de la morale chrétienne et même de la morale purement naturelle, des mères, qui se disent et pensent être catholiques, mettent une obstination stupéfiante à se vêtir et à vêtir leurs enfants si mal et si peu qu'elles paraissent regretter de ne pas le faire moins encore.

En présence de cette offense publique, de plus en plus générale et audacieuse, au sens religieux, au sens moral et au sens commun, Nous regardons comme un devoir que Nous impose Notre affection paternelle pour vous, Nos très chers Frères, plus encore que Notre responsabilité devant Dieu, d'appuyer nos leçons par des actes, qui sont toujours plus persuasifs que des paroles.

Nous avons donc résolu de n'admettre à la Sainte Communion et à la Sainte Confirmation, lors de Nos visites pastorales, soit dans les pensionnats de jeunes filles, soit dans les paroisses, que des enfants et des femmes vêtues suivant les prescriptions empruntées, dans Nos précédentes ordonnances, à celles de Nos vénérés Frères Nosseigneurs les évêques de France ou du Souverain Pontife lui-même.

Nous refuserons aussi d'accepter comme marraines des enfants à confirmer des personnes qui aimeraient mieux obéir à la mode qu'à l'Eglise et à Dieu.

Et qui donc oserait s'étonner qu'un évêque défende avec force des lois sacrées qui protègent la famille et l'empêchent de se diviser, de se déshonorer, de s'anémier et de mourir ?

C'est chose d'extrême gravité. Aussi Notre résolution est ferme. Elle sera inébranlable.

Avons-Nous besoin d'ajouter qu'il Nous serait pénible d'avoir à donner des exemples ? Nous en aurions une vraie douleur. Mais, Nous l'avons dit, Notre cœur surtout Nous obligerait à ne point reculer devant un devoir pourtant si difficile à remplir.

Nous conjurons MM. les Curés et Mesdames les directrices d'écoles chrétiennes de Nous épargner cette douleur en ayant soin de bien prévenir les parents et les enfants, auxquels Nous ne voudrions, surtout en des heures bénies comme celles des sacrements de l'Eglise pieusement reçus, donner que des joies et de douces espérances.

Mais comment ces joies et ces espérances pourraient-elles naître de sacrements reçus par qui viendrait les demander au prêtre, ou même à l'évêque, dans un accoutrement plus ou moins immodeste que l'Eglise condamne, parce qu'il fait injure à Jésus-Christ, le Saint des Saints, descendu sur la terre pour apprendre aux hommes que rien d'impur n'entrera dans son royaume éternel ? (1).

Nos très chers Prêtres, que l'immodestie s'étale audacieusement dans les cafés-concerts, les théâtres, hélas ! et même dans nos rues et sur nos places, Nous en gémissons sans pouvoir l'empêcher. Ceci est affaire aux pouvoirs publics. Mais Nous avons le devoir de défendre contre son envahissement sacrilège nos églises et surtout nos confessionnaux et nos tables eucharistiques.

La peur de l'opinion ne saurait nous empêcher de le remplir.

N. B. — Les robes de première communion et de confirmation doivent descendre jusqu'à la cheville des pieds. Celles des autres personnes à partir de 14 ou 15 ans doivent avoir sensiblement la même longueur.

* * *

De la *Semaine religieuse de Montauban* (19. 5. 28), sous le titre « Les vêtements féminins et le pèlerinage de Lourdes » :

Par ordonnance de Monseigneur :

Dans toutes les églises et chapelles du diocèse devra être lu le « Très grave avertissement » qui a paru dans le *Bulletin* de samedi 12 mai.

Et puis, après cette lecture, MM. les curés et aumôniers rappelleront que les vêtements condamnés par l'Eglise et par la modestie chrétienne ne seront pas admis au pèlerinage de Lourdes.

(1) *Apoc.* XXI, 27. *Non intrabit in eam aliquod coinquinatum.*

Médaille du Mérite diocésain

Lettre de Mgr Girbeau, évêque de Nîmes.

La *Semaine religieuse de Nîmes* (13. 5. 28) publie cette « Lettre de Monseigneur l'évêque instituant la Médaille du Mérite diocésain » :

Nos très chers Frères,

Il arrive fréquemment, dans Nos tournées de confirmation, que MM. les curés Nous présentent les vieux serviteurs et employés de leur église, et Nous prient de les bénir, en retour de leurs longs et loyaux services.

Nous n'avions jusqu'ici que des paroles de remerciements, sincères il est vrai, et très affectueuses pour ces chantres fidèles depuis toujours à leur lutrin ; pour ces sacristains et sacristines, plus jaloux de la décence de la maison de Dieu que de leur propre maison ; pour ces conseillers curiaux, appuis éclairés et sûrs de leur pasteur ; et pour tous ces catholiques qui consacrent au diocèse leur cœur et tous leurs talents.

Le Divin Maître prépare, sans doute, la récompense promise aux serviteurs bons et fidèles de sa demeure terrestre : il les fera « entrer, dit-il, dans sa joie », et ornera leur éternité d'un rayon tout particulier de sa gloire.

Mais déjà, sur cette terre, n'aurions-nous pas un signe honorifique qui traduise nos sentiments de gratitude envers le dévouement de nos précieux auxiliaires ?

La société civile distribue à pleines mains des rubans et des croix à ceux qui la servent, avec un dévouement qui n'est pas toujours pur de toute ambition et de tout intérêt.

Les Souverains Pontifes eux-mêmes ont créé divers Ordres de chevalerie, et naguère encore des médailles très recherchées *Bene merenti*, *Pro Ecclesia et Pontifice*, pour reconnaître les services rendus à l'Eglise et à leur auguste personne.

Le diocèse n'aurait-il pas, lui aussi, sa décoration pour orner la fidélité, le plus souvent gratuite, de nos vieux serviteurs d'église ? Plusieurs diocèses ont déjà répondu par l'institution d'une Médaille du Mérite diocésain. Le diocèse de Nîmes, à son tour, crée aujourd'hui la sienne.

Nous avons voulu que cette Médaille fût artistique, et Nous en avions confié la frappe à un ciseau de talent.

Nous avons voulu que cette Médaille fût bien la médaille du diocèse de Nîmes, qu'elle lui appartînt en propre, et Nous en avons demandé le sujet à l'histoire de notre pays. Il Nous a paru que, dans le trésor de notre passé, aucun souvenir ne méritait mieux de distinguer la poitrine d'un catholique de notre terre nîmoise que la figure du roi saint Louis, la gloire de l'Eglise et de la France, qui traversa nos plaines, séjourna sur notre littoral et laissa d'impérissables vestiges de son passage parmi nous.

Notre Médaille du Mérite diocésain sera donc la « Médaille de saint Louis ». Nous vous en présentons plus loin la gravure. Sur la face, le grand et saint monarque est représenté portant dans ses mains pieuses la couronne d'épines de N. S. J. C., que sa foi a découverte en Terre Sainte, et à laquelle, sur ses désirs, les artistes du XIIIe siècle ont ciselé ce reliquaire de pierre, une des plus belles pièces de notre architecture gothique, la Sainte-Chapelle. Au revers, les remparts d'Aigues-Mortes, dominés par la tour Constance, bâtis par le roi et ses chevaliers ; et, amarrées au rivage, prêtes à appareiller v[ers] l'Orient, les caravelles des Croisés.

La Médaille sera suspendue à un ruban sang et [or] aux couleurs de Notre blason.

La Médaille sera en bronze argenté pour les se[r]vices rendus à l'église paroissiale ; elle sera en ve[r]meil pour les services rendus à tout le diocèse.

Un diplôme d'honneur, portant le nom du tit[u]laire et ses titres à sa décoration, accompagnera [la] remise de la Médaille.

En conséquence, Nous avons ordonné et ordonno[ns] ce qui suit :

Art. 1er. — Il est institué, dans le diocèse [de] Nîmes, une Médaille du Mérite diocésain, d[ite] « Médaille de Saint-Louis », pour reconnaître [les] fidèles et loyaux services des chantres, des sacristai[ns,] des conseillers curiaux, de tous les employés de n[os] églises paroissiales et de tout catholique qui a[ura] rendu des services exceptionnels au diocèse.

Art. 2. — Un diplôme d'honneur, portant le no[m] du titulaire et la mention des titres à la décoratio[n,] sera délivré avec la Médaille.

Art. 3. — Aura droit à la Médaille du Mérite d[io]césain et au diplôme d'honneur, tout servit[eur] d'église qui comptera au moins vingt-cinq ans d'ex[er]cice dans sa fonction et qui remplira intégraleme[nt] tous ses devoirs religieux, et tout catholique q[ue] son action dans le diocèse aura désigné à cette di[s]tinction honorifique.

Art. 4. — La Médaille du Mérite diocésain ne s[era] décernée que sur la proposition du curé de la paroi[sse] ou du Comité diocésain. Nous Nous réservons d'[ac]cueillir favorablement ou de rejeter les requêtes [qui] nous seront présentées.

Art. 5. — La remise de la Médaille sera faite da[ns] une cérémonie publique, soit par Nous, soit par [un] prêtre que Nous aurons spécialement délégué à [cet] effet.

Art. 6. — Le titulaire de la Médaille pourra [la] porter dans toutes les cérémonies religieuses [du] diocèse.

Art. 7. — Les noms des titulaires seront pub[liés] dans la *Semaine religieuse* et inscrits dans un regi[stre] spécial de l'évêché.

Donné à Nîmes, le 6 mai, en la fête de saint J[ean] devant la Porte latine.

† Jean,
évêque de Nîmes, Uzès et A[lais].

[Si Dieu] place des obstacles et des contrad[ic]tions sur la route de ceux qui professent par é[tat] la perfection chrétienne, c'est afin d'éprouver [et] de fortifier leur vertu; c'est plus particuliè[re]ment pour affermir et retremper leurs âm[es] exposées à s'affaiblir dans une longue paix. [...]

Que vos pensées soient hautes, vos réso[lu]tions généreuses, et votre zèle infatigable p[our] la gloire de Dieu et l'extension de son règ[ne.] Puisque, par le malheur des temps, vous v[ous] trouvez, ou déjà frappés, ou menacés par [des] lois funestes de dispersion, vous reconnaît[rez] que les circonstances vous imposent le dev[oir] de défendre, avec plus de zèle que jamais, l'[in]tégrité de votre esprit religieux contre le c[on]tact dissipant du monde, et de vous tenir toujo[urs] prêts et aguerris contre toute épreuve.

Léon XIII.

Lettre aux Sup. gén. des Ordres et Instituts (29 juin 1[...]

DOSSIERS DE LA « DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La situation en Pologne avant et après les élections

Les partis au début de 1928

D'une étude publiée par M. Casimir Smogorzewski dans le *Correspondant* (10. 1. 28) sur « La Pologne avant les élections », nous détachons le passage suivant :

LES CHRÉTIENS-NATIONAUX

Les chrétiens-nationaux groupent les propriétaires fonciers polonais. La noblesse terrienne polonaise (grande et petite) ne comprend que 19 000 familles. Dans un pays où il y a 13 millions d'ayants droit au vote, où, sur une population de 30 millions d'habitants, près de 70 pour 100 tirent leurs ressources de la terre, les propriétaires fonciers ne représentent donc pas une puissance bien forte au point de vue électoral. Ils doivent s'allier aux partis voisins, mais ils ne sont pas d'accord sur le choix de leurs alliances.

Les uns marchent de concert avec les nationaux-démocrates : c'est justement le cas des chrétiens-nationaux, qui groupent les « terriens » de Posnanie, une partie de ceux du « royaume » et quelques éléments de Galicie orientale ; les sénateurs Thadée Szuldrzynski, Jean Stecki et le prince Witold Czartoryski sont leurs chefs ; le député Stanislas Stronski dirige leur organe quotidien, la *Warszawianka*. Ils font de l'opposition au cabinet Pilsudski, ce qui les distingue des deux autres groupements conservateurs : la Droite nationale, et l'Organisation conservatrice.

Ceux-ci estiment que Pilsudski représente aujourd'hui la plus grande force politique en Pologne (1). C'est une force constructive, car Pilsudski, selon eux, évolue vers les idées conservatrices. La Droite nationale a pour chefs le comte Zdzislas Tarnowski et le prince Janusz Radziwill, et pour organes les quotidiens *Czas* (Cracovie) et *Dzien Polski* (Varsovie). L'Organisation conservatrice est présidée par le prince Eustache Sapieha (2), le *Slowo* (Wilno) est son organe ; ce parti est ouvertement monarchiste, et c'est ce qui le distingue de la Droite nationale : on suppose qu'il voudrait offrir la couronne (ou du moins la régence) au maréchal Pilsudski.

LES NATIONAUX-DÉMOCRATES

Les nationaux-démocrates, dont le chef incontesté est toujours Romain Dmowski, sont un parti d'intellectuels, de bourgeois et de riches paysans nationalistes. C'est un parti très combatif et antisémite. Pendant la guerre, il a été résolument ententophile, et aujourd'hui encore il frappe d'un certain ostracisme ceux parmi les conservateurs qui ont été plus ou moins *activistes* (nous signalons ici une raison supplémentaire pour laquelle tous les conservateurs ne veulent pas s'allier aux nationaux-démocrates). C'est le parti le plus homogène en Pologne ; il est le seul que la « question Pilsudski » n'ait pas divisé. Ses trois organes principaux — le *Kurjer Poznanski* (Poznan), dirigé par Maryan Seyda, la *Gazeta Warszawska* (Varsovie) et le *Slowo Polskie* (Lwow) — harcèlent le maréchal sans cesse, couvrent de sarcasmes son mot d'ordre de « renouveau moral » et se préparent à une lutte sans merci aux prochaines élections. Les nationaux-démocrates étaient très forts en Posnanie et dans les centres urbains du « royaume ». Les dernières élections municipales, qui ont eu lieu au cours de l'été dernier, ont accusé la diminution de leur influence ; presque partout, dans les villes, les chrétiens-sociaux sont plus forts qu'eux ; il y a quelques années c'était le contraire. Dans les campagnes posnaniennes, ce sont les populistes du parti Piast qui enlèvent des voix aux nationaux-démocrates ; en 1922, les populistes n'étaient pas encore organisés dans cette région.

LES CHRÉTIENS-SOCIAUX

Les chrétiens-sociaux, comme leur nom l'indique, sont un parti social d'inspiration chrétienne. Ils ont été longtemps les alliés fidèles des nationaux-démocrates ; mais, depuis 1925, ils manifestent à chaque occasion leur indépendance. Ils ne font pas d'opposition de principe au Gouvernement du maréchal Pilsudski. Un des leurs, Paul Romocki, détient même le portefeuille des communications dans ce Gouvernement ; il est vrai qu'il résigna sa fonction de député. Les chefs des chrétiens-sociaux sont les députés Joseph Chacinski, Venceslas Bitner et l'abbé Woycicki. La *Rzeczpospolita* (Varsovie), le *Glos Narodu* (Cracovie) et le *Dziennik Bydgoski* (Bydgoszcz) sont les principaux organes de presse du parti.

LES POPULISTES MODÉRÉS

Les populistes modérés ont été très affaiblis dans le second Sejm par les deux scissions successives : celle de Jean Dabski et celle de Jean Bryl. Ces deux députés ont constitué ensuite un nouveau parti populiste, l'Union paysanne, qui, dans les derniers mois de l'ancien Sejm, comptait 33 sièges. Ils livreront surtout la bataille aux troupes de Vincent Witos (1) auquel ils reprochent sa collaboration avec les nationaux-démocrates, collaboration qui, d'après eux, a paralysé l'exécution de la réforme agraire (2). En fait, c'est uniquement grâce à

---

(1) Sur le maréchal Pilsudski, voir *D. C.*, t. 5, pp. 465 et suiv., t. 9, col. 15 et suiv. (Sauf indication contraire, toutes les notes sont de la *D. C.*)

(2) Sur le prince Sapieha, cf. *D. C.*, t. 9, col. 18-19, en note.

(1) Sur M. Vincent Witos et son rôle politique, cf. *D. C.*, t. 9, col. 16-18.

(2) Le sénateur Jacques Bojko, vieux leader populiste galicien, vient de fonder à Cracovie une organisation paysanne rivale qui attaque le parti Witos parce qu'en s'alliant aux nationaux-démocrates il a « trompé » le maréchal Pilsudski. Le *Kurjer Codzienny*, organe quotidien de grande information, appartenant au député populiste Maryan Dabrowski, qui sympathisait avec Witos avant les événements du mois de mai 1926, appuie maintenant le mouvement Bojko. Ceci compte, car le *Kurjer Codzienny* (paraissant à Cracovie) a le plus fort tirage de Pologne. (Note de l'auteur.)

l'appui des nationaux-démocrates que la réforme agraire a été définitivement votée le 28 décembre 1925. Et c'est pour cela que les conservateurs terriens se détournèrent en masse du parti national-démocrate en lui coupant les... vivres.

La soif de la terre, c'est la tendance commune de tous les électeurs ruraux. C'est pour cela que la question agraire s'est posée en Pologne dès le retour à l'indépendance. Nul programme ne touchera la raison ou le cœur du paysan s'il ne fait une large part à cette question. Le paysan polonais est croyant et il ne hait pas le propriétaire foncier : tout ce qu'il demande, c'est d'acheter le terre au meilleur compte possible. Certains groupements s'efforcent cependant à fausser les revendications légitimes des paysans en faisant miroiter à leurs yeux le spectacle d'une distribution gratuite des terres, ce qui mènerait la Pologne à la révolution agraire.

LE PARTI POPULISTE RADICAL

Le Parti populiste radical a entrepris ce jeu dangereux ; le député Thugutt essayait de le ramener à plus de modération ; il n'a pas réussi, et il l'a quitté en 1924. Un an plus tard, avec six autres sécessionnaires (tous des intellectuels démocrates), il a fondé un petit « Club du Travail ». Après les événements du mois de mai 1926 (1), ce Club appuya sans réserve le maréchal Pilsudski ; fidèle à son idéal de démocratie parlementaire, Stanislas Thugutt l'a alors quitté à son tour ; aujourd'hui, il est seul. Au cours de l'année 1925, deux autres scissions — à gauche celles-là — se produisirent au sein du parti « Wyzwolenie » : deux fournées des communistes masqués l'avaient quitté. Le groupe parlementaire de ce parti n'a gardé que 26 députés, c'est-à-dire la moitié de son effectif issu des élections de 1922. Le député Eustache Rudzinski, un instituteur, préside à ses destinées. Il est désillusionné : il a toujours été u « pilsudskiste » fervent, et il voit aujourd'hui l maréchal flirter avec les conservateurs nettemei hostiles à une réforme agraire radicale.

LE PARTI NATIONAL OUVRIER

Les ouvriers industriels ne constituent qu 15 pour 100 du corps électoral polonais. Ceux qu gardent leur foi intacte marchent sous les bannièr du Parti chrétien-social, où ils voisinent avec l artisans et les employés. Les ouvriers anticléricau mais en même temps antirévolutionnaires, appa tiennent au Parti national ouvrier. Ce parti n jamais été très influent en Pologne, sauf dans région industrielle de Lodz, en Silésie et en Posnani A la suite des événements du mois de mai 1926, s'est brisé en deux : le député Adam Chadzynski trouve à la tête de l'aile hostile au maréchal, député Louis Waszkiewicz dirige l'aile « pi sudskiste ». Ce parti n'avait que 18 députés dans Sejm précédent : il risque de disparaître de la scè politique.

LE PARTI SOCIALISTE

Le parti ouvrier important, et qui a gagné bea coup de voix aux élections municipales, c'est Parti socialiste polonais, dont le *Robotnik* l'organe central. Il est cependant menacé d'u scission qui peut se produire sur la « questi Pilsudski ». Un socialiste, le député And Moraczewski, a accepté le portefeuille des trava publics dans le cabinet Pilsudski ; le parti le somr de choisir entre lui et le maréchal ; c'est le maréc que Moraczewski choisit. Cette sortie n'a pas m fin à la crise intérieure du parti, qui voudrait bi faire de l'opposition déclarée au régime actuel, m qui craint la grande popularité de Pilsudski dans masses. D'autre part, le maréchal garde encore mal d'amis personnels au sein du parti (Daszyns Bobrowski) ; certains leaders socialistes reco mandent prudemment une opposition modé (Niedzialkowski, Liberman) ; d'autres préconisent lutte ouverte (Marek, Zaremba).

Ces derniers font valoir les progrès des comm nistes (surtout dans les villes), dont la surench est une menace pour les socialistes. Le 22 mai d nier, aux élections municipales à Varsovie, 395 795 votants, il y avait près de 40 000 voix co munistes. Le Parti communiste n'a pas d'existen légale en Pologne : aussi les voix données aux c didats communistes (non éligibles) ont été supp mées. Le même procédé se renouvellera aux électic législatives du 4 mars.

LES MINORITÉS NATIONALES

Il nous reste un mot à dire des minorités national

Les Juifs, qui constituent 10 pour 100 de la po lation de l'Etat polonais, verront probablement l chiffre de députés diminuer quelque peu : en ef en 1922 ils ont profité de l'abstention des Ukraini en Galicie orientale.

Mais en 1928 ceux-ci participeront aux électi législatives, et de ce fait le nombre des dépu *ukrainiens* augmentera ; comme ils représentent territoire déterminé (Galicie orientale et Volhyn ils ne seront pas négligeables. Le Gouvernement maréchal Pilsudski a déjà inauguré, à l'égard de minorité ukrainienne, une politique scolaire libérale. Les nationalistes, par contre, préconis une politique centralisatrice et polonisatrice : c une grave divergence qui divise les nationaux-dé

---

(1) Allusion au coup d'Etat accompli par le maréchal Pilsudski le 12 mai 1926.

Le 11 mai, M. Witos venait de constituer un nouveau ministère, qui, à l'exception du président du Conseil M. Witos, du ministre de l'Intérieur, M. Etienne Smolski et du ministre de la Guerre, le général de division Jules Malczewski, ne comprenait que des membres du précédent cabinet. La démission de ce cabinet était exigée, conjointement avec les gauches, par un ultimatum du maréchal Pilsudski, qui prenait ainsi la tête du mouvement insurrectionnel.

Il y eut deux jours de combats entre les troupes fidèles au Gouvernement et celles du maréchal.

Le 14, le ministère et le président de la République, M. Wojciechowski, donnaient chacun leur démission. Le maréchal de la Diète, M. Rataj, devenu de par la Constitution président intérimaire de la République, chargeait M. Bartel de former un cabinet où le maréchal Pilsudski prenait le portefeuille des Affaires militaires.

Le 15 mai, M. Rataj, maréchal de la Diète, signait le décret suivant, qui ordonnait la suspension des hostilités et qui était contresigné par M. Bartel, président du Conseil, et par le maréchal Pilsudski, ministre des Affaires militaires :

« Faisant provisoirement fonction de président de la République :

» 1° J'ordonne la suspension des hostilités ;

» 2° J'interdis la reprise de toute action militaire hostile sans mon consentement ;

» 3° Le ministre des Affaires militaires prendra les mesures ultérieures en vue de la liquidation de l'état de choses actuel. »

Ce fut seulement le 31 mai que fut élu le nouveau président de la République, M. Ignace Moscicki, professeur à l'Université de Lwow, par 281 voix contre 200 à M. Bninski et 50 bulletins blancs.

Voir de plus amples détails sur ces événements dans la *Pologne* (15 mai, 1er et 15 juin 1926).

crates d'un côté, Pilsudski, une partie des conservateurs et les démocrates de l'autre. Nous touchons ici à la grande querelle des deux politiques polonaises à l'Est : celle de l'*incorporation* et celle du *fédéralisme*. C'est sur la base de cette dernière que Pilsudski espère pouvoir résoudre un jour le dilemme polono-lituanien.

Les Blanc-Ruthènes constituent une forte minorité dans les deux voïévodies du Nord-Est. C'est un peuple passif, dont une moitié est catholique et une autre orthodoxe. Les meneurs de ces derniers sont souvent à la solde de la IIIe Internationale.

Quant à la minorité allemande, elle gardera sans doute ses positions ; c'est une chance pour la Pologne que les Allemands soient dispersés sur toute la partie occidentale de son territoire, où ils ne sont nulle part en majorité : ils sont 19 pour 100 dans le « corridor » et 29 pour 100 dans la Haute-Silésie (1).

Les élections de 1919 et 1922

A la même étude de M. C. Smogorzewski (*Correspondant*, 10.1.28), nous empruntons ce tableau :

	Elections de 1919.	Elections de 1922.
I. — *Droite :*		
Chrétiens-nationaux	28	19
Nationaux-démocrates	72	101
Chrétiens-sociaux	31	41
II. — *Centre :*		
Populistes modérés	90	53
Centre polonais	52	5
Centre bourgeois	11	»
Club constitutionnel	16	»
Parti national ouvrier	25	18
III. — *Gauche :*		
Club du travail	»	7
Union paysanne	»	33
Populistes radicaux	24	26
Socialistes	34	41
Communistes	2	17
IV. — *Minorités nationales :*		
Juifs	10	35
Ukrainiens	»	21
Allemands	8	17
Blanc-Ruthènes	»	7
V. — *Divers*	29	2
Totaux	432	444

Quand on compare les résultats des élections de 1919 et de 1922, on constate qu'en 1922 une certaine concentration de suffrages s'est produite à droite et à gauche. La droite, en effet, qui marchait bloquée aux deux élections, a gagné une vingtaine de sièges. Trois partis centristes sur cinq ont été annihilés (2). La gauche s'est renforcée, elle aussi. Quant aux minorités nationales, leurs gains de 1922 s'expliquent par ce fait qu'en 1919 les « confins » n'avaient pas voté.

La question religieuse et les partis

LETTRE COLLECTIVE DE L'ÉPISCOPAT

« Les deux cardinaux, les quatre archevêques et les quinze évêques de Pologne (1), écrit le *Bull. périod. de la presse polonaise*, n° 181, ont rédigé, à la date du 5. 12. 27, une longue lettre pastorale, dont le texte a été publié, dès le lendemain, par les journaux.

» Ceux dont la patrie a été asservie, y lit-on, ont plus de motifs que d'autres de redouter que les dissensions intérieures et le relâchement des mœurs ne viennent compromettre à nouveau l'indépendance de leur pays. Puissent les expériences du passé nous fournir un enseignement pour l'avenir ! Nous devons le souhaiter avec d'autant plus d'ardeur que la Pologne se trouve aujourd'hui placée devant des dangers que nos aïeux n'ont pas connus et dont le plus inquiétant est le communisme. Le communisme, qui intensifie chez nous sa propagande, est une affreuse épidémie qui empoisonne les âmes et entraîne les peuples à la déchéance. »

Les prochaines élections diront si la doctrine du Christ va régner dans notre vie publique. En-

---

(1) Mme Alice Belcikowska nous renseigne abondamment et impartialement sur les partis polonais dans son *Biuletyn Polityczn*, dont le numéro 1 a paru à Varsovie en 1926 (336 pages) et les numéros 2-3 (740 pages) tout récemment (Note de l'auteur).

(2) Le « Centre polonais » (Léopold Skulski) s'est séparé du bloc des droites au cours de l'année 1919. Avant les élections de 1922, il s'est allié avec le petit Parti catholique-populiste (Matakiewicz), qui n'existe électoralement qu'en Galicie occidentale ; il a été complètement battu et les 5 députés du « Centre polonais », élus le 5 novembre 1922, l'ont été tous en Galicie occidentale. — Le « Centre bourgeois » (Alexandre de Rosset) groupait quelques commerçants qui, en 1922, ont commis la faute de marcher seuls. — Le « Club constitutionnel » groupait les députés conservateurs et démocrates de la Galicie orientale appelés à siéger dans le premier Sejm en tant que représentants de cette région au Reichsrath de Vienne. Aux élections de 1922 les conservateurs galiciens ont fait liste commune avec les groupements libéraux du « royaume », mais ils n'emportèrent aucun siège. Il n'en sera pas de même aux élections du 4 mars 1928. (Note de l'auteur.)

(1) En réalité la Pologne compte vingt-quatre archevêques et évêques. Voici leurs noms avec l'indication de leur siège d'après l'*Annuaire pontifical catholique* (1928) :

Cardinaux : Card. Hlond (Auguste), archev. de Gniezno et Poznan, primat de Pologne ; — Card. Kakowski (Alexandre), archev. de Varsovie, primat du royaume de Pologne ;

Archevêques : Mgr Sapieha (Adam-Etienne, prince), archev. de Cracovie ; — Mgr Jalbrzykowski (Romuald), archev. de Wilna ; — Mgr Twardowski (Boleslas), archev. de Leopol.

Evêques : Mgr Nowak (Anatole), év. de Przémysl ; — Mgr Walega (Léon), év. de Tarnow ; — Mgr Nowowiejski (Antoine-Julien), év. de Plock ; — Mgr Ryx (Marien-Joseph), év. de Sandomierz ; — Mgr Lozinski (Augustin), év. de Kielce ; — Mgr Lozinski (Sigismond), év. de Pinsk ; — Mgr Krynicki (Ladislas), év. de Wlotslawek ; — Mgr Szelazek (Adolphe-Pierre), év. de Luck ; — Mgr Fulman (Marien-Léon), év. de Lublin ; — Mgr Przezdziecki (Henri-Ignace), év. de Siedlce ; — Mgr Lukomski (Stanislas-Kotska), év. de Lomza ; — Mgr Tymieniecki (Vincent), év. de Lodz ; — Mgr Okoniewski (Stanislas), év. de Chelmno ; — Mgr Kubina (Théodore), év. de Czenstochowa ; — Mgr Lisiecki (Arcade), év. de Katowice.

A l'épiscopat de rite latin, il faut ajouter les deux archevêques et les deux évêques des rites orientaux :

Mgr Téodorowicz (Joseph-Théophile), archev. de Leopol, du rite arménien ; — Mgr Szeptycki (André-Alexandre), archev. de Leopol, du rite grec-ruthène ; — Mgr Kocylovskyi (Josaphat-Joseph), év. de Przémysl, du rite grec-ruthène ; — Mgr Chomyszyn (Grégoire), év. de Stanislawow, du rite grec-ruthène.

Pologne, comme dans tous les pays, deux systèmes s'affrontent : l'un défendant les droits du Christ, l'autre hostile à tous les principes religieux. Le peuple polonais commence à se diviser en deux camps ; ceux-ci, rangés sous la bannière du Christ, visent à consolider et à étendre le royaume de Dieu en Pologne ; ceux-là voudraient insuffler à la République l'esprit de l'Antéchrist. De quel côté penchera la Pologne ? C'est vous, catholiques, qui en déciderez. Aussi vous adjurons-nous de remplir votre devoir civique d'électeurs. L'immense majorité du pays est catholique, et autrement que de nom. Si donc tous ceux qui vont à l'église déposaient un bulletin dans l'urne, comme Dieu et leur conscience leur en font un devoir, l'esprit de Dieu serait certainement le maître en Pologne. N'oubliez pas que vous devez donner vos voix à des candidats appartenant à la religion catholique et de vie irréprochable. Vous devez exiger d'eux qu'ils prennent la défense, à la Diète et au Sénat, des droits et libertés de l'Église, de l'indissolubilité des liens du mariage, de l'influence de la religion sur l'éducation publique et de l'influence de l'Evangile sur l'ensemble du régime social. Ils devront avoir souci d'augmenter le bien-être du pays, de donner satisfaction aux besoins de l'ouvrier et de relever la condition du paysan par des réformes saines et équitables. Nous vous mettons en garde contre le mirage des vaines promesses. L'expérience vous a appris que ceux qui crient le plus fort et promettent le plus largement sont toujours ceux qui tiennent le moins. Ne vous laissez intimider par rien, et croyez que rien ni personne ne saurait prévaloir contre les forces morales que Dieu a mises en vous et que sa grâce a développées. Ne vous laissez pas égarer par ceux qui sèment la haine entre les classes. Où conduit cette haine, la Russie vous le montre. Là-bas, on criait sans cesse: « Le peuple! Le peuple! » On regardait comme ennemis du peuple à peu près tous ceux qui n'étaient pas ouvriers ou paysans. Au peuple on promettait le paradis sur la terre. Et aujourd'hui ? Aujourd'hui, la misère s'étend, et elle est si grande que les enfants, par centaines de mille, déguenillés, affamés, sauvages, errent à travers les villages et les rues des villes, mendiant ou volant...

Les abstentions ont eu déjà, aux élections précédentes, des conséquences funestes. A la dernière Diète, une majorité solide et stable n'a jamais pu se constituer. Aujourd'hui, ce danger, qui menace l'avenir des Chambres législatives, est encore plus grand, les événements ayant rendu beaucoup de citoyens indifférents à la chose publique ou les ayant dégoûtés de leurs devoirs d'électeurs... Nous conjurons tous ceux qui font profession de catholicisme de ne pas se diviser et de marcher coude à coude. Nous n'avons pas besoin d'insister sur cette vérité d'évidence que la division, dans des circonstances comme celles où nous sommes, affaiblit le camp catholique et national, met en péril les plus graves intérêts religieux et nationaux et compromet les destinées mêmes du pays. En renonçant aux préoccupations de partis ou de personnes, les catholiques attesteront qu'ils ne veulent pas infliger de nouveau à la Pologne les profondes blessures dont elle a été frappée avant son démembrement, quand l'esprit d'égoïsme et de discorde a conduit notre patrie à la catastrophe. En s'unissant, ils répondront au vœu de tout le pays, excédé et justement écœuré de l'agitation effrénée des partis et qui aspire aujourd'hui à une large union nationale sur la base des principes catholiques... (1)

(1) A propos de la publication de cette lettre, la *Pologne* (1. 1. 28) écrit : « Cette lettre est adressée aux fidèles, à l'occasion des prochaines élections à la Diète et les invite à la solidarité, à la conscience de leurs devoirs comme Polonais et comme catholiques, et les met en garde contre deux dangers qui pourraient donner une tournure défavorable aux élections et contribuer au triomphe des éléments subversifs ; ce sont l'abstention d'une part, et ensuite la dispersion des voix et de tous ceux qui désireraient s'en tenir à un programme catholique commun.

» La lettre invite les fidèles à une lutte énergique commune et solidaire contre le plus grand danger qui menace aujourd'hui le monde et la Pologne, en particulier, et qui est le communisme, dont la propagande s'efforce de contaminer les âmes. Les élections, dit la lettre pastorale, doivent décider si les principes du Christ pourront être réalisés dans notre vie publique.

» La lettre pastorale semble devoir ne pas rester sans influence sur la configuration des partis et sur la campagne électorale de 1928.

» La lettre a déterminé notamment une certaine consolidation des éléments conservateurs, pour qui la religion catholique représente une base fondamentale. Dans les milieux de la droite nationaliste, on incline d'autre part à mettre à profit la lettre des évêques pour cimenter, aux prochaines élections, la collaboration des partis de droite, qui éprouvent bien des difficultés à trouver une « plate-forme » étendue, capable de réunir des programmes et des tendances quelquefois disparates.

» Dans cet ordre d'idées, le 12 décembre 1927 a eu lieu une première conversation entre les groupes de la droite et du centre (à l'exclusion toutefois des conservateurs) pour envisager la question d'un bloc catholique. La réunion a eu lieu sur l'initiative de la Démocratie chrétienne. »

L'*Osservatore Romano* (18. 12. 27) a donné de la même lettre de l'épiscopat un résumé d'après une correspondance particulière sous le titre « L'épiscopat et les élections parlementaires ».

Quelques commentaires de presse (1).

Du *Robotnik*, socialiste (10. 12. 27) :

Après le coup d'Etat de mai 1926, nous avons assisté au flirt du Gouvernement avec le clergé. S'agissait-il d'amener l'Eglise à la « neutralité politique » ou de gagner le cléricalisme, en tant que facteur politique, aux plans politiques des nouveaux dirigeants ? Il est difficile de le dire, mais nous inclinerions à la seconde hypothèse, car les concessions accordées au clergé et à la hiérarchie ecclésiastique avaient bien l'air de vouloir concurrencer les avances du « camp de la Grande-Pologne » et des groupes nationalistes en général. Les milieux gouvernementaux qui travaillaient à soustraire les agrariens et les industriels aux influences du Parti national-démocrate et qui étaient en coquetterie avec les grandes fermes et le gros capital, ont essayé en même temps d'arracher à la réaction nationaliste l'appui du cléricalisme. Le problème s'est trouvé ainsi porté sur un terrain nettement politique. C'est à ce point de vue qu'il convient de juger la lettre des évêques. Leur réponse, en ce qui concerne l'attitude à adopter en face des droites, est dépourvue de toute équivoque : si vous êtes de bons catholiques, disent-ils, unissez-vous. Le flirt du Gouvernement avec le clergé, comme on voit, a essuyé un échec complet.

Du *Kurjer Poranny*, radical (12. 12. 27) :

Il est difficile, nous le comprenons bien, il est difficile aux grands pasteurs spirituels, dont le royaume n'est pas de ce monde, de s'abaisser jusqu'à notre vallée de larmes. Des hauteurs où ils siègent,

(1) Ces divers extraits sont empruntés au *Bulletin périodique de la presse polonaise* (n° 181, pp. 10-11).

ils n'ont peut-être pas encore aperçu l'exploitation qui a été faite de leur lettre, ces jours-ci, par le plus misérable esprit de parti. Cependant, puisqu'ils ont bien voulu s'intéresser aux pauvres affaires d'ici-bas au point d'être les premiers à lancer un manifeste électoral, il est maintenant de leur devoir de prendre garde aux déformations que leur pensée pourrait subir. C'est pourquoi on doit leur demander s'il était dans leurs intentions de fournir des atouts électoraux au Parti national-démocrate, qui représente par excellence l'esprit de faction... Ont-ils voulu constituer encore une fois ce cartel de la droite et du parti « Piast », dont la moralité est bien connue du pays ? Leur idée est-elle que ceux qui n'appartiennent pas à ce cartel ne sont pas catholiques et doivent être excommuniés ? Qui leur a conseillé de distribuer les citoyens polonais en catégories et de classer comme hérétiques tous les gens qui ne peuvent que protester avec la dernière énergie contre le bloc des factieux enragés ?

Certains dignitaires de l'Eglise catholique ont-ils tenu à ce que le camp qui l'emportera certainement aux élections sur la clique du cartel droite-centre ait la conviction d'avoir en même temps triomphé de l'épiscopat ? Etait-il dans les desseins de certains avocats irresponsables que la lettre pastorale posât la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ou même, ce qui est pire, provoquât des tendances schismatiques ?

Du *Czas*, conservateur, de Cracovie (8. 12. 27) :

L'expression de « camp national » employée dans la lettre pastorale est assez équivoque et peut prêter à des interprétations diverses. On sait que le monopole du « camp national » est réclamé par le parti national-démocrate et sa nouvelle organisation, le « camp de la Grande-Pologne ». On doit cependant repousser résolument la supposition que les princes de l'Eglise polonaise aient l'intention de patronner un parti quelconque, surtout le parti national-démocrate, dont le catholicisme est, comme on sait, singulièrement opportuniste et en général suspect. L'expression « camp national » est certainement destinée à établir une antithèse entre les communistes et les électeurs soucieux des intérêts de l'Etat.

Du *Dzien Polski*, conservateur, de Varsovie (10. 12. 27) :

Nous, conservateurs polonais, nous pouvons déclarer encore une fois solennellement aux droites d'opposition que nous défendrons avec vigueur et résolution la foi et les droits de l'Eglise catholique contre tous ceux qui tenteraient d'y porter atteinte, mais que nous ne pouvons ni ne voulons voir dans le mandement de l'épiscopat polonais une invitation à entrer en lutte avec le Gouvernement de la République et avec son chef actuel.

Du *Kurjer Poznanski*, organe de la droite nationale (6. 12. 27) :

Si les éléments catholiques et nationaux venaient à être disloqués, si l'abstention électorale s'aggravait, le maître de la situation, dans la prochaine Diète, serait l'ultra-radicalisme, hostile à l'esprit national et catholique.

Appuyé et même dirigé dans la coulisse par l'internationale maçonnique et par les éléments étrangers, surtout juifs et allemands, il entreprendrait de tout bouleverser dans les rapports de l'Etat avec le pays et avec l'Eglise.

L'appui apporté au maréchal Pilsudski.

Du *Bulletin périodique de la presse polonaise* (n° 181, pp. 11-12) :

Le 10. 12. 27 [eut] lieu la première séance du « Comité conservateur », constitué... à la suite de la déclaration commune, en date du 24 octobre, signée par la « Droite nationale », l' « Organisation conservatrice du travail » et le « Parti national-chrétien ». L'assemblée a désigné un « Comité exécutif » de trois membres : le prince Janusz Radziwill, le prince Eustache Sapieha et le comte Adam Zoltowski. Elle a choisi M. Wielowieyski, ancien ministre de Pologne à Bucarest, comme commissaire électoral des conservateurs. Elle a enfin voté la résolution suivante :

Le Comité conservateur, accueillant avec la plus grande déférence les instructions contenues dans la lettre pastorale de l'épiscopat polonais, invite les groupes politiques placés sur le terrain catholique à agir solidairement aux élections pour la défense des principes de l'Eglise et des intérêts vitaux de l'Etat et à ne ménager aucun effort pour atteindre ces buts, et il décide d'employer en ce sens tous les moyens dont il dispose. Il charge son Comité exécutif de s'adresser à tous les groupements politiques et professionnels placés sur le terrain catholique pour leur demander de s'associer dans l'action électorale en renonçant à lutter entre eux et en assurant leur appui aux initiatives du Gouvernement tendant à réformer les institutions, à développer la vie économique et à donner satisfaction aux besoins sociaux.

Le « Comité exécutif », constitué le 10. 12. 27 par les conservateurs ralliés, a sollicité peu de jours après, du cardinal Kakowski, archevêque de Varsovie, une audience qui lui a été accordée le 17. Le *Czas* (19. 12.), qui est le grand organe conservateur, en rend compte en ces termes :

Son Eminence le cardinal a affirmé expressément et a autorisé le Comité exécutif à déclarer, en invoquant le témoignage de sa personne, que l'épiscopat polonais était loin, en publiant sa lettre pastorale, de la pensée d'encourager les catholiques polonais à la lutte contre le Gouvernement du maréchal Pilsudski. Le but de l'épiscopat a été de rappeler aux fidèles la défense des principes de la religion catholique et des droits de l'Eglise contre toutes les attaques, de quelque côté qu'elles puissent venir. Entreprendre d'exploiter la lettre pastorale au profit des intérêts de parti est chose scandaleuse.

Les journaux du 13. 12 [ont publié] un autre appel à l'union à la suite de la lettre pastorale. C'est un long manifeste signé par 118 personnes, parmi lesquelles on relève les signatures du comte Maurice Zamoyski, ancien ministre de Pologne à Paris ; de M. Trompzynski, ancien président du Sénat ; des généraux Joseph et Stanislas Haller, des professeurs d'Université Oswald Balder, Ignace Chrzanowski, Stanislas Pigon, Léon Krznski, des hommes de lettres Joseph Weyssenhof, Dembicki, Rostworowski, Wasilewski, et de nombreux avocats, médecins, industriels, négociants et agriculteurs (la liste complète en est donnée dans le *Kurjer Poznanski*, 14. 12, soir). La voix des évêques, lit-on dans ce document, doit remuer profondément les consciences dans tout le pays. Elle nous invite à écarter les questions de second ordre. Allons à la lutte non pas pour que le pouvoir appartienne à tel ou tel, mais pour que le pays soit gouverné et administré de telle ou telle façon, non pas pour renverser ceci ou cela, mais pour construire et pour affermir les fondements de l'Etat.

Du *Bulletin périodique de la presse polonaise* (n° 183, pp. 9-10) ces quelques précisions complémentaires :

[...] Une déclaration faite le 8. 2. 28 par le prince Janusz Radziwill, leader des conservateurs catholiques ralliés et inscrit sur la liste du cartel gouvernemental [...], recueillie par l'*Agence Orientale*, a été publiée par les journaux du 9 et du 10. 2. 28.

En ce qui concerne — y lit-on — ma candidature sur la liste 1 de la 57e circonscription, j'ai borné ma décision à l'attitude que prendrait devant cette liste l'ordinaire du lieu. A ma question, Mgr Szelonzek a répondu en propres termes : « Non seulement je vous autorise à poser votre candidature sur la liste 1, mais je vous le demande... »

Poursuivant une action politique qui aboutissait à constituer une liste de candidats franchement favorables au maréchal Pilsudski, j'ai été personnellement encouragé à deux reprises, au cours de ce mois, par la plus haute autorité de l'Eglise, et cela par l'intermédiaire de personnes sérieuses qui ont eu le bonheur, dans cette période, d'obtenir du Saint-Père Pie XI une audience privée, où ont été prononcées des paroles réprouvant les efforts faits pour disloquer le bloc de collaboration avec le Gouvernement en exploitant la lettre pastorale des évêques polonais...

Les journaux radicaux favorables au Gouvernement, *Glos Prawdy* et *Epoka* (10. 2.) reproduisent cette déclaration sous le titre « Le Pape pour la liste 1 ».

La presse conservatrice ralliée, *Dzien. Polski* (10. 2.) et *Czas* (11. 2.), approuve le prince Radziwill et lui sait gré d'avoir éclairci la situation. Selon l'officieux *Messager polonais* (10. 2.), « il ne ressort pas de la déclaration que le Pape soit intervenu en faveur d'une liste quelconque ». Les organes d'opposition, tels que la *Gazeta Warszawska* (9 et 10. 2.), et la *Warszawianka* (9. 2.), ainsi que le *Polak-Katolik* (9. 2.), organe des milieux ecclésiastiques, protestent au contraire avec véhémence, en reprochant au prince Radziwill d'avoir abusé d'une haute autorité ou en exprimant leur regret de l'attitude du Saint-Siège.

Résultats des élections générales de 1928

LA NOUVELLE DIÈTE

C'est le 4 mars 1928 qu'ont eu lieu, dans toute la Pologne, les élections à la Diète.

A la date du 24. 1. 28, 35 listes d'Etat avaient été déposées.

De ces listes, la « Commission électorale d'Etat », après vérification, en a annulé notamment six : les listes 27 (Poale Sion droite), 28 (Bloc ukrainien des paysans, ouvriers et travailleurs intellectuels), 35 (Club du travail de Posnanie), 16 (Socialistes de gauche), 23 (Union de la force paysanne), 32 (Union de la gauche paysanne). La Commission a refusé d'annuler la liste 13 (Union ouvrière paysanne, communiste); dans le vote, les représentants de la droite, les populistes modérés se sont abstenus, tandis que les socialistes, les populistes radicaux, le parti paysan et les Juifs ont voté pour le maintien de la liste (1).

Deux statistiques ont été communiquées, la première de source administrative, la seconde émanant de la « Commission électorale de l'Etat », réunie à cet effet le 15 mars 1928.

Les résultats (2) que nous publions ci-après sont empruntés aux listes dressées par le *Bulletin périodique de la presse polonaise* (n° 184) et la revue *La Pologne* (15 mars, 1er-15 avril et 1er mai 1928).

Répartition des mandats par partis.

PARTIS	Suffrages obtenus.	Circonscriptions.	Listes d'Etat.	Ensemble.
1. Bloc sans parti de collaboration avec le Gouvernement	2 399 032	102	23	125
2. Parti socialiste polonais	1 481 279	52	12	64
3. Parti populiste polonais « Wyzwolenie »	834 448	34	7	41
4. Union des ouvriers juifs « Bund »	80 219			
5. Parti ouvrier juif « Poale Sion »	30 945			
6. Union nationale ukrainienne	8 887			
7. Parti ouvrier national	228 088	9	2	11
8. Parti ukrainien, paysan et ouvrier « Sel-Rob »	179 536	4		4
10. Parti paysan	618 503	21	4	25
11. Organisation monarchiste	53 623			
12. Parti radical paysan	44 560			
13. Unité ouvrière et paysanne	217 298	5		5
14. Union paysanne	135 276	3		3
17. Union nationale juive en Petite-Pologne	240 780	6		6
18. Bloc des minorités nationales en Pologne	1 438 725	45	10	55
19. Parti ukrainien paysan et ouvrier « Sel-Rob » (gauche)	143 475	3		3
20. Liste « ruska »	133 196	1		1
21. Bloc national du Travail	146 946	4		4
22. Bloc des partis socialistes ouvriers et paysans ukrainiens	268 677	8	1	9
24. Liste catholique nationale	925 744	31	7	38
25. Bloc « Piast » et « Démocratie chrétienne »	770 891	28	6	34
26. Parti ukrainien du Travail	44 919	1		1
30. Union catholique des Territoires de l'Ouest	193 323	3		3
33. Bloc national juif	174 978			
34. Parti socialiste indépendant du Travail	21 929			
Listes locales (1)		12		12
TOTAUX		372	72	444

(1) Les chiffres donnés ici représentent les élus des listes contenues dans le tableau et pour lesquelles il n'est pas fourni de chiffres spéciaux.

(1) Cf. *Bulletin périodique de la presse polonaise*, n° 183, p. 9.

(2) D'autre part, l'Office central de statistique, dans le fascicule du 5. 4. 28 de ses *Wiadomosci Statystyczne*, a fait connaître le détail de la répartition des voix entre les différentes listes dans l'ensemble du pays et par régions. Sur 14 970 394 électeurs inscrits, 11 728 360 ont pris part au scrutin, soit 78,3 pour 100 (87,4 dans les provinces occidentales, 66,3 dans les provinces orientales). Ont été annulés 320 142 bulletins. Sur les 11 408 218 suffrages reconnus valables, 10 815 277 sont allés à des listes importantes jointes à des « listes d'Etat », et 592 941 se sont dispersés entre de petites listes locales. (Cf. *Bulletin périodique de la presse polonaise*, n° 184.)

Classifications et statistiques.

D'après le *Robotnik* (13. 4. 28), traduit par le *Bulletin périodique de la presse polonaise*, n° 184, p. 2, les sièges se répartiraient de la façon suivante :

1° *Au point de vue des nationalités :* voix polonaises, 7 831 713 ; voix des minorités nationales, 2 699 018 ;

2° *Au point de vue social :* socialistes (socialistes polonais, Bund, Poale Sion, radicaux-socialistes ukrainiens, etc.), 1 883 049 ; communistes et communisants, 530 309 ; démocratie paysanne radicale, 1 497 511 ; le reste des voix aux partis bourgeois ;

3° *Au point de vue politique :* groupes gouvernementaux (bloc gouvernemental, Union catholique des provinces occidentales, Union nationale juive de Petite-Pologne, etc.), 3 177 867 ; gauches polonaises, 2 978 790 ; droite polonaise d'opposition, 925 744 ; centre (Bloc catholique populaire et Parti ouvrier national), 998 979 ; minorités nationales nationalistes, 1 987 679 ; minorités nationales de gauche, 424 760.

De la *Pologne* (15. 3. 28) :

Du tableau précédent, il résulte que le bloc de collaboration avec le Gouvernement disposera de 125 sièges, c'est-à-dire d'un effectif double de celui obtenu par le plus important des anciens partis, c'est-à-dire le Parti socialiste polonais (64) : ce dernier réalise d'ailleurs une sérieuse avance, puisque dans l'ancienne Diète il ne groupait que 41 mandats. Il faut noter la défaite incontestable des partis de droite : la Démocratie nationale réunit 37 députés contre une centaine au cours de la législature précédente ; quant au Parti populiste, concentré avec la Démocratie chrétienne, il n'obtient que 34 mandats, alors que chacun de ces partis avait respectivement 70 et 44 sièges, soit, au total, 114.

Le Parti populiste « Wyzwoslenie », subissant sans doute l'effet de scissions successives, recule de 48 à 36 sièges.

Les minorités nationales ont 78 mandats contre 63 ; cette légère avance n'est qu'apparente, si l'on tient compte qu'aux dernières élections les Ukrainiens et la Petite-Pologne orientale s'étaient abstenus en masse : à remarquer qu'à Katowice le nombre des voix polonaises est passé de 37 pour 100 en 1921 à 58 pour 100.

En définitive, le bloc de collaboration avec le Gouvernement, auquel on peut ajouter le Bloc national du travail (4 mandats) et l'Union catholique des terres occidentales (3) sera, sans conteste, le groupe le plus fort et le plus agissant de la nouvelle Diète : c'est de lui que viendront les initiatives et les directions utiles.

Communisme et socialisme.

Du *Bulletin périodique de la presse polonaise*, n° 184, p. 4.

Le *Kurjer Warszawski* (15 mars) (droite) proteste contre le chiffre de 5 députés communistes donné par la statistique officielle. Il y a là, dit-il, un « malentendu non douteux ». Aux cinq mandats communistes de Varsovie et de Bendzin, il y a lieu d'ajouter deux mandats d'une liste 37 présentée à Lodz, un mandat d'une liste 36 gagné par la « Gauche paysanne » dans la 26e circonscription (Lublin-Chelm-Lubartow), quatre mandats de la fraction de gauche du « Sel-Rob » ukrainien, qui est nettement communiste, enfin les trois mandats conquis dans la circonscription de Nowogrodek par la « Hromada » blanc-russe. Ainsi le chiffre des représentants du communisme à la Diète doit être fixé, au bas mot, à 17. Il serait encore plus élevé si les listes du parti (n° 13) n'avaient été annulées dans une série de circonscriptions pour vices de forme. Par lui-même, il n'est pas fort inquiétant, d'autres Parlements contenant un contingent plus important de communistes. Mais il accuse un dynamisme qui doit retenir l'attention. Les trois grands centres industriels, Varsovie, Lodz, bassin de Dombrowa, ont élu 7 députés communistes contre 4 socialistes. Le parti socialiste a eu un succès indiscutable. Mais ce succès, ce n'est pas dans les grandes agglomérations urbaines qu'il l'a obtenu, c'est dans les petites villes, où il a eu les voix des artisans et de la petite bourgeoisie mi-agricole. Même aux élections sénatoriales à Varsovie, les socialistes ont recueilli moins de suffrages que les communistes. Plus que les chiffres des statistiques officielles, de tels faits, conclut le journal, méritent que l'opinion publique y réfléchisse sérieusement.

Des *Nouvelles religieuses* (15. 5. 28) :

Un évêque polonais, Mgr Lukomski, évêque de Lomza, dans le Nord de la Pologne, a été amené par les récentes élections à prendre des mesures qui sont passionnément discutées.

La Podlachie, province qui compose le diocèse de Lomza, est habitée par une population croyante, mais pauvre et ignorante. Le régime tsariste ne tenait pas à répandre l'instruction parmi les paysans. Cela allait bien sous un gouvernement absolu, qui n'exige des citoyens que la vertu d'obéissance. Mais, dans le nouvel ordre de choses, où les citoyens polonais ont à décider eux-mêmes de leurs destinées, l'ignorance du peuple est un grand danger pour la cause de l'ordre. On l'a bien vu en Podlachie, dont la pieuse population a voté en masse pour le parti socialiste et pour le parti paysan radical. Pourtant, ces deux partis n'avaient pas même pris la précaution de dépouiller leurs allures antireligieuses. Mais les bonnes gens de Podlachie, qui végètent sur leurs lopins de terre dans une condition sociale misérable, tandis que d'immenses propriétés seigneuriales restent à demi inexploitées, n'ont retenu des discours socialistes que la promesse d'un changement de leur sort par une réforme agraire à la vérité très désirable.

L'évêque de Lomza s'est effrayé de voir ses ouailles se jeter en masse dans les filets socialistes. Il a donc entrepris de les éclairer sur le véritable programme du parti révolutionnaire et leur a montré que les députés qu'ils avaient élus avaient promis de travailler à la rupture des relations entre la Pologne et le Saint-Siège, de déchristianiser l'école, de faire la guerre à l'Eglise et au clergé et de déraciner les croyances et les mœurs catholiques.

En réparation du scandale donné par le vote de bons chrétiens en faveur d'ennemis avérés de la religion, l'évêque de Lomza a ordonné des cérémonies expiatoires dans les paroisses dont le vote avait été le plus affligeant. Pour empêcher le retour de pareils faits, il a signifié à ses diocésains que ceux d'entre eux qui feraient acte public d'adhésion au socialisme seraient privés des sacrements et que ceux qui s'obstineraient ne recevraient pas, à leur mort, les honneurs de la sépulture ecclésiastique.

La presse socialiste et les journaux du parti radical paysan ont naturellement poussé des clameurs à l'annonce des mesures épiscopales et une demande d'interpellation a été déposée au Parlement.

Les minorités nationales.

Du *Bull. périod. presse polonaise*, n° 184, pp. 3-4:

La *Rzeczpospolita* (12 mars) (dém. chrét.) présente un tableau d'ensemble de la situation parlementaire des minorités nationales après les élections.

A la Diète précédente, les Juifs avaient 35 représentants, dont 18 dans l'ancienne Pologne russe et 17 en Petite-Pologne. Ils ont, dans la Diète nouvelle, de 14 à 16 députés, dont 8 à 10 pour l'ancienne Pologne russe et 6 pour la Petite-Pologne. Ils ont conquis 7 à 8 sièges de la liste 18 (minorités nationales) ; en Volhynie, où ils avaient un siège dans chaque arrondissement, ils n'ont pu faire passer qu'un candidat, présenté sur la liste 1 (cartel gouvernemental). Ils ont gagné un siège à Wilna, mais en ont perdu à Varsovie, à Bendzin, à Kalisz, à Zamosc et à Brzesc. En Petite-Pologne, les candidats de la liste 17 (Sionistes) l'ont emporté à Cracovie (Thon), à Lwow (Reich Leiser), à Stanislawow (Rosmarin), à Zloczow (Eisentein), à Tarnopol (Heller).

Les Allemands, qui avaient eu jusqu'ici 17 députés, en ont maintenant 21. Trois de leurs candidats, présentés sur la liste 18, ont conservé leurs sièges de Wloclawek, de Lodz-campagne et de Konin. Deux autres, à Lodz-ville, ont passé sur la liste 2 (socialistes-polonais). Dans les trois voïévodies occidentales, non seulement ils ont conservé leurs sièges (un à Grudziondz, un à Bydgoszcz, un à Szamotul, un à Cieszyn, deux à Huta Krolewska, deux à Katowice, mais ils ont gagné un nouveau siège dans chacun des arrondissements de Bydgoszcz et de Cieszyn et ont obtenu un mandat dans chacun des arrondissements de Tczew, de Torum et de Gniezno, où ils n'étaient pas représentés jusqu'ici (1).

Les Ukrainiens, qui comptaient dans la Diète précédente 25 représentants (20 élus sur la liste des minorités nationales, et 5 « Chliborobs » de Petite-Pologne), en comptent maintenant 50 et deviennent ainsi le groupe le plus important des minorités nationales. Le parti nationaliste « Undo » a 23 mandats, dont 20 obtenus sur la liste 18 (4 dans l'arrondissement de Tarnopol, 4 dans celui de Zloczow, 4 dans celui de Stryj, 3 dans celui de Lwow-campagne, 2 dans celui de Sambor, 2 dans celui de Stanislawow, 1 dans celui de Przemysl). La liste 22 (radicaux galiciens et volhyniens) a obtenu 9 sièges, dont un pour le chef du parti le Dr Lev Batchinsky. Le parti « Sel-Rob » (droite et gauche) (listes 8 et 19) a conquis 10 mandats. Quatre agriculteurs ukrainiens ont été élus sur la liste 1 (cartel gouvernemental) en Volhynie, dans les arrondissements de Kowel et de Krzemieniec. Les Blancs-Russes ont gardé le même nombre de représentants, c'est-à-dire 11 : 4 élus sur la liste 18, 4 de la « Hromada », 3 gouvernementaux (à Lida et à Nowogrodek).

De l'*Univers israélite* (20. 4. 28) :

Les dernières élections législatives polonaises n'ont pas été favorables à la population juive. Alors que, dans l'ancien Parlement, cette population comptait 46 membres (34 députés et 12 sénateurs), elle n'est représentée que par 14 membres à la Chambre actuelle et par 6 au Sénat. Mais il y a plus.

Dans la Diète précédente, les 34 membres juifs avaient été tous élus sur la liste n° 16 du Bloc des minorités, créé sur l'initiative de M. Grunbaum. Il en avait été de même des sénateurs. Au contraire, les représentants juifs de la Diète actuelle ont été élus sur 3 listes : 6 députés sur la liste n° 18 (Bloc des minorités), 6 sur la liste n° 17, dite liste sioniste de la Galicie, ayant à sa tête M. Reich ; enfin, M. Kirschbraun, orthodoxe, et M. Vichlitsky, représentant des commerçants, ont été élus sur la liste du Bloc gouvernemental. Or [...], il y a malheureusement peu de chances que ces députés forment un front unique pour lutter en faveur de l'émancipation de la population juive de Pologne.

Déjà dans l'ancien Parlement, les députés juifs manquaient de cohésion. En effet, bien qu'élus sur la même liste, le club ou « Kolo » juif (groupe parlementaire) représentait trois tendances nettement délimitées. Il y avait, d'un côté, le petit groupe des députés orthodoxes ayant à leur tête M. Kirschbraun et comptant 8 membres. Attachant peu d'importance aux droits des minorités, les députés de ce groupe se bornaient à formuler certaines revendications dans le domaine religieux.

Le gros de la représentation juive se divisait, de son côté, en deux fractions. L'une avait à sa tête M. Grunbaum. Combatif, rigide, très personnel, le député Grunbaum, qui, pendant les deux premières années de la deuxième législature polonaise, était le président du « Kolo » juif, fut et demeure partisan de la lutte à outrance pour l'obtention de tous les droits qu'accordent à la minorité juive le traité de Versailles et la Constitution polonaise du 17 mars 1921. Il était hostile à une entente quelconque avec tout Gouvernement qui n'aurait pas exécuté les stipulations du traité et de la Constitution.

La deuxième fraction de la majorité parlementaire juive avait à sa tête le Dr Reich, député de Lemberg. Elevé à l'école parlementaire autrichienne, excessivement souple, il est partisan d'une politique de conciliation et est prêt à accepter des promesses des dirigeants, même quand elles ne sont pas faites pour inspirer confiance.

C'est ainsi qu'en 1925 il avait engagé avec le Gouvernement des négociations sur la fameuse « Ugoda » (réconciliation). Du côté polonais, ces négociations étaient menées surtout par M. Stanislas Grabski, ministre de l'Instruction publique, membre du parti national démocrate, dont les tendances violemment antisémites ne sont un secret pour personne. Les pourparlers « polono-juifs » traînèrent pendant des mois et n'aboutirent à aucun résultat tangible, et pour cause ! Durant cette période, la tendance galicienne avait le dessus et M. Reich remplaçait M. Grunbaum à la présidence du « Kolo ». Comme on pouvait s'y attendre, ce « marché de dupes » a sombré dans le ridicule ; et, de nouveau, l'influence de Grunbaum s'est trouvée accrue. Mais pour conserver en apparence l'unité du « Kolo » juif, Grunbaum a consenti à ne pas redevenir président du « Kolo », et c'est M. Hartglas qui a pris la présidence.

Les déchirements intérieurs ont continué au sein du « Kolo » juif. Cependant, une accalmie s'est produite grâce au changement favorable qui est intervenu dans la situation des Juifs à la suite de l'avènement de Pilsudski.

La situation se présente sous un jour plus sombre encore dans la nouvelle Diète. Affaiblis numérique-

---

(1) Le succès des candidats allemands est attribué par le *Kurjer Warszawski* (14 mars) (droite) à l'idée qu'a eue le Gouvernement de présenter la liste 30 (Union catholique occidentale), qui, sans obtenir aucun siège dans ces régions, aurait fait perdre plusieurs dizaines de milliers de voix polonaises. Le *Messager polonais* (14 mars) (officieux) juge « fort problématiques » les « victoires allemandes » ; il rend responsables les monarchistes polonais du fait que les Allemands ont obtenu en Haute-Silésie un nouveau siège (6 au lieu de 5).

ment, les députés juifs ne semblent pas devoir arriver à une unité, même apparente. Il y a peu de chances pour que les 14 députés juifs puissent former un « Kolo ». Les deux groupes, ayant respectivement à leur tête Grunbaum et Reich, comptent un nombre de députés égal. Déjà, des symptômes caractéristiques se sont produits. Malgré les déclarations des deux leaders en faveur de l'unification des deux groupes, le député Grunbaum vient de fonder un club des députés juifs près le « Conseil national provisoire juif » et dans lequel n'entrent pas les députés galiciens. Ce club a été déclaré au Bureau de la Diète. A ce sujet, le journal *Nowy Dziennik*, qui est sous l'influence du Dr Thon, rabbin et député de Cracovie, écrit :

« Ce fait doit provoquer un grand étonnement. Si l'on veut sincèrement créer à la Diète un Kolo juif unifié, cet acte de M. Grunbaum constituera un grand obstacle. Il est d'autant moins compréhensible si l'on songe que jusqu'à ce jour il existe un Kolo provisoire qui n'a pas été dissous. Bien au contraire, à la tête de ce Kolo se trouve, en qualité de président provisoire, le député Wygodski, qui a, en même temps, déclaré appartenir au Kolo du Conseil national. D'autre part, le Dr Rosmarin représente le Kolo à la Commission du budget et à la Commission d'administration, ainsi que le député Grunbaum et son représentant Hartglas.

» Il est vrai que les députés et les sénateurs de la liste 18 peuvent créer leur club près du Conseil national, mais l'enregistrement de ce club au Bureau de la Diète est un acte nettement déloyal à l'égard des députés et des sénateurs de Galicie, et, ce qui est plus grave, un acte qui peut empêcher la création d'un Kolo juif unifié. Nous engageons nos amis de la Pologne du Congrès (on appelle ainsi l'ancienne pologne russe) à se raviser pendant qu'il en est encore temps. »

Voici, d'autre part, la déclaration faite dernièrement par le Dr Reich :

« D'une main, le député Grunbaum veut créer un Kolo juif et, de l'autre main, il fait tout pour empêcher la création de ce Kolo. La création d'un club près le Conseil national est une preuve probante que le député Grunbaum veut forcer tous les députés juifs à se réunir dans un Kolo à lui. Or, le résultat sera diamétralement opposé. »

Un fait encore plus déplorable vient de se produire à la Diète. Si, dans les Diètes précédentes, les députés juifs avaient réussi à dissimuler leurs dissensions à leurs collègues non juifs, dès les premières séances de la nouvelle Diète une chaude bataille a été livrée du haut de la tribune entre M. Kirschbraun et M. Grunbaum, à la plus grande joie des députés antisémites, qui leur ont crié : « Ne vous chamaillez donc pas, Juifs ! »

La situation, on le voit, est peu rassurante. Et pourtant les représentants juifs auront encore plus d'une bataille à livrer pour obtenir des dirigeants polonais le respect des droits qui leur ont été accordés sur le papier (1).

(1) De cette conclusion, il est bon de rapprocher les déclarations faites à un rédacteur de la *Zeit*, de Vilna, par le professeur SZYMANSKI, président du nouveau Sénat polonais (*Univers israélite*, 18. 5. 28) :

« Je suis d'avis que, sans certaines précautions, on ne peut pas ouvrir largement les portes de l'Etat polonais aux juifs, car il n'est pas dans l'intérêt de la Pologne que l'élément juif ait partout une prédominance. Nous ne voulons pas que des étrangers nous gouvernent, comme cela s'est produit en Orient.

» Mais, d'un autre côté, je suis un adversaire déclaré des tracasseries quotidiennes envers les juifs, car cela provoque chez eux de la haine contre la Pologne. Je m'en suis aperçu surtout à l'étranger ; c'est ainsi qu'à Buenos-Aires, en 1920, j'ai constaté que les juifs ont accueilli avec joie la nouvelle de l'occupation de Varsovie par les bolcheviks. J'ai remarqué la même chose à Chicago.

» En Russie, il y avait autrefois des pogromes, et pourtant les juifs ont vécu en paix avec le peuple russe ; ils n'étaient hostiles qu'au Gouvernement tzariste. Chez nous, les juifs sont hostiles au peuple polonais. La raison en est qu'il y a quelques années on les tracassait dans la vie quotidienne. A présent, la situation s'est considérablement modifiée. Il faut attirer les juifs vers l'Etat polonais, car nous avons vu dans le passé, comme par exemple lors des négociations de paix à Versailles, que les juifs ont exercé une grande influence sur Lloyd George et sur d'autres hommes d'Etat. Ils ont même beaucoup nui à la cause polonaise à ce moment.

» Les juifs sont un peuple doué et se distinguent par leur subtilité et par leur facilité d'adaptation, surtout dans le domaine économique. Dans leurs relations personnelles, ils sont très expansifs. Les juifs peuvent, par conséquent, avoir une importance positive et négative

LE NOUVEAU SÉNAT

Le 11 mars 1928 ont eu lieu les élections pour le renouvellement total du Sénat. Parmi les 111 membres soumis à l'élection, 93 devaient être nommés directement par les circonscriptions et les 18 autres devaient être pris sur les listes d'Etat.

Le tableau ci-après est établi d'après les données fournies par la statistique officielle et publiées dans le *Bulletin périodique de la presse polonaise* (n° 184) et la revue *la Pologne* (1er-15 avr. 1928).

Répartition des mandats par partis.

PARTIS	Suffrages obtenus.	Circonscriptions.	Listes d'Etat.	Ensemble.
1. Bloc sans parti de collaboration avec le Gouvernement	1 842 537	39	9	48
2. Parti socialiste polonais	714 956	8	2	10
3. Parti populiste polonais « Wyzwolenie »	391 979	6	1	7
6. Union nationale ukrainienne	231			
7. Parti ouvrier national	143 806		2	2
8. Parti ukrainien, paysan et ouvrier « Sel-Rob »	80 502		2	2
10. Parti paysan	274 097		3	3
11. Organisation monarchiste	4 661			
12. Parti radical paysan	6 423			
13. Unité ouvrière et paysanne	48 346			
14. Union paysanne	36 148			
17. Union nationale juive en Petite-Pologne	123 090		1	1
18. Bloc des minorités nationales en Pologne	1 063 888	17	4	21
20. Liste « Ruska »	38 065			
21. Bloc national du Travail (gauche)	132 039		1	1
22. Bloc des partis socialistes ouvriers et paysans ukrainiens	148 431			
24. Liste catholique nationale	589 905	8	1	9
25. Bloc « Piast » et « Démocratie chrétienne »	426 179	6	1	7
30. Union catholique des territoires de l'Est	12 749			
33. Bloc national juif	94 609			
TOTAUX	6 172 611	84	27	111

Classifications et statistiques.

Le Sénat précédent comptait 69 représentants des partis modérés (droite et centre), 27 des minorités nationales et 15 des gauches. Le nouveau Sénat, d'après la *Rzeczpospolita* (13. 3. 27), comprend 48 membres du parti gouvernemental, 18 des partis modérés d'opposition, 21 des gauches et 24 des minorités nationales. La *Pologne* (1er-15 avr. 1928) fait ces constatations :

Le Bloc gouvernemental, qui dispose de 132 sièges à la Diète, c'est-à-dire 30 pour 100 du total des mandats, comprendra, au Sénat, 48 membres, soit 43 pour 100 : c'est, en fait, la majorité absolue, étant donné que les autres groupes sont incapables de constituer un « front » unique.

La défaite de la « Droite » est encore plus accentuée au Sénat qu'à la Diète : tandis que le nombre des députés de la Droite et du Centre est passé de 220 en 1922, à 80 environ en 1928, au Sénat les effectifs correspondants sont de 65 et 17.

Les groupes de gauche obtiennent 20 sièges contre 15 en 1922 ; notamment le Parti socialiste polonais gagne 3 sièges (10 au lieu de 7).

Commentaires de presse.

Du *Bulletin périodique de la presse polonaise*, nº 184, pp. 2-3 :

« On eût pu croire — écrit l'*Epoka* (13 mars) (radicale) — que le magnifique succès de la liste 1 aux élections à la Diète avait été le résultat d'un enthousiasme passager des électeurs emballés par l'agitation électorale et éblouis par le nom du maréchal Pilsudski. L'opposition affirmait que la pression des autorités administratives avait joué un rôle dominant et elle avait crié à l'illégalité. On pouvait supposer, en un mot, que la victoire du cartel gouvernemental était un effet du hasard et qu'elle ne serait pas durable. Or, le dimanche suivant non seulement a confirmé le succès, mais l'a encore accentué. Tandis qu'aux élections à la Diète la liste du Gouvernement n'avait conquis qu'un tiers des mandats, les élections sénatoriales lui en ont donné près de la moitié. Il est difficile de croire qu'il y ait là encore un effet de la pression administrative et que des villages entiers se soient laissé terroriser et forcer la main. Il y eût fallu des armées entières. La terreur et les violences ne sont que pure fantaisie. La vérité est tout autre. Les citoyens d'âge mûr qui avaient à élire le Sénat ont appuyé la politique du Gouvernement d'une façon encore plus décidée que les électeurs de la Diète et se sont détournés encore plus résolument des anciens partis. »

L'officieux *Messager polonais* (14 mars) exprime une opinion analogue :

« Les résultats des élections de dimanche au Sénat constituent une confirmation éclatante de la véritable volonté nationale et surtout, peut-être, de la volonté de la partie rassise et raisonnable de la nation... Aujourd'hui, il n'est plus possible d'affirmer que le programme du maréchal Pilsudski et de son Gouvernement, programme de redressement et de progrès, n'ait conquis les suffrages de la grande majorité de la nation. »

Le *Czas* (14 mars), organe des conservateurs ralliés, estime que, sauf dans l'ancienne Pologne prussienne, le succès du Gouvernement a été « énorme ». Il a enlevé tous les sièges en Volhynie et en Podlésie et presque tous dans les voïévodies de Nowogrodek et de Wilna. Les proportions de la défaite essuyée par les partis d'opposition ont dépassé toutes les prévisions.

Comme lors des élections à la Diète, les journaux de la droite et du centre, tels que le *Kurjer Warszawski* (12 mars) et la *Rzeczpospolita* (13 et 14 mars), ne cherchent pas à dissimuler l'échec des éléments modérés, et ils estiment que la lutte entre ces derniers et le bloc gouvernemental a servi avant tout les intérêts du radicalisme.

APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE

Presse polonaise.

De M. Jean Rembielinski dans la *Mysl Narodowa* (La Pensée nationale) du 15. 3. 28, sous le titre « Le nationalisme polonais et les élections » (1) :

Jusqu'à ces derniers temps, l'opinion publique avait la conviction que le programme et les principes idéologiques du nationalisme polonais étaient devenus depuis longtemps la propriété morale de la majorité des Polonais. Le maintien de cette fiction avait, indiscutablement, de grands avantages de tactique pendant la période de lutte pour l'existence et les frontières de l'Etat, car il permettait aux chefs de la politique nationale d'en appeler non seulement à la justice de leur attitude, mais aussi à la confiance que leur témoignait la « majorité de la nation ». Déjà, d'ailleurs, cela n'était possible qu'à la condition de donner au terme « parti national » un sens de plus en plus superficiel, de plus en plus général et obscur, d'organiser divers « cercles », « blocs » ou « ententes » des partis nationaux. Finalement, pourtant, cette fiction a été, pour le parti national, une source de faiblesse plutôt que de force. Un parti politique disposant de l'appui de la majorité, et demeurant perpétuellement dans l'opposition, et non au pouvoir, était un parti d'incapables ; qu'est-ce

---

pour la Pologne. C'est pourquoi il faut les intéresser à l'existence de l'Etat polonais et établir des rapports amicaux basés sur le respect mutuel.

» C'est nous, Polonais, qui devons commencer. Mais ce qui doit cesser immédiatement, ce sont les mesquines tracasseries quotidiennes, qui sont souvent plus nuisibles que les pogromes.

» Le Gouvernement doit faire des efforts pour rendre les juifs tout à fait inoffensifs pour l'Etat polonais, et il doit leur assurer la pleine égalité des droits, ainsi qu'à toutes les autres minorités qui vivent en Pologne.

» Il faut renoncer à l'idée d'assimilation. Les rapports mutuels ne doivent et ne peuvent être basés sur l'assimilation ; il dépend de nous seuls de faire des juifs un élément pacifique. De bonnes relations mutuelles auront aussi une grande importance à l'étranger. Mais un tel arrangement n'est bon que s'il donne satisfaction aux deux parties sur la base du principe « donnant, donnant » ; mais c'est nous qui avons le devoir de rompre la glace. »

(1) Traduction de M. Casimir Smogorzewski (*Correspondant*, 25. 4. 28), qui présente l'auteur de l'article en ces termes : « M. Jean Rembielinski consacre dans la *Mysl Narodowa* (La Pensée nationale), revue bi-mensuelle nationale-démocrate, un viril article aux résultats des élections du 4 mars dernier. Ces élections furent un échec pour les nationalistes et, plus généralement, pour l'ancienne majorité Witos, contre laquelle le maréchal Pilsudski s'insurgea le 12 mai 1926 ; elle vient de perdre, en effet, 152 sièges sur 232. M. Rembielinski ne gémit pas. Franchement il avoue. »

ui peut mieux désarmer psychologiquement et rendre idicule devant l'univers que la conscience de sa propre ıcapacité et maladresse ?

Et c'est pourquoi le résultat des élections à la)iète et surtout l'efficacité des méthodes qui les ont roduites sont une explication de la situation, très mportante pour l'avenir. Elles ont prouvé d'une açon par trop claire que le parti national est encore, ans la Pologne d'aujourd'hui, une minorité peu ombreuse. Elles ont prouvé, en même temps, quelles aleurs morales, quelles forces constituent dans la 'ologne d'aujourd'hui un appui suffisant pour les roupements qui combattent le parti national. Mais l en sera autrement dans la Pologne de demain.

Dans la Pologne contemporaine, le parti national st le seul qui aperçoive les grandes crises et transormations du monde actuel, et, par conséquent, le eul qui puisse réussir à organiser les forces qui 'éveillent et commencent à peine à apparaître à la urface de la vie. Cela ne peut certainement pas être ccompli ni par le radicalisme et le socialisme du ɔassé, ni encore moins par un parti dont tout l'effort ntellectuel est dirigé vers les succès de tactique ou ers la recherche d'arguments nouveaux pour prouver . la nation que « tout est pour le mieux sous le meileur des Gouvernements » [...].

Aussi, malgré toutes les apparences contraires, les emps approchent où le parti national, de minorité qu'il a toujours été, à proprement parler, jusqu'ici), leviendra vraiment majorité, où il dominera la psyhique polonaise non pas superficiellement par agitaion à l'usage d'élections, mais où il domptera, dans a vie polonaise tout entière, la barbarie qui s'y nstalle en maîtresse, et assurera la victoire au type upérieur de civilisation dont il est le représentant.

De M. Stanislas Mackiewicz dans le *Slowo* (La 'arole), de Wilna, des 3 et 27. 3. 28, sous le titre Qu'est-ce que le Bloc gouvernemental ? » (1) :

[...] On a écrit que les élections du 4 mars étaient ıon pas une victoire, mais une défaite pour le Gouvernement, car il tendait à obtenir la majorité de la)iète, et il « n'était parvenu » qu'à obtenir à peine ın tiers du nombre total des sièges. Ceux qui crivent ces choses savent parfaitement qu'elles sont ausses. Ils ont dû entendre des bruits qui n'étaient ın mystère pour aucun de ceux qui cultivent la poliique par profession, d'après lesquels la *Jedynka* omptait sur 60 ou 80 mandats à la Diète, et que l'obention de 137 députés pour elle et les listes alliées ıvait constitué, pour les initiateurs et les organisaeurs de ce bloc, une surprise satisfaisante.

[...] Les élections du 4 mars ont donné au Gouvernement ce qu'il voulait. D'ailleurs, elles lui uraient donné autant si l'on n'avait obtenu que 3o députés, comme on l'espérait, au lieu des 137 actuels. La Diète nouvellement née n'est pas en tat de former une majorité, elle n'est même pas en tat d'*ambitionner* le remplacement du Gouvernement actuel par un autre. Le Gouvernement ne dépend plus de la bonne ou de la mauvaise humeur de la Chambre. Cette *suspension* du système prévu par la charte du 17 mars constitue justement la victoire du Gouvernement.

[...] Car enfin, il faut s'en souvenir, le maréchal Pilsudski a prouvé qu'il n'a pas fait le coup d'Etat du 12 mai 1926, qu'il n'a pas maîtrisé l'anarchie parlementaire pour enlever le pouvoir à une majorité et le remettre à une autre. Il ne l'a pas enlevé à *certains* partis pour le remettre à d'*autres* partis. Aussi estimons-nous que ce n'est pas un échec pour le Gouvernement de n'avoir pas obtenu la majorité (à laquelle il n'avait jamais tendu), mais que le contraire eût été la défaite des projets du Gouvernement. Toute majorité parlementaire, par conséquent celle de la *Jedynka* elle-même, serait nuisible à la politique gouvernementale, serait prématurée pour la Pologne.

Les succès du Gouvernement du maréchal Pilsudski, ses succès en politique intérieure, étrangère et économique, sont dus à ce que notre sort politique est décidé par *un seul homme*, que les problèmes ne sont pas résolus par voie de trafics et de compromis. *Je ne dis pas que ce système soit le plus parfait possible* ; je ne dis même pas qu'il ne soit possible sans un homme tel que le maréchal Pilsudski ; enfin, je ne suppose pas non plus que le maréchal Pilsudski veuille garder toujours cette dictature entre ses mains. Mais j'affirme avec force qu'il ne saurait y avoir de plus grand désastre pour la Pologne que si, au moment de l'élection de la nouvelle Diète, la dictature du maréchal avait été révolue, ou même si l'on avait prévu que cette dictature serait désormais moins intense et moins universelle. [...]

Presse allemande.

De la *Franckfurter Zeitung* (6. 3. 28), traduite par le *Bulletin quotidien de la presse étrangère* (9. 3. 28) :

Le parti de Pilsudski a obtenu 128 sièges, ce qui fait un peu moins des trois dixièmes du Sejm, qui compte 444 députés. C'est loin de la majorité, mais ce n'est sans doute pas du tout ce qui importe le plus à M. Pilsudski. Son groupe sera le plus fort du nouveau Parlement, et à même de former des majorités avec la gauche ou avec la droite, selon le désir et le besoin de son chef. Maintenant, en effet, leurs partis étant réduits à de petites poignées d'hommes, les démocrates nationaux, les plus violents adversaires de Pilsudski, vont se montrer plus traitables qu'ils ne l'ont été jusqu'ici. La victoire de Pilsudski sera-t-elle heureuse pour le pays ? C'est ce que l'avenir seul pourra montrer [...].

Il est d'abord certain que le régime Pilsudski est assuré pour un certain nombre d'années, probablement aussi longtemps que son chef le voudra. C'est un fait avec lequel il faudra compter. L'Allemagne, comme Puissance voisine, peut accepter ce fait sans s'en émouvoir autrement. Nous savons que Pilsudski n'est pas l'ami du régime démocratique, nous savons qu'il n'est pas un ami de l'Allemagne, mais il n'est pas non plus notre ennemi. Il a, à cet égard, des conceptions réalistes ; il souhaiterait une entente avec son voisin de l'Ouest, parce qu'il ne compte pas sur une entente durable avec la Russie, et parce qu'il sait, en outre, que la frontière actuelle de la Pologne englobe environ 8 millions d'habitants appartenant à la race grand-russienne, qui sont de la même religion que la plupart des Russes, et qui en majorité veulent sortir de l'Etat polonais. Il prévoit que ce

(1) M. Casimir Smogorzewski (*Correspondant*, 25. 4. 28) t qui nous empruntons la traduction de quelques extraits le ces deux articles, la fait précéder de ces lignes : « Pour lonner le son de cloche gouvernemental, nous ne saurions mieux faire que citer deux curieux articles parus dans le *Slowo* (La Parole), organe quotidien conservateur. Leur uteur, M. Stanislas Mackiewicz, brillant publiciste, vient d'être élu député à Wilno, sur la liste gouvernementale n° 1 (ou la *Jedynka*, comme on l'appelle dans le jargon parlementaire polonais). M. Mackiewicz est un adversaire résolu de la Constitution du 17. 3. 21 ; c'est un « pilsudskiste » fervent qui dit clairement sa pensée. »

sont là des faits qui peuvent, un jour, recéler de graves périls pour l'Etat polonais, et comme il sait qu'on ne peut pas courir plusieurs lièvres à la fois, il voudrait du moins instituer avec l'Allemagne des relations normales pour une assez longue durée. Mais il ne songe nullement à faire des concessions territoriales d'aucune sorte, pas plus qu'aucun Polonais, quelles que soient ses opinions politiques. C'est pourquoi il a envoyé à Berlin, comme représentant de la Pologne, un membre de la famille Radziwill, un ami de l'Allemagne, mais qui est aussi un monarchiste déclaré.

Pour l'Allemagne aussi, il est important d'arriver à de bonnes relations de voisinage avec sa voisine de l'Est ; cela est absolument possible et souhaitable. Les élections viennent de montrer que la minorité allemande, si petite qu'elle soit devenue, sait se défendre même en Haute-Silésie, où les méthodes terroristes du voïvode Grazynski lui rendent la vie dure. On devrait se rendre compte, à Varsovie, de l'inutilité de pareille barbarie, et en finir avec ce système de persécution qui, pendant la guerre de Trente Ans et plus tard, servait à exterminer les sujets d'autres confessions. Ainsi serait éliminée l'une des pires causes de ressentiment qui gâtent actuellement l'atmosphère entre l'Allemagne et la Pologne. Cet « assainissement » devrait, lui aussi, attirer l'attention de Pilsudski. ».

De la *Germania*, catholique, traduite par le *Bulletin périodique de la presse allemande* (n° 360, p. 10) :

Nous sommes grandement satisfaits de ce que la minorité allemande ait réussi non seulement à maintenir son nombre de voix antérieur, mais encore à l'accroître très notablement. Ce succès est d'autant plus appréciable que, étant donné l'émigration de beaucoup d'Allemands, la polonisation de localités entières et aussi une pression électorale inouïe, il fallait s'attendre à une diminution des voix allemandes.

Presse anglaise.

Du *Times*, traduit par le *Bulletin quotidien de la presse étrangère* (15. 3. 28) :

Il convient de se rappeler que, jusqu'ici, le maréchal n'avait pas de parti lui appartenant en propre. Le « Bloc de coopération gouvernementale sans distinction de partis », qui a mené pour son compte la récente campagne électorale, est une combinaison assez lâche d'éléments disparates et même incompatibles, formée laborieusement à cette fin. Il comprend des membres des grandes familles princières, tels que les Sapieha et les Radziwill, des paysans dépourvus de terres et fort désireux d'en obtenir, des industriels, des financiers, des petits commerçants et des membres des syndicats ouvriers, des catholiques et des juifs, des conservateurs et des socialistes.

Même en vue des élections on a cru devoir créer sur son flanc droit un groupe distinct, d'un caractère nettement conservateur, et rechercher le puissant appui de l'Eglise. Une combinaison de ce genre peut être maintenue pendant quelque temps grâce à l'habileté tactique qui est le propre du premier ministre, mais elle n'offre guère les moyens de former un parti gouvernemental stable à une époque de réforme constitutionnelle. De plus, elle ne suffit pas en elle-même à donner au premier ministre une majorité indépendante au Sejm, ni même au Sénat. Pour obtenir cette majorité, il lui fau l'appui, dans une certaine mesure, d'autres pa encore — de la gauche ou des minorités nationa — car un aspect saisissant des élections a été déroute des partis de droite, exception faite de droite nationale catholique, qui reste encore fo dans les provinces de l'Ouest. Il serait obligé s'appuyer sur les partis socialiste et radical-pays qui ont l'un et l'autre une situation amélio depuis les élections et qui formeront dans le n veau Sejm la gauche constitutionnelle. Personn lement, le maréchal est bien vu par les deux pa en question — il était même socialiste lui-mêm un moment donné, mais il en va tout autrement son Cabinet, qui comprend un élément fortem conservateur.

Presse belge.

De M. A. Binet dans la *Libre Belgique* (11. 3. 2 sous le titre « La victoire électorale de Pilsudski

Les partis qui formaient la droite et le cen de l'ancienne Diète ont subi, à la veille de la lu une profonde métamorphose : nombre de le membres, répondant à l'appel du général Pilsuds ont quitté les vieux cadres pour s'associer a d'autres hommes venus d'autres côtés sur un terrain autour du maréchal.

Une constellation nouvelle s'est ainsi formée : Bloc gouvernemental. Et c'est ce Bloc, décidé suivre jusqu'au bout Pilsudski — qui ne posséd pas même dans l'ancienne Chambre une fract minuscule sur laquelle pouvoir compter, — c'est Bloc qui est le vainqueur principal au scrutin vient d'avoir lieu.

La plupart des députés démocrates-chrétiens s tants, des conservateurs, quelques agrarie quelques radicaux même, ont retrouvé, com membres du Bloc, leurs sièges sans que person leur ait demandé de renier leur credo de la veille

Pour donner une idée exacte de ce qui vient se passer en Pologne, il faut donc dire : 1° que élections ont provoqué ou achevé un formida déclassement des partis ; 2° que ce déclassem s'est produit surtout à l'avantage du maréchal. C tout en tenant compte des députés qui, ayant char d'étiquette, reviennent comme élus du Bloc gouv nemental à la Diète, il est certain que les grou qui étaient restés sur la brèche, à droite et au cent pour combattre Pilsudski — notamment les nat naux-démocrates de M. Dmowski et les « pop laires » de M. Witos — sortent de l'épreuve décim

C'est donc le triomphe de Pilsudski.

Presse française.

Du *Temps* (6. 3. 28) :

Les résultats que l'on connaît jusqu'ici ne p mettent pas de se faire une idée précise de la sit tion nouvelle. Avec les opérations forcément long de l'application de la représentation proportionne les chiffres officiels ne seront pas connus ava mercredi soir. Mais certaines indications marqu pourtant les tendances qui paraissent avoir prév dans cette consultation populaire. On signale progrès marqué des listes du Bloc de collaborati gouvernementale dans les grands centres et un re des nationaux-démocrates. Par ailleurs, les listes minorités nationales paraissent moins favoris qu'elles ne le furent aux élections de 1922. Il difficile de dégager de tout cela une précision qu à la composition probable de la nouvelle Diète.

hambre dissoute comptait 160 conservateurs, une soixantaine de représentants du parti paysan, environ) social-démocrates et 80 représentants des différentes minorités et des partis secondaires. Il ne semble pas que le Bloc de collaboration gouvernementale doive obtenir la majorité absolue, mais il constituera sans doute à la Diète le noyau compact autour duquel viendront se grouper, pour former une solide majorité nationale, les éléments de gauche et de droite, qui ne sont peut-être pas d'accord sur les principes, mais qui ont confiance, les uns et les autres, dans l'effort personnel du maréchal Pilsudski pour faire de la Pologne une Puissance forte et prospère. Après comme avant les élections, le maréchal a les meilleures chances d'être le seul et véritable maître de la situation.

Du *Temps* (23. 3. 28) :

Les élections du 4 mars ont-elles mis fin à cet état de choses [absence de majorité stable] ? On peut discuter à perte de vue sur des chiffres qui n'ont pas grande signification par eux-mêmes, mais le problème subsiste de savoir comment se constituera une solide majorité ministérielle dans une Diète où une dizaine de partis se partagent 444 sièges sans qu'aucun d'eux puisse espérer l'emporter définitivement sur tous les autres réunis. Le succès personnel du maréchal Pilsudski réside dans le fait que le cartel gouvernemental, composé d'éléments venus de tous les points de l'horizon politique, d'hommes résolus à coopérer avec le pouvoir existant dans le sens des principes recommandés par le maréchal, a enlevé du premier coup [125] sièges et constitue par là le groupe numériquement le plus puissant à la nouvelle Diète. On ne pourrait rien entreprendre sans le concours de ce parti de concentration nationale, mais lui-même a besoin de concours et d'appuis pour agir. Les trouvera-t-il à gauche ou à droite ? Les partis de gauche sont revenus renforcés à la Diète, car la poussée socialiste — plus de 1 400 000 voix contre 900 000 aux élections de 1922 — est un des aspects les plus caractéristiques du scrutin du 4 mars, tandis que les principaux partis de droite, celui des nationaux-démocrates et celui de l'Union populaire, ont subi une défaite écrasante. Il semble donc bien que ce soit surtout à gauche que le maréchal Pilsudski doive chercher les concours qui lui sont nécessaires.

De M. Jacques Bainville dans la *Liberté* (7. 3. 28), sous le titre « Philosophie des élections » :

Dans l'année électorale 1928, c'est la Pologne qui aura ouvert le feu. Et, ma foi, fort bien. Aussi bien que possible dans un pays où l'on compte plus de vingt partis, une poussière de partis, ce qui, d'ailleurs, rendait la Pologne tout à fait ingouvernable jusqu'à l'arrivée de Pilsudski, qui a remis de l'ordre là-dedans et polarisé les électeurs. En définitive, Pilsudski aura la majorité qu'il lui faut pour gouverner, sans avoir besoin de recommencer sous une forme ou sous une autre sa journée de Varsovie. Et c'est l'important.

L'important est aussi que, dans un pays comme celui-là, situé comme il l'est en sentinelle aux avant-postes de l'Europe, serré entre l'Allemagne et la Russie, compagnons peu sûrs, il n'y ait pas plus de place pour les partis de désordre. [...]

Il est admirable, il est à l'honneur de l'humanité que toutes les démocraties ne roulent pas immédiatement au socialisme et au communisme.

Surtout dans un pays où la population, dans son ensemble, a aussi peu de bien-être qu'en Pologne. Il est vrai qu'à l'absence de bien-être répond aussi l'absence de besoins et, à l'absence de besoins, un certain idéalisme, plus une force économique qui permet de venir à bout de toutes les difficultés. Le fond du peuple polonais est catholique et paysan. C'est probablement ce qui fait la faculté de résistance du pays.

De M. Fortunat Strowski dans *Paris-Midi* (7. 3. 28), sous le titre « La victoire électorale de Pilsudski » :

La victoire électorale du maréchal Pilsudski est certainement celle d'une politique, et même d'une pensée politique.

La défiance universelle contre ce parlementarisme moderne qui sait délibérer et ne peut pas agir a dominé les élections polonaises, comme elle avait imposé Mussolini à l'Italie et Primo de Rivera à l'Espagne. Mais le prestige mystique et le rayonnement personnel du maréchal sont pour une grande part dans son succès.

Presse suisse.

Du *Nouvelliste Valaisan*, journal catholique tri-hebdomadaire (8. 3. 28) :

Pour la droite, le fait saillant est le renforcement du radicalisme. En effet, les socialistes et les deux partis paysans radicaux disposent ensemble de plus de 100 sièges. A cela il convient d'ajouter que les trois quarts au moins des députés appartenant au Bloc gouvernemental ont des tendances radicales. On peut donc d'ores et déjà, dit la presse de droite, admettre que la Diète se prononcera en faveur d'expériences radicales de toutes sortes, d'autant plus que sur certains points du programme radical la droite se ralliera à la majorité.

De la *Liberté de Fribourg* (9. 3. 28) :

Le maréchal Pilsudski, le dictateur polonais, n'a pas obtenu pour le parti gouvernemental qu'il a formé en vue des élections législatives du 4 mars la majorité absolue ; mais il a tellement affaibli ses adversaires qu'il reste le maître du champ de bataille. [...]

La droite a fondu au feu de la dernière bataille ; il lui reste, à la Diète, une quarantaine de députés.

Le nouveau parti gouvernemental en compte 135.

La gauche sort renforcée du scrutin, les minorités nationales également.

La conclusion est que le maréchal Pilsudski gouvernera avec la gauche et avec les minorités nationales contre la droite. Ce fut d'ailleurs toujours sa tendance.

La Pologne étant formée d'éléments composites, au point de vue de la nationalité, Pilsudski a toujours envisagé la nécessité d'un certain fédéralisme, à l'encontre du système unitaire conçu par la droite nationaliste, qui visait à masquer les diversités nationales en affirmant la prépondérance polonaise.

On constate que, en Posnanie, les positions allemandes n'ont pas pu être entamées par la propagande gouvernementale. C'est le seul groupe d'opposition qui sorte intact de l'épreuve. Quant aux socialistes allemands, qui s'étaient décidés à faire liste commune avec les socialistes polonais, ils s'en repentent cruellement : ils n'existent presque plus.

UN JUGEMENT CATHOLIQUE

M. Casimir Smogorzewski, dans le *Correspondant* (25. 4. 28), a donné la traduction des passages, reproduits ci-après, d'un article du R. P. Jean Urban, S. J., paru dans *Przeglad Powszechny* (Revue Universelle) (1er avr. 1928), de Cracovie :

[...] Contrairement à ce qui s'est passé aux élections de 1922 et même à celles de 1919, le Gouvernement du maréchal Pilsudski a pris l'attitude non plus d'un observateur indifférent quant aux résultats ou d'un arbitre, mais d'un partenaire résolu à organiser les gens qui lui sont dévoués en un bloc de collaboration gouvernementale, et à appuyer formellement ce bloc de son influence. [...]

Dans ces conditions, ce serait avoir une confiance exagérée dans la bonté humaine que de ne pas soupçonner des excès de zèle et même des abus de pouvoir. [...] Si même ces abus ont été observés dans certains cas, ils ne seraient pas capables d'expliquer les succès du bloc de collaboration gouvernementale. Car, en définitive, le secret du vote n'a pas été violé, et personne n'a pu être physiquement forcé de donner sa voix à la *Jedynka*, s'il n'était pas arrivé, d'une façon ou d'une autre, à la conviction que ce vote serait utile et profitable.

Le succès de la *Jedynka* est dû aux désillusions de beaucoup d'électeurs quant aux anciens partis jadis populaires dans le pays, au besoin ressenti d'un Gouvernement stable, que les partis politiques n'ont pas réussi à donner au pays, enfin à certains succès obtenus par le « Gouvernement de mai ». [...]

[Un autre caractère propre à la dernière consultation électorale était « la proclamation, par certains partis, du mot d'ordre de *catholiques* ». En effet, les nationalistes créèrent un Bloc national catholique, tandis que deux partis du centre, les chrétiens-sociaux et les populistes, formèrent un Bloc catholique tout court.]

On sait — continue le R. P. Urban — que l'appel de nos évêques, engageant à former un grand parti catholique afin de donner aux travaux de la prochaine Diète une base catholique, n'a pas eu de résultat. Le principal obstacle à la réalisation de leur désir était ce fait que certains groupements politiques voulaient donner à un tel parti une attitude nettement antigouvernementale, ce qui ne pouvait être l'intention des auteurs de la lettre pastorale. Cela a donc fini par un émiettement encore plus grand des catholiques. On vit apparaître plusieurs blocs « catholiques » se recommandant de l'appel des évêques, et chacun d'eux se considérait comme l'unique exécuteur de leurs indications. Mais beaucoup de catholiques, et non des moindres, ne considèrent pas du tout comme un devoir de s'enrôler sous leurs bannières, ni même comme possible de les suivre, surtout quand ils joignaient ou même identifiaient les intérêts du catholicisme avec une lutte antigouvernementale. D'autre part, le catholicisme de leurs chefs était de trop fraîche date et, par conséquent, éveillait trop la défiance quant à sa sincérité et à sa profondeur ; leurs méthodes durant la lutte électorale ne différaient guère, au point de vue éthique, de celles des « non-catholiques ». Comme résultats, ces partis ne réussirent pas à prouver à la majorité des électeurs catholiques qu'ils représentaient l'espoir du catholicisme, et, au contraire, ils ont détaché d'eux beaucoup d'électeurs au profit de la *Jedynka*.

[Le R. P. Urban examine ensuite « les perspectiv[es] qui s'ouvrent après les élections dans le domai[ne] des rapports ecclésiastico-politiques » :]

Aussi, bien que les deux blocs « catholiques » dans leurs proclamations aient affirmé avec for[ce] que tout bon catholique devait voter pour eux, no[us] ne croirons pour rien au monde qu'il n'y a [de] catholiques en Pologne que ceux qui ont donné leu[r] voix aux listes numéros 24 (Bloc national cath[o]lique) et 25 (Bloc catholique). [...] Nous jugeo[ns] le catholicisme de notre pays et de notre peup[le] d'après d'autres critériums que les élections de cet[te] année, dans lesquelles nous ne trouvons pas de ba[se] pour ce jugement. Nous ne connaissons ni les pr[o]jets ni les programmes du Gouvernement quant a[ux] questions religieuses et ecclésiastiques ; nous n[e] savons même pas si un programme réel existe qua[nt] à ces questions ; nous savons seulement qu'un d[es] ministres (M. Romocki) a donné à Poznan des éclai[r]cissements rassurants à ce sujet et que durant [la] campagne électorale le « Bloc de collaboration go[u]vernementale » n'a menacé le catholicisme d'aucu[n] *Kulturkampf*.

[...] Il est évident que ce que nous avons d[it] n'a aucunement pour but d'endormir la vigilan[ce] des catholiques. A peu près tout le monde ch[ez] nous sait qu'il faut compter avec le catholicisme d[u] pays, mais il est un fait non moins certain, c'e[st] qu'il existe des projets hostiles à la foi et [à] l'Eglise, qui peuvent se manifester à la premiè[re] occasion propice.

[...] La nécessité elle-même amènera à l'ord[re] du jour certaines questions qui ne sont pas indiff[é]rentes au catholicisme, par exemple celle de [la] législation du mariage, actuellement différente da[ns] chacun des anciens tronçons de la Pologne ; cel[le] des sectes ; celle de l'application complète du Co[n]cordat, peut-être d'autres encore. Cela étant donn[é], il faut s'attendre à rencontrer des tentatives hostil[es] aux principes catholiques et se préparer à les com[battre]. Nous ne comprenons pas assez profondémen[t], nous ne connaissons pas assez les principes de [la] foi et du droit ecclésiastique — la profondeur d[e] notre catholicisme est en raison contraire de so[n] universalité ; — on peut donc craindre que, mêm[e] parmi ceux qui ont fait la campagne électorale so[us] une enseigne catholique, tous ne sachent pas d[é]fendre les principes catholiques. Par conséquen[t], le devoir de veiller n'en est que plus grand.

LIVRES REÇUS

Les annonces paroissiales pour 1928, par l'abbé Re[né] Cocart. — Un vol. 22 × 14 cm. Prix, 4 francs. E[di]tions « Spes », Paris.

Ce que les travailleurs doivent à l'encyclique « Reru[m] novarum », par Louis Coirard. — Une brochu[re] 19 × 12 cm. de 32 pages. Prix, 0 fr. 75. Publiroc, 53, r[ue] Thiers, Marseille.

Histoire de trois enfants russes, par Max Colomban. — Un vol. 27 × 18 cm. de 104 pages. Prix, 5 francs. Bon[ne] Presse, Paris.

Claudinette et son filleul, par Max Colomban. — U[n] vol. 18 × 10 cm. de 256 pages. Prix, 3 francs. Bon[ne] Presse, Paris.

Vers le bonheur. Pages des jeunes filles, par le R. P. Je[an] de la Croix. — Un vol. 19 × 12 cm. de 312 pages. Pri[x,] 7 fr. 50. Librairie du Propagateur des Trois « A[ve] Maria », Blois.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.